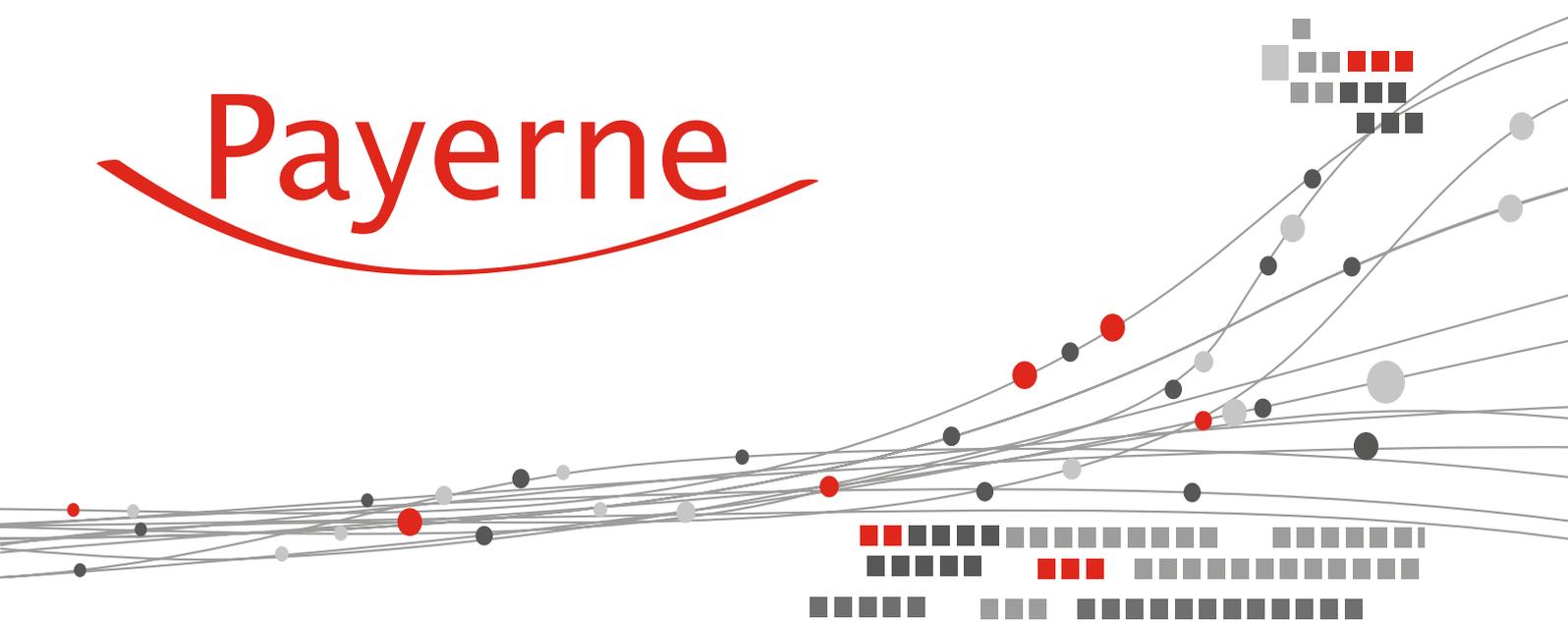


Payerne



Rapport de gestion 2020



1. Avant-propos du Syndic

2020 a été une année mouvementée pour Payerne.

Tout d'abord, et comme pour tout le monde, la vie a été extrêmement troublée par la pandémie qui a bouleversé la vie de toutes et tous et les activités communales ont dû être, durant le printemps 2020, redéfinies par la mise en place de plans de continuités des activités. Le personnel communal a fait preuve d'un grand engagement durant cette période, s'associant volontiers à des tâches qui sortaient de leur fonction. La Municipalité les remercie pour cette capacité d'adaptation.

Ensuite, l'année 2020 a également été marquée par la prise de congé de Madame la Syndique pour rejoindre sa fonction de Conseillère d'Etat au Château à Lausanne. Suite à ce départ, la vacance du poste a déclenché deux élections soumises au vote de la population, une complémentaire à la Municipalité et une à la Syndicature. Une fois la Municipalité entièrement reconstituée, les dicastères ont pu être redistribués en partie. A la suite de cette nouvelle répartition, l'Exécutif apprenait le départ de Monsieur Stéphane Wicht, Secrétaire municipal occupant ce poste depuis 18 ans. Son remplacement par la Secrétaire municipale adjointe en place ainsi que la nomination d'une nouvelle personne à ce dernier poste a passablement occupé la vie de l'Administration générale sur la deuxième partie de l'année.

En 2020, plusieurs projets importants sont sur le point d'être mis en chantier tels que l'assainissement des eaux de l'avenue Général Jomini ainsi que le chauffage à distance en prévision de la création de la nouvelle Step régionale, le quartier de la Maison de Paroisse et les accès au GYB.

Bien entendu, la Municipalité est toujours attentive, dans ces investissements, à respecter la capacité financière de la Commune.

Pour le futur, l'Exécutif aura toujours à cœur d'investir pour le bien-être de la population tout en maîtrisant les finances communales.

2. Conseil communal



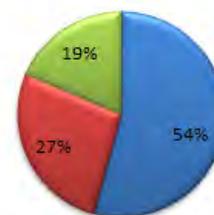
2.1. Composition

Répartition des sièges du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020

- Parti Libéral Radical 38 membres
- Parti Socialiste et Indépendants 19 membres
- Union Démocratique du Centre 13 membres

Partis

■ PLR ■ PSIP ■ UDC



Membres du Conseil communal depuis le 1^{er} juillet 2016 (état au 31 décembre 2020)

Parti Libéral Radical

1. Babey Martin Estelle
2. Bapst Cédric
3. Bardi Luan
4. Blaser Serge
5. Bucher Roland
6. Chatelanat Jean-Marc
7. Collaud Francis
8. Conchin Colette
9. Cruz Diana
10. Delle Donne Francesco
11. Diserens Yves
12. Donadello Nicolas
13. Druay Philippe
14. Ferreira da Rocha Manuel
15. Gauthier Christian
16. Guisolan Jean-Jacques
17. Lorimier Patrice
18. Magnenat Franck
19. Maillard Stéphane
20. Martin Segura César
21. Michel Alain
22. Moullet Cédric
23. Oulevey Pierre
24. Perey Stéphane
25. Picinali Monique
26. Piller Jérôme
27. Pillonel Philippe
28. Prudhomme Xavier
29. Quillet Sylvain
30. Rapin Aurélie
31. Rapin-Correvon Sabine
32. Rosset Alexandre
33. Rotzetter Michaël
34. Sauterel Daniel
35. Savary Marcel
36. Savary Sarah
37. Tapia Juan Carlos
38. Voinçon Lionel

Parti Socialiste et Indépendants

1. Bianchin Patrick
2. Bucher Léa
3. de Almeida Silva Godinho Carina
4. de Dompierre Muriel
5. Duc Logan
6. Gonçalves Pina Catarina
7. Grognoz Serge
8. Hrunka Donald
9. Jaquet Maria Josefa
10. Jenzer Gérard
11. Manya Alphonse
12. Muminovic Muhizin
13. Ney Djordje
14. Ney Zagorka
15. Pedroli Sébastien
16. Regadera Juan Carlos
17. Sá João Carlos
18. Savary Philippe
19. Schmid Nicolas

Parti Union Démocratique du Centre

1. Berchtold Michelle
2. Berchtold Urs
3. Binggeli Malgorzata
4. Bürgi Jean-Pierre
5. Canope Jocelyn
6. Dougoud Philippe
7. Marguet Christian
8. Marguet Michael
9. Michel Grégoire
10. Morisset Delphine
11. Pantet Pierre-Alain
12. Pillonel Sabine
13. Savary Sandra

2.2. Bureau

Bureau jusqu'au 30 juin 2020 :

Président *	M.	Jocelyn Canope	UDC
1 ^{er} Vice-président	M.	Cédric Moullet	PLR
2 ^e Vice-président	M.	Sébastien Pedroli	PSIP
Scrutateurs *	M.	Marcel Savary	PLR
	M.	Alphonse Many	PSIP
Scrutateurs-suppléants	Mme	Zagorka Ney	PSIP
	M.	Pierre-Alain Pantet	UDC
Secrétaire	M.	René Cusin	
Secrétaire-suppléante	Mme	Claudine Estoppey	

Bureau depuis le 1^{er} juillet 2020 :

Président *	M.	Cédric Moullet	PLR
1 ^{er} Vice-président	M.	Sébastien Pedroli	PSIP
2 ^e Vice-présidente	Mme	Aurélie Rapin	PLR
Scrutateurs *	M.	Alphonse Many	PSIP
	Mme	Sandra Savary	UDC
Scrutatrices-suppléantes	Mme	Monique Picinali	PLR
	Mme	Delphine Morisset	UDC
Secrétaire	M.	René Cusin	
Secrétaire-suppléante	Mme	Claudine Estoppey	

* le président et les deux scrutateurs composent le bureau au sens de l'article 10 de la Loi sur les Communes (LC).

2.3. Séances

En 2020, le Conseil communal s'est réuni à 8 reprises, les jeudis soir, aux dates suivantes :

- 6 février ;
- 12 mars ;
- 28 mai ;
- 2 juillet ;
- 10 septembre ;
- 8 octobre ;
- 26 novembre ;
- 17 décembre.

2.4. Mutations

En cours d'année, le Conseil a enregistré les démissions et les prestations de serment suivantes :

- assermentation de Monsieur César Martin Segura (PLR) en remplacement de Monsieur Nicolas Bour ;
- assermentation de Monsieur Patrick Bianchin (PSIP) en remplacement de Madame Açıkgoz Seyhan ;
- assermentation de Monsieur Muhizin Muminovic (PSIP) en remplacement de Monsieur Helge David Kure Seem ;
- assermentation de Madame Carina de Almeida Silva Godinho (PSIP) en remplacement de Madame Régine Bucher ;
- assermentation de Madame Sabine Rapin-Correvon (PLR) en remplacement de Madame Silvia Tammaro.

2.5. Préavis

Outre l'approbation de la gestion 2019 et celle du budget 2021, le Conseil s'est prononcé sur 29 préavis municipaux :

13/2019	Convention de délégation des tâches d'exploitation civile de l'aérodrome militaire de Payerne à swiss aeropole SA
15/2019	Réponse à la motion de Monsieur le Conseiller communal Nicolas Donadello concernant les freux envahissants et trop bruyants, demande pour prendre des mesures d'effarouchement des corbeaux freux sur le territoire communal de la Commune de Payerne
16/2019	Assainissement de la chaussée des rues de Vuary, du Bas de Vuary et de la Bergerie
01/2020	Avenant au contrat de partenariat avec SolarXplorers SA
02/2020	Postposition du prêt consenti à swiss aeropole SA
03/2020	Construction d'un bâtiment multifonctionnel public et privé En Guillermaux
04/2020	Plan d'affectation (PA) « En Favez »
05/2020	Constitution en faveur de l'Association Scolaire Intercommunale de Payerne et Environs (ASIPE) d'un Droit de superficie Distinct et Permanent (DDP) gratuit sur une surface de 3'054 m ² , d'une durée de 80 ans, sur la parcelle RF n° 2889 à La Coulaz

06/2020	Achat de mobilier et équipements pour les manifestations publiques et cérémonies
07/2020	Remise en état du site historique et collège du Château – ETAPE 1
08/2020	Règlement sur les procédés de réclame et d'affichage
09/2020	Règlement communal sur les émoluments administratifs
11/2020	Avenue Général Jomini et route de Grandcour - Mise en séparatif des eaux, remplacement de la conduite d'eau potable et réalisation du réseau de chauffage à distance CAD
12/2020	Route d'Echallens, assainissement du passage à niveau CFF, ligne n° 251, km 26.849
13/2020	Comptes 2019
14/2020	Plan de classement communal des arbres
15/2020	Rénovations et transformations du Café de la Vente et du Café du Marché
16/2020	Participation communale au programme de relance du Musée (ASAP) suite à la crise sanitaire Covid-19
17/2020	Demande de financement des travaux de rénovation du complexe Piscine-Camping de Payerne
18/2020	Achat - remplacement de véhicules pour les Services d'exploitation
19/2020	Première série de compléments au budget 2020
20/2020	Projet de décision déposé par Monsieur le Conseiller communal Franck Magnenat concernant la détermination du nombre de membres de la Municipalité
21/2020	Vente de la parcelle bâtie RF n° 233, rue à Thomas 17, Payerne
22/2020	Arrêté d'imposition pour l'année 2021
24/2020	Assainissement du chemin En Chaux
25/2020	Réponse à la motion de Monsieur le Conseiller communal Roland Bucher concernant le domaine de Grange-de-la-Ville
26/2020	Renouvellement des infrastructures informatiques : centre de calcul, réseau informatique, WiFi
27/2020	Première demande d'utilisation du fonds de solidarité Covid-19
29/2020	Budget 2021

2.6. Communications

Le Conseil communal a pris acte de diverses communications de la Municipalité, notamment :

- La Vente, pinte communale, résiliation du contrat de bail par Monsieur Fabrice Bersier ;
- « Le Pré-Thorin - Jardins familiaux », remise à niveau, mesures d'assainissement ;
- présence de chlorothalonil dans l'eau potable ;
- gestion communale de la crise Covid-19 ;
- Covid-19, soutien aux établissements publics payernois ;
- Covid-19, abandon des loyers ;
- démission de Monsieur Stéphane Wicht, Secrétaire municipal ;
- processus de recrutement au poste de Secrétaire municipal ;
- personnel communal ;
- ruisseaux du Motélon et du Crève-coeur, étude préliminaire de revitalisation ;
- information sur le préavis n° 15/2009 - Elaboration d'un nouveau Plan Directeur Communal (PDCOM) et révision des plans de quartier (PQ) du centre historique ;
- retrait du préavis n° 23/2020 au sujet du remplacement urgent de l'éclairage public de sécurité au centre-ville ;
- La Cantine du Marché - concept hivernal sur la Place du Marché ;
- engagement d'une nouvelle Secrétaire municipale adjointe ;
- rue de Guillermaux, affaissement d'un collecteur communal, règlement financier ;
- réaménagement des rues du Favez, de la Vignette et du passage de la Blancherie, mesure découlant de l'extension du Gymnase intercantonal de la Broye (GYB) ;
- présence de chlorothalonil dans l'eau potable - Etat des lieux ;
- Grange-de-la-Ville ;
- illumination de l'Abbatiale ;
- annulation du repas du personnel ;
- organisation de l'Administration communale dès le 1^{er} janvier 2021.

2.7. Composition des commissions permanentes

Législature 2016 – 2021
(état au 31.12.2020)

Commission de gestion

- Serge Grognuz
- Philippe Pillonel
- Francesco Delle Donne
- Serge Blaser
- Juan Carlos Regadera
- Philippe Savary
- Christian Marguet
- Delphine Morisset
- Sabine Pillonel

Commission des finances

- Christian Gauthier
- Francis Collaud
- Gérard Jenzer
- Pierre-Alain Pantet
- Sylvain Quillet
- Nicolas Schmid
- Lionel Voinçon

Commission de naturalisation

- Eric Küng, Syndic
- Catarina Gonçalves Pina
- Jocelyn Canope
- Monique Picinali
- Sylvain Quillet
- Diana Cruz
- Lionel Voinçon
- Léa Bucher

ASIPE (Association Scolaire Intercommunale de Payerne et Environs)

Comité directeur

- Julien Mora, Municipal, président
- Edouard Noverraz, Municipal

Assemblée générale

- André Jomini, Municipal

Délégués

- Estelle Babey Martin
- Alain Michel
- Aurélie Rapin
- Roland Bucher
- Stéphane Maillard
- Stéphane Perey
- Philippe Pillonel
- Muriel de Dompierre
- Zagorka Ney
- Serge Grognuz
- Malgorzata Binggeli
- Sandra Savary

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – PROMOTION ÉCONOMIQUE – SECURITE – SPOP

(Eric Küng)

COREB

Comité du bureau exécutif

- Eric Küng, Syndic

Assemblée

- André Bersier, Municipal

ARBV (Association Région Broye-Vully)

- Eric Küng, Syndic et président

Délégué à l'assemblée générale

- André Bersier, Municipal

Comité des Syndics du district

- Eric Küng, Syndic

CIP (Caisse Intercommunale de Pension)

Délégués de l'employeur

- Eric Küng, Syndic
- Edouard Noverraz, Municipal
- Julien Mora, Municipal

Conseil d'administration Groupe E Celsius

- Communes de Payerne et Villars-sur-Glâne représentées par Nicolas Bapst, Vice-Syndic de Villars-sur-Glâne

Commission cantonale des horaires

Délégués

- Jean-Daniel Addor
- Jacques Sauterel

ASIC

- André Bersier, Municipal

Association Estavayer-le-Lac/ Payerne Tourisme

- Eric Küng, Syndic
- André Bersier, Municipal

Société de Développement

Délégué

- Eric Küng, Syndic

SIC (Société Industrielle et Commerciale)

Délégué

- Eric Küng, Syndic

Suppléant

- André Bersier, Municipal

Comité de jumelage

- Claude-Alain Rapin

swiss aeropole SA

Conseil d'administration

- Eric Küng, Syndic
- André Bersier, Municipal

Invité au Conseil d'administration

- Julien Mora, Municipal

Société coopérative Piscine-Camping de Payerne
Délégué au Comité de direction

- Eric Küng, Syndic

Délégué au Conseil d'administration

- André Jomini, Municipal

INFRASTRUCTURES – ENVIRONNEMENT – VIGNES

(André Jomini)

Conseil exécutif de l'Entente intercommunale d'exploitation des eaux de La Praz (Montagny)

- André Jomini, Municipal
- Eric Küng, Syndic
- Edouard Noverraz, Municipal

AIEPV (Association Intercommunale des Eaux du Puits de la Vernaz)
Comité de Direction

- André Jomini, Municipal
- André Bersier, Municipal

Conseil Intercommunal

- Christian Marguet
- Xavier Prudhomme
- Marcel Savary
- Philippe Savary

Association Intercommunale de l'EPARSE
Comité de Direction

- André Jomini, Municipal
- André Bersier, Municipal

Conseil intercommunal

- Julien Mora, Municipal
- Eric Küng, Syndic, suppléant
- Xavier Prudhomme
- Daniel Sauterel
- Serge Grognuz
- Christian Marguet

Syndicat AF Corcelles-Payerne
Délégué membre du comité

- André Jomini, Municipal

Entreprise de correction fluviale de l'Arbogne
Membre de la commission exécutive

- André Jomini, Municipal

Groupement forestier Broye-Vully
Délégué Municipal à l'assemblée générale

- André Jomini, Municipal

Commission consultative de circulation

- André Jomini, Municipal
- André Bersier, Municipal
- Ernest Bucher, Chef de service Urbanisme et travaux
- Stéphane Savary, chef de secteur de la sécurité publique

Représentants des partis politiques

- Daniel Sauterel (PLR)
- Gérard Jenzer (PSIP)
- Grégoire Michel (UDC)

SDIS (Service de Défense Incendie et de Secours)
Comité de Direction

- André Jomini, Municipal

Délégué au Conseil intercommunal et Président

- Julien Mora, Municipal

ORPC (Office Régional de la Protection Civile)
Comité de Direction

- André Jomini, Municipal

Délégué au Conseil intercommunal

- Julien Mora, Municipal

Conservatoire de Musique de la Broye
Délégué au Comité

- André Jomini, Municipal

SAIDEF, Conseil d'administration

- André Jomini, Municipal

Association Intercommunale du CCSPA (Centre de collecte de sous-produits animaux)
Délégué au Comité de direction

- André Jomini, Municipal

Délégué à l'assemblée générale

- André Bersier, Municipal

URBANISME – TRAVAUX – ABBATIALE

(André Bersier)

CUAP (Commission d'Urbanisme, d'Architecture et du Paysage)

- André Bersier, Municipal
- Ernest Bucher, représentant du service Urbanisme et travaux
- Vincent Python, représentant du service Constructions, environnement et patrimoine
- Bruno Marchand, architecte-urbaniste
- Adrian Kramp, architecte
- Jean-Yves Le Baron, architecte-paysagiste
- Colette Ruffieux-Chéhab, architecte
- Toni Schroeter, secrétaire

COPIIL du PDCom (Comité de Pilotage)

- Eric Küng, Syndic
- André Bersier, Municipal
- André Jomini, Municipal
- Ernest Bucher, service Urbanisme et travaux

- Jean-Marc Chatelanat
- Nicolas Schmid
- Pierre-Alain Pantet
- Pierre-André Arm (COREB)

Commission de construction et de salubrité

- Philippe Pachoud, architecte et président
- Raymond Maendly
- Mathieu Rapin
- Yves Diserens
- Michael Marguet
- Edgar Savary
- Philippe Savary
- Ilona Losey, secrétaire

Comité de l'Association pour la restauration de l'Abbatiale

Délégué

- André Bersier, Municipal

FOREMS (Formation et rencontre établissement médico social)

Délégués au Comité de direction

- André Bersier, Municipal
- Christian Gauthier
- Sandra Savary
- Djordje Ney

Délégués à l'assemblée générale

- André Jomini, Municipal
- Estelle Babey Martin
- Cédric Moullet
- Muriel de Dompierre
- Delphine Morisset

ASAP (Association du Site de l'Abbatiale de Payerne)

Délégué au Comité

- André Bersier, Municipal
- Edouard Noverraz, Municipal
- Nicolas Schmid
- Joël Ding
- Bertrand Sauterel

BÂTIMENTS – FORMATION – SPORTS

(Julien Mora)

Conseil du GYB

Délégué

- Julien Mora, Municipal

Comité des Cluds

Délégué et Président

- Julien Mora, Municipal

Association Centre de Vie Infantile « Les Passerelles »

Délégués au Comité

- Julien Mora, Municipal
- Aurélie Rapin

USL (Union des Sociétés Locales)

Délégué

- Julien Mora, Municipal

Suppléant

- Edouard Noverraz, Municipal

FINANCES – AFFAIRES SOCIALES – SANTE – CULTURE

(Edouard Noverraz)

Commission d'estimation des immeubles

Délégué

- Edouard Noverraz, Municipal

Suppléants

- Eric Küng, Syndic
- Toni Schroeter

Commission d'impôt du district

Délégués

- Edouard Noverraz, Municipal
- Julien Mora, Municipal

Suppléant

- Eric Küng, Syndic

Commission de recours en matière d'impôts communaux

- Franck Magnenat
- Sébastien Pedroli
- Pierre-Alain Pantet

ARAS BROYE-VULLY

Président au Comité de direction

- Edouard Noverraz, Municipal

Délégué à l'assemblée générale

- André Jomini, Municipal

Comité de direction des régions RAS

Délégué

- Edouard Noverraz, Municipal

Réseau Santé Nord Broye

- Edouard Noverraz, Municipal

Délégué à la commission de construction des EMS

- André Bersier, Municipal

ABSMAD

Délégué au Comité de direction

- Edouard Noverraz, Municipal

Plan pandémie, responsable

- Edouard Noverraz, Municipal

Plan canicule, responsable

- Edouard Noverraz, Municipal

Membres délégués à l'assemblée générale de l'ARAJ Broye

Comité de Direction

- Edouard Noverraz, Municipal

Délégué de la Municipalité

- Julien Mora, Municipal

Délégué du Conseil communal

- Cédric Bapst
- Colette Conchin
- Roland Bucher
- Gérard Jenzer
- Catarina Gonçalves Pina
- Sabine Pillonel

Commission culturelle**Délégué de la Municipalité**

- Edouard Noverraz, Municipal

Déléguée du Conseil communal

- Maria Josefa Jaquet

Présidente et déléguée de la Paroisse réformée

- Marielle Friedli

Déléguée de la Paroisse catholique

- Irma Violi

Déléguée de l'Office du Tourisme

- Chantal Volery

Autres membres

- Daniel Jan, secrétaire
- Gérald Etter, caissier
- Lise Grossenbacher
- Thierry Romanens
- Daniel Savoy, représentant des Ecoles secondaires Payerne & environs
- Josiane Perrier
- Claire-Lise Cornamusaz
- Logan Duc

Ludothèque La Marotte**Délégué**

- Dino Belometti

Association Passeport-Vacances**Délégué**

- Dino Belometti

CCSI (commission communale Suisses - Immigrés)

- Edouard Noverraz, Municipal
- Sarah Savary
- Maria Josefa Jaquet
- Malgorzata Binggeli
- Lionel Chevalley
- Nicole Renevey
- Dino Belometti
- Marina Gutmann
- Leticia Cherbuin
- Vincent Gaillard
- Jean-Luc Chaubert
- Tatsiana Zbinden
- Artur Brito Pascoal
- Mehdi Shahini
- Valon Kadriji
- Fardel Mohamed
- Joaquim Da Fonte
- André Pereira

Fondation Cherpillod**Membre du Conseil de Fondation**

- Edouard Noverraz, Municipal

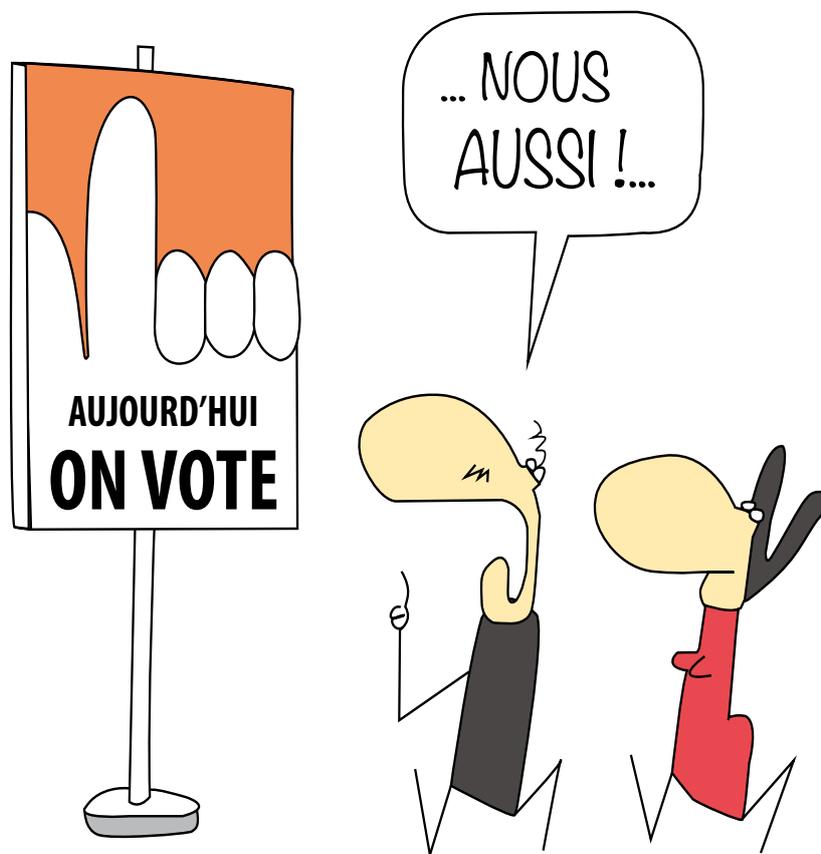
Commission des concerts de l'Abbatiale

- Pascal Mayer, Président
- Edouard Noverraz, Municipal
- Jacques-Henri Addor
- Pasqual Auer
- Gérald Etter
- Dominique Gesseney
- Anne Steulet Brown
- Chantal Volery
- Benoît Zimmermann

Coopérative Cité Derrière**Délégué**

- Edouard Noverraz, Municipal

3. Votations élections



Votations fédérales du 9 février 2020

1 - Initiative populaire du 18 octobre 2016 « Davantage de logements abordables »

	Payerne	Vaud	Suisse
Electeurs inscrits	4'838	454'341	5'467'714
Cartes de vote reçues	2'043	200'300	2'278'908
OUI	503	104'444	963'740
NON	1'078	91'721	1'280'331
Taux de participation	33.29 %	44.09 %	41.68 %

Résultat : refusé

2 - Modification du 14 décembre 2018 du code pénal et du code pénal militaire (discrimination et incitation à la haine en raison de l'orientation sexuelle).

	Payerne	Vaud	Suisse
Electeurs inscrits	4'838	454'341	5'467'714
Cartes de vote reçues	2'032	200'204	2'279'761
OUI	1'510	156'875	1'414'160
NON	462	38'754	827'235
Taux de participation	42 %	44.06 %	41.69 %

Résultat : accepté

Election complémentaire au Conseil d'Etat du 9 février 2020

	Payerne	Vaud
Electeurs inscrits	4'838	435'574
Cartes de vote reçues	1'750	138'676
Majorité absolue		69'009

	Payerne		Vaud	
Christelle Luisier Brodard	1435	82.05 %	77'585	56.21 %
Juliette Vernier	133	7.60 %	31'888	23.10 %
Guillaume Toto Morand	79	4.52 %	16'208	11.74 %
Jean-Marc Vandiel	49	2.80 %	7'153	5.18 %
Taux de participation	36.17 %		31.84 %	

Résultat : Christelle Luisier Brodard est élue au 1^{er} tour

Votations fédérales du 27 septembre 2020

Electeurs inscrits	4'826
Cartes de vote reçues	2'651

1 - Initiative populaire du 31 août 2018 « pour une immigration modérée (initiative de limitation) »

	Payerne	Vaud	Suisse
OUI	954	77'716	1'233'995
NON	1'640	189'655	1'988'349
Taux de participation	54.93 %	58.86 %	59.49 %

Résultat : refusé

2 - Modification du 27 septembre 2019 de la Loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages (Loi sur la chasse, LChP)

	Payerne	Vaud	Suisse
OUI	1'348	105'970	1'531'027
NON	1'217	157'585	1'654'105
Taux de participation	54.93 %	58.83 %	59.34 %

Résultat : refusé

3 - Modification du 27 septembre 2019 de la Loi fédérale sur l'impôt direct (LIFD) (Déduction fiscale des frais de garde des enfants par des tiers)

	Payerne	Vaud	Suisse
OUI	1'292	128'704	1'164'451
NON	1'232	133'139	2'003'235
Taux de participation	54.93 %	58.77 %	59.21 %

Résultat : refusé

4 - Modification du 27 septembre 2019 de la Loi fédérale sur les allocations pour perte de gain en cas de service et de maternité (Loi sur les allocations pour perte de gain, LAPG)

	Payerne	Vaud	Suisse
OUI	1'932	217'983	1'933'310
NON	645	49'038	1'270'705
Taux de participation	54.93 %	58.83 %	59.36 %

Résultat : accepté

5 - Arrêté fédéral du 20 décembre 2019 relatif à l'acquisition de nouveaux avions de combat

	Payerne	Vaud	Suisse
OUI	1'568	108'699	1'605'839
NON	1'027	156'011	1'597'324
Taux de participation	54.93 %	58.86 %	59.43 %

Résultat : accepté

Votation fédérale du 29 novembre 2020

1 - Entreprises responsables – pour protéger l'être humain et l'environnement

	Payerne	Vaud	Suisse
Electeurs inscrits	4'824	458'962	*
Cartes de vote reçues	1'830	215'040	*
OUI	878	127'545	1'299'173
NON	926	85'585	1'261'673
Taux de participation	37.94 %	46.85 %	47.02 %

Résultat : refusé*

2 - Pour une interdiction du financement des producteurs de matériel de guerre

	Payerne	Vaud	Suisse
Electeurs inscrits	4'824	458'962	*
Cartes de vote reçues	1'831	214'856	*
OUI	624	103'962	1'081'731
NON	1'160	107'310	1'460'755
Taux de participation	37.96 %	46.81 %	46.93 %

Résultat : refusé*

*Selon la Confédération au 10.03.2021, pour la votation 636, le résultat officiel est provisoire

Election complémentaire à la Municipalité du 2 juin 2020

Election complémentaire d'un Conseiller municipal, premier tour du scrutin (1 siège à repourvoir).

Electeurs inscrits	6'390
Bulletins rentrés	1'757
Bulletins nuls	37
Bulletins valables (dont blancs)	1'720 (89)
Majorité absolue	861
Taux de participation	27.50 %

Suffrages		
Edouard Noverraz	1'139	66.22 %
Jocelyn Mathieu Canope	290	16.86 %
Jacques Henchoz	166	9.65%
Voix éparses	36	
TOTAL	1'631	

Résultat : Edouard Noverraz est élu au 1^{er} tour

Election complémentaire à la Syndicature du 23 août 2020

Election complémentaire d'un Syndic, premier tour du scrutin.

Electeurs inscrits	6'422
Bulletins rentrés	2'432
Bulletins nuls	69
Bulletins valables (dont blancs)	2'363 (126)
Majorité absolue	1'182
Taux de participation	37.87 %

Suffrages		
Eric Küng	1'291	54.63 %
André Bersier	909	38.47 %
Voix éparses	37	
TOTAL	2'237	

Résultat : Eric Küng est élu au 1^{er} tour

4. Municipalité



4.1. Composition / organisation

Bureau depuis le 26 août 2020 :

Bureau jusqu'au 13 mars 2020 :

Présidente :

- Madame Christelle Luisier Brodard, Syndic

1^{er} Vice-président :

- Monsieur André Bersier, Municipal

2^e Vice-président :

- Monsieur Eric Küng, Municipal

Secrétaires :

- Monsieur Stéphane Wicht, Secrétaire municipal
- Madame Cynthia Maillat, Secrétaire municipale adjointe

Bureau depuis le 14 mars 2020 :

Président :

- Vacant

1^{er} Vice-président :

- Monsieur André Bersier, Municipal

2^e Vice-président :

- Monsieur Eric Küng, Municipal

Secrétaires :

- Monsieur Stéphane Wicht, Secrétaire municipal
- Madame Cynthia Maillat, Secrétaire municipale adjointe

Bureau depuis le 1^{er} juillet 2020 :

Président :

- Vacant

1^{er} Vice-président :

- Monsieur Eric Küng, Municipal

2^e Vice-président :

- Monsieur André Jomini, Municipal

Secrétaires :

- Monsieur Stéphane Wicht, Secrétaire municipal
- Madame Cynthia Maillat, Secrétaire municipale adjointe

Président :

- Monsieur Eric Küng, Syndic

1^{er} Vice-président :

- Monsieur André Jomini, Municipal

2^e Vice-président :

- Monsieur Julien Mora, Municipal

Secrétaires :

- Monsieur Stéphane Wicht, Secrétaire municipal
- Madame Cynthia Maillat, Secrétaire municipale adjointe

Bureau depuis le 1^{er} octobre 2020 :

Président :

- Monsieur Eric Küng, Syndic

1^{er} Vice-président :

- Monsieur André Jomini, Municipal

2^e Vice-président :

- Monsieur Julien Mora, Municipal

Secrétaires :

- Madame Cynthia Maillat, Secrétaire municipale
- Vacant, Secrétaire municipal(e) adjoint(e)

Les répartitions des sections se trouvent dès la page n° 18 du présent rapport.

4.2. Séances

En 2020, la Municipalité a tenu 50 séances ordinaires, chaque mercredi matin. De plus, au cours des séances ordinaires, elle a reçu 11 délégations et traité environ 2'370 points.

Elle s'est réunie également à 5 reprises afin de parler de sujets spéciaux et fixer des objectifs lors de séances stratégiques.

Elle a rencontré les Syndics des Communes de l'ASIPE à 2 reprises ainsi que le Conseil communal d'Estavayer à 1 reprise ceci afin de parler de dossiers communs.

Enfin, l'Exécutif communal s'est mis au vert durant 2 jours en compagnie des chefs de services à Payerne afin de discuter du suivi budgétaire et d'arrêter certains

choix en relation avec l'établissement du budget de fonctionnement 2021.

4.3. Programme et bilan de législature

La Municipalité a élaboré un programme de législature qu'elle a adopté le 23 novembre 2016 et présenté publiquement le 7 décembre 2016.

La Municipalité s'y est référée tout au long de l'année 2020 afin de mettre en place diverses planifications de stratégies ou d'investissements. Elle a d'ailleurs présenté son bilan de législature à la presse le 9 novembre 2020.

4.4. Représentations et délégations

La Municipalité a assisté – in corpore ou en délégation – à divers congrès, manifestations, assemblées en tout genre, tant à Payerne qu'à l'extérieur, notamment :

- les visites aux nonagénaires de l'année ;
- l'invitation de la Commune de Cugy FR à l'inauguration de sa salle Polyvalente ;
- l'invitation de la Commune du Chenit dans le cadre des JOJ ;
- l'invitation au repas de l'Unité ;
- l'invitation aux soirées annuelles du Corps de musique l'Avenir ;
- l'invitation de l'Exécutif de la Commune de Bourg-en-Lavaux ;
- l'invitation de la Commune de Château-d'Oex à son 42e Festival International de Ballons ;
- l'invitation de Monsieur le Brigadier Markus Rihs, Chef du Personnel de l'armée ;
- les réceptions de certaines sociétés locales à la cave ;
- la réception des nouveaux citoyens ;
- 37^e Bourse Vaudoise aux vieux jouets ;
- 12^e édition des 10 km de Payerne ;
- la dégustation officielle de la cuvée 2019 ;
- l'invitation de la Préfecture du district de la Broye-Vully à l'installation et l'assermentation de l'Eparse ;
- la mise des vins de la Commune de Corcelles-près-Payerne ;
- l'invitation du Conseil communal d'Estavayer pour une présentation de l'état de situation de son projet de zone sportive ;
- l'invitation à l'apéritif officiel du FeelGood Festival ;
- l'invitation à l'inauguration de la Fondation Verdeil ;
- l'invitation de l'ASAP à l'inauguration de l'Abbatiale ;

- l'invitation de la Municipalité de Lucens à une rencontre entre les Exécutifs ;
- l'inauguration du nouveau bâtiment de DIMAB Groupe ;
- l'invitation à l'inauguration de l'œuvre monumentale ;
- l'invitation du bureau électoral 2019 – 2020 à son repas de clôture ;
- les caves ouvertes ;
- la journée des Communes du District à Moudon ;
- la création de la fresque sur la Place du Marché à l'occasion de la Fête nationale.

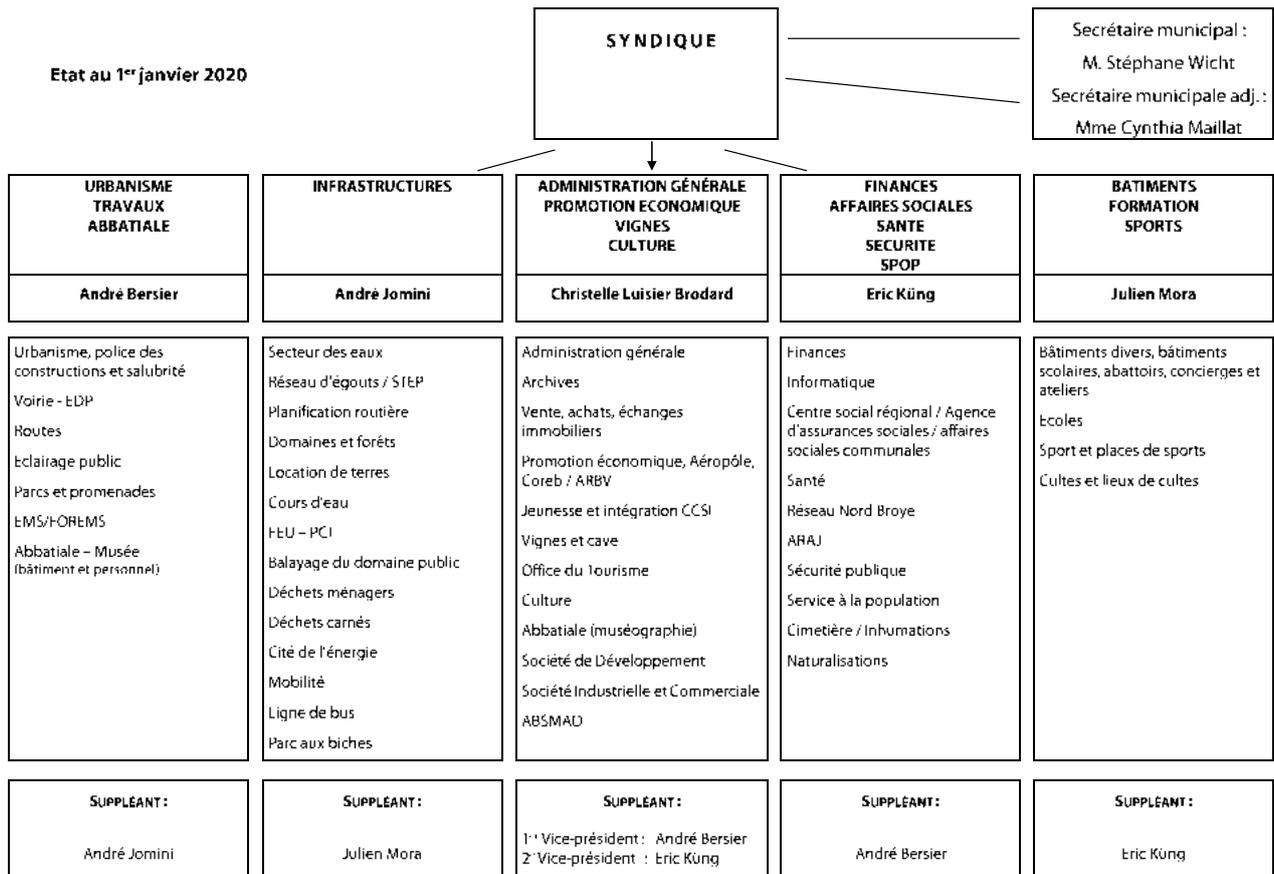
4.5. Visite préfectorale

Conformément aux dispositions de l'article 141 de la Loi sur les Communes, Monsieur le Préfet du district a procédé le vendredi 29 janvier 2021 à la visite annuelle de l'administration communale. Le contrôle effectué par Monsieur le Préfet a permis de constater la très bonne tenue des différents registres de l'année 2020. Il s'en est suivi la traditionnelle discussion avec Monsieur Eric Küng, Syndic, au sujet de l'avancement des dossiers en cours et des relations que la Commune de Payerne entretient avec l'Etat de Vaud.

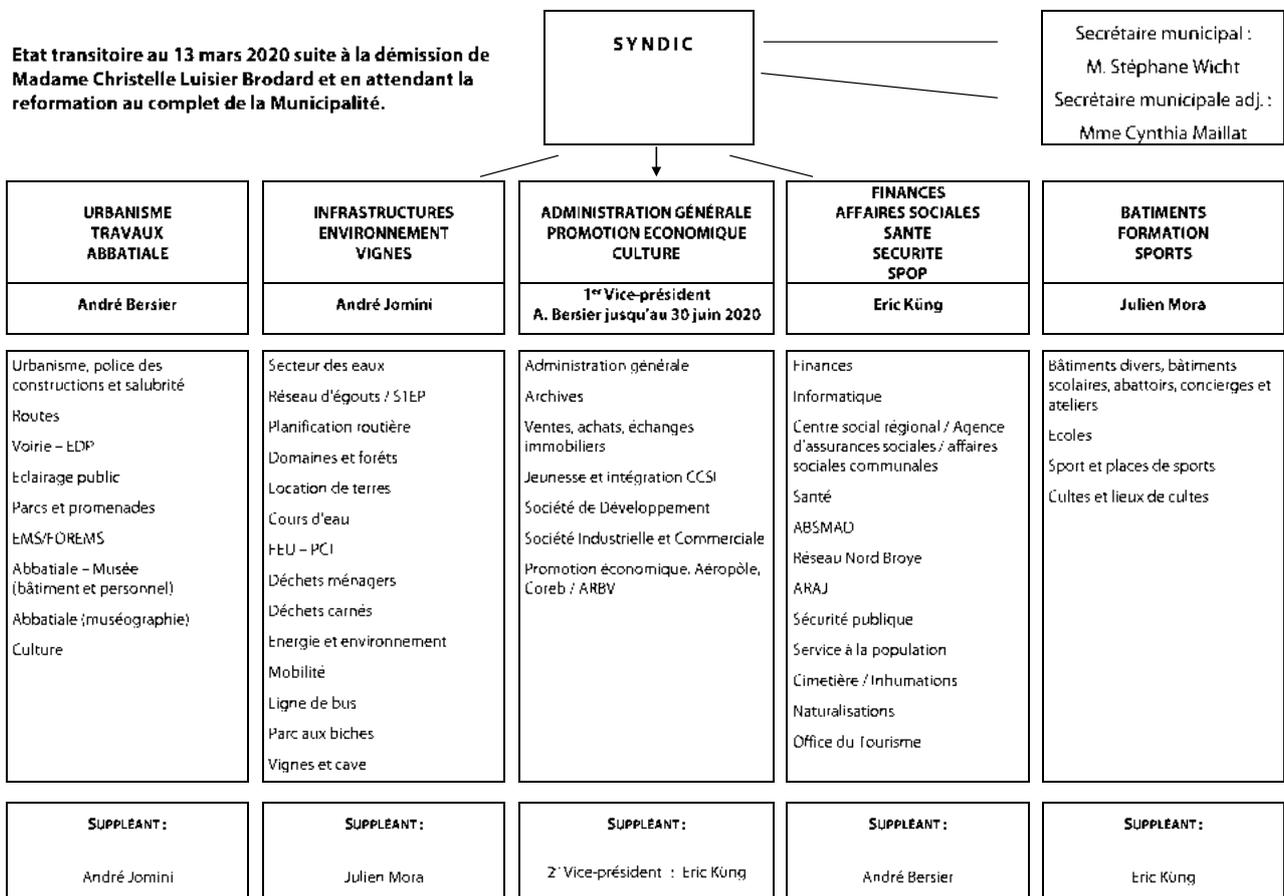
4.6. Sortie des aînés

Compte tenu de la situation sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19, la Municipalité s'est vue dans l'obligation d'annuler la sortie des aînés 2020.

Organigramme de la Municipalité depuis le 1^{er} janvier 2020

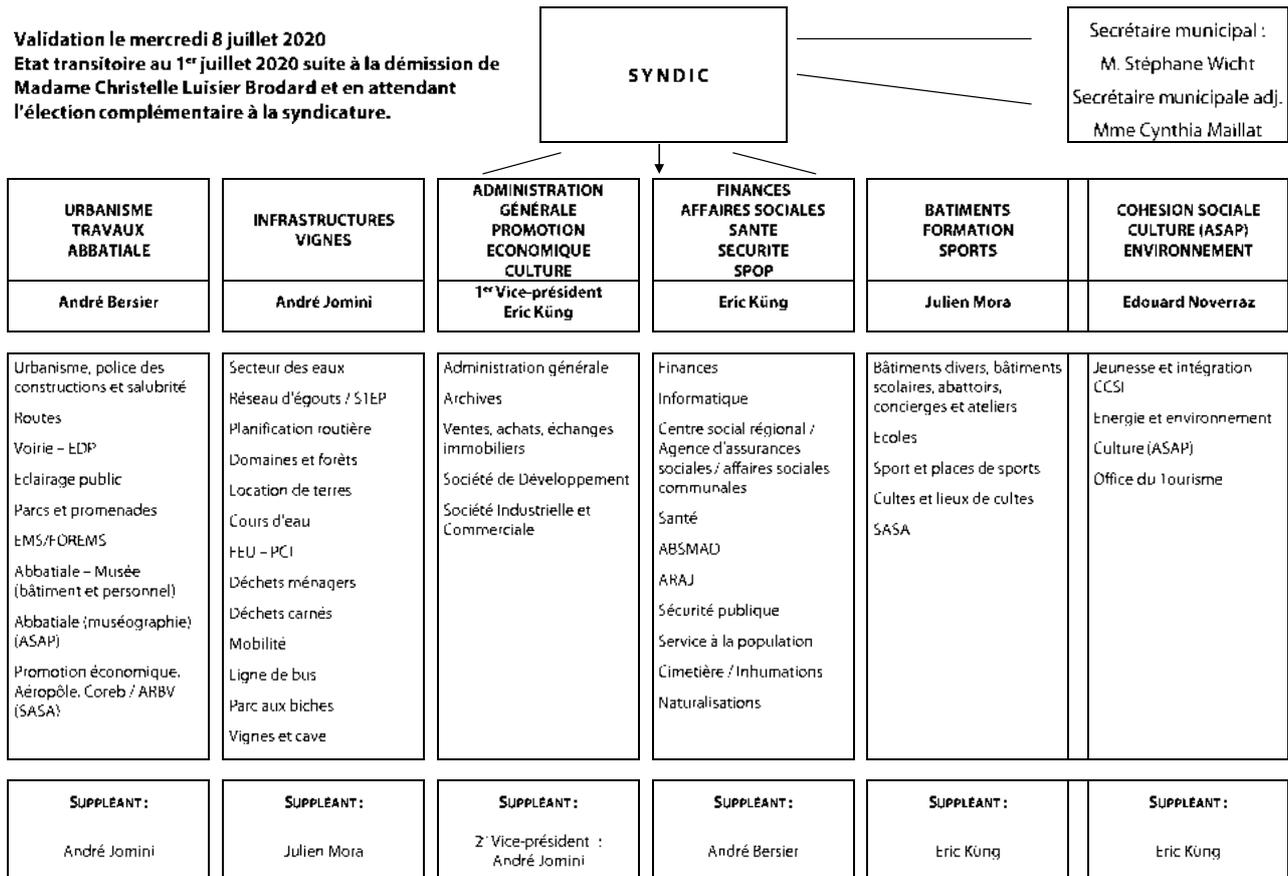


Organigramme de la Municipalité depuis le 13 mars 2020

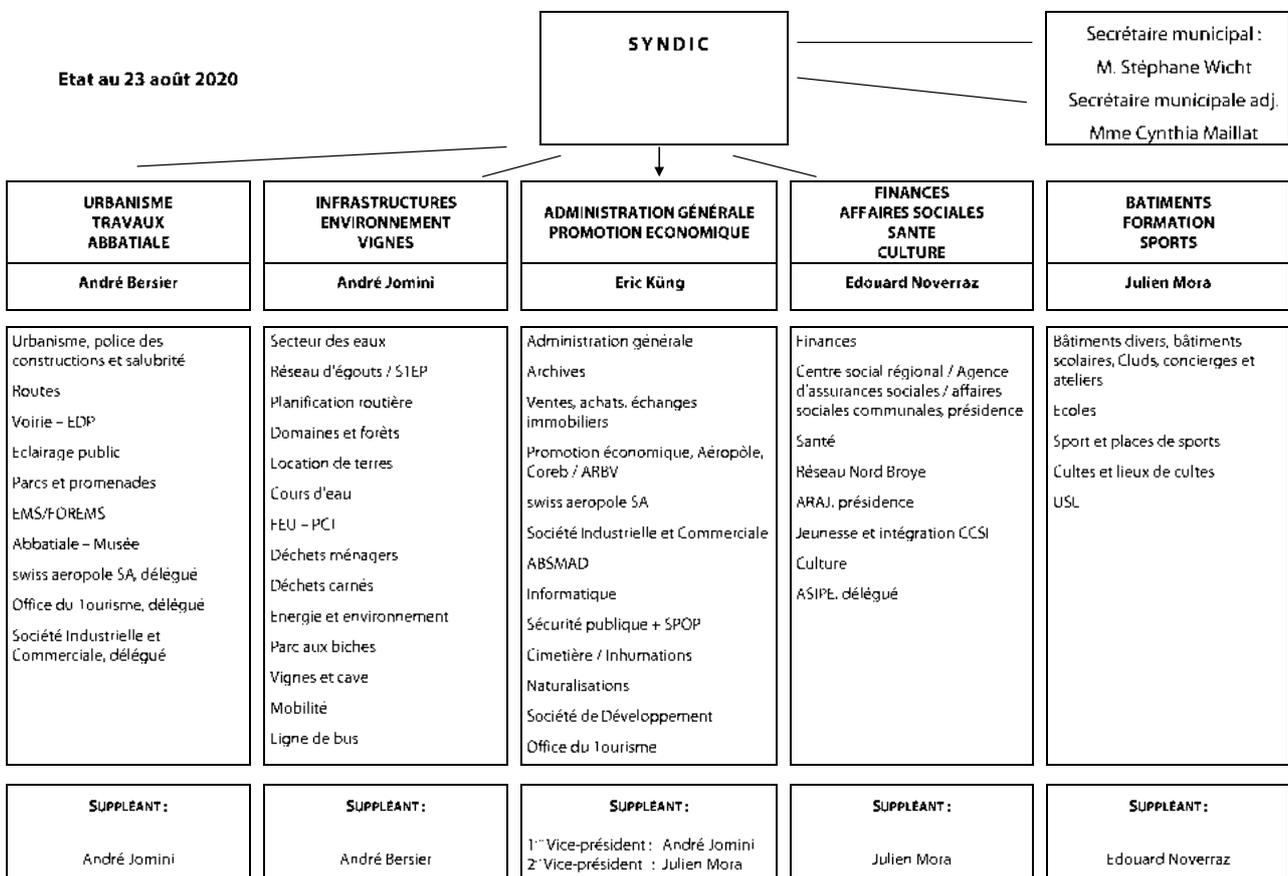


Organigramme de la Municipalité depuis le 1^{er} juillet 2020

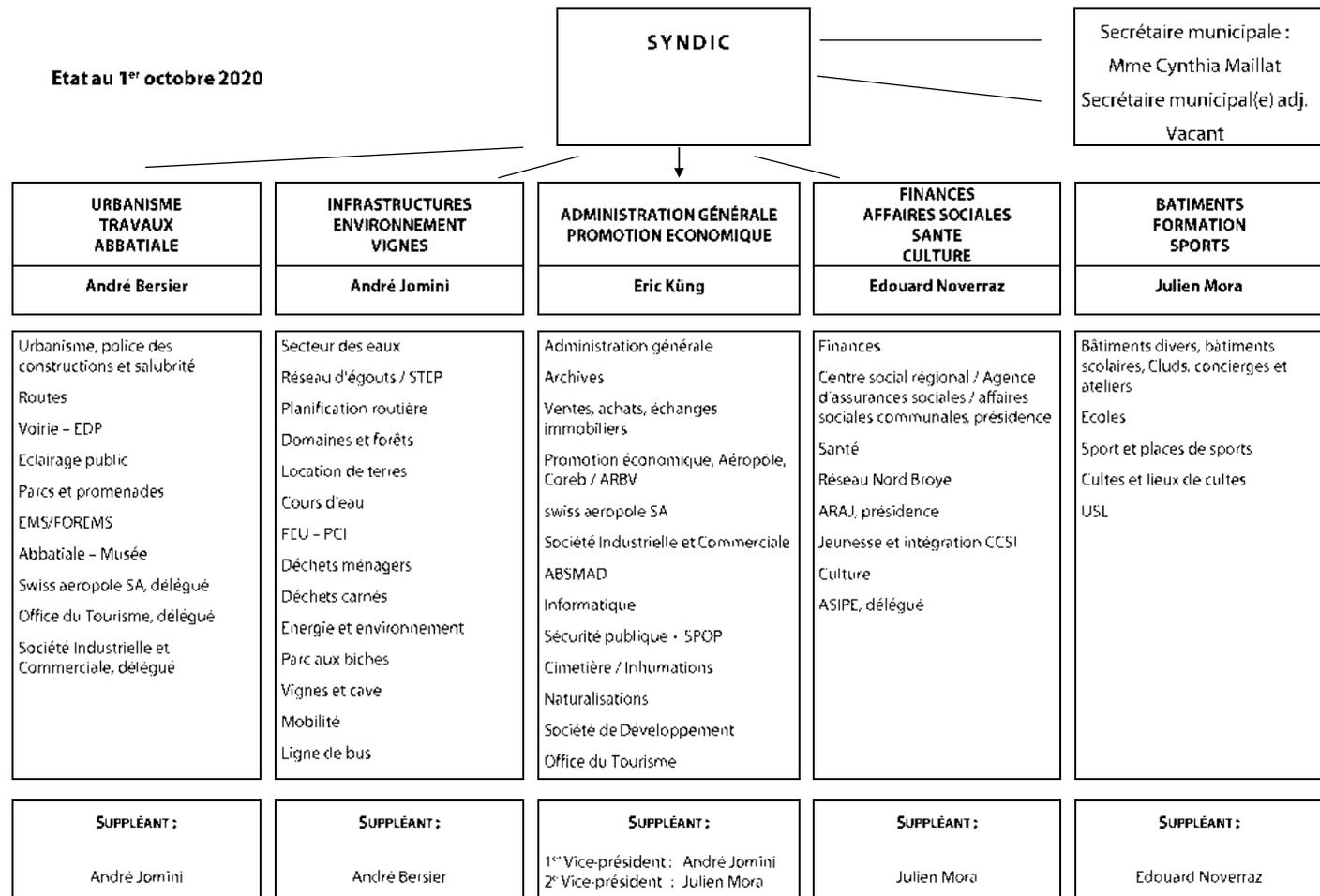
Validation le mercredi 8 juillet 2020
Etat transitoire au 1^{er} juillet 2020 suite à la démission de
Madame Christelle Luisier Brodard et en attendant
l'élection complémentaire à la syndication.



Organigramme de la Municipalité depuis le 23 août 2020



Organigramme de la Municipalité depuis le 1^{er} octobre 2020



5. Administration générale

Promotion économique Sécurité

SPOP

Eric Küng

Au 1^{er} janvier 2020, le nouveau règlement du personnel est entré en vigueur. La mise en action de ce règlement se fera sur les 2 voire 3 prochaines années.

Au niveau de la promotion économique, la société swiss aeropole SA a vécu une année particulière, principalement due à la pandémie mais le résultat est encourageant. Le bâtiment inauguré en 2019 répond à satisfaction et plusieurs entreprises ont déjà loué les locaux. Sur Aéroport II, le projet « Envergure » a été présenté à la presse et pourrait se concrétiser dans les mois à venir.

Au niveau de la Ville, le projet COOP-Migros a passé l'enquête préalable et des ajustements doivent être réalisés. Du côté de la Maison de Paroisse, un accord a été trouvé pour aménager le quartier et créer un futur espace vert et arborisé au bord de la Broye.

Pour l'informatique, 2020 a été une année marquée par l'arrivée du télétravail suite à la pandémie. La mise en place des liaisons, le renforcement des serveurs ainsi que le suivi des activités habituelles ont fortement impacté le développement de projets. Un nouveau site internet était à l'étude et est opérationnel depuis début 2021.

Au service à la population, des processus ont été mis en place pour optimiser le travail et afin de mieux répondre aux attentes des habitants. Depuis le milieu de l'année, la partie des réservations et locations de salles a été transférée sous la responsabilité du service Bâtiments.

Pour la sécurité publique, les tâches ont été très diverses suite à la pandémie, surveillance des parcs, contrôle des établissements publics et aides aux citoyens entre autres. Une bonne collaboration avec les services concernés permet le suivi de l'opération « Ville propre ». Depuis l'automne, la nouvelle politique de stationnement a été mise en place.

En lien avec la fonction de Syndic, les activités intercommunales sont toujours importantes, par exemple COREB, ARBV, Office du Tourisme, ainsi que toutes celles liées à l'Union des Communes Vaudoises.

Un grand MERCI à toutes les personnes et associations qui ont œuvré pour le bien de la Commune. En cette période de pandémie, l'aide et le temps consacré par chacun.e ont permis de garder une âme et montrer que le soutien existe dans une ville.

5.1. Greffe municipale

A la frontière entre la politique et l'administratif, chargé notamment de la liaison et de la coordination entre la Municipalité, le Conseil communal et les divers services communaux, le Greffe municipal a procédé à de nombreuses tâches réparties entre divers secteurs que sont le secrétariat proprement dit, l'intendance, la communication et l'information. Sans prétendre à l'exhaustivité, nous vous rappelons les éléments suivants :

- l'accueil au guichet ;
- les relations intercommunales, les relations avec les départements cantonaux et la Préfecture du district ;
- l'ouverture et la distribution du courrier ;
- la liquidation des affaires courantes ;
- la rédaction de préavis et autres communications et rapports à l'attention du Conseil communal ;
- la préparation de l'ordre du jour des séances municipales ;
- la rédaction des procès-verbaux des séances hebdomadaires et des séances de travail extraordinaires de la Municipalité ;
- la rédaction de la correspondance au sens général et notamment celle issue des séances de Municipalité ;
- l'organisation des activités protocolaires ;
- la rédaction du rapport de gestion ;
- l'établissement des diverses circulaires inhérentes à la bonne marche de l'administration ;
- la réalisation, par un comité de rédaction, du journal « Le Trait d'Union » et les communications générales ;
- le suivi et la mise à jour du site Internet ;
- la gestion des archives ;
- l'organisation d'événements internes à la Commune ;
- l'établissement d'actes de mœurs ;
- la réservation et la vente des cartes journalières CFF ;
- etc.

Plate-forme d'échanges, la réunion des chefs de service se tient une fois par semaine, le mercredi après-midi. Cette séance est présidée par la Secrétaire municipale ou son adjointe. Cette réunion a pour buts essentiels de :

- rapporter les décisions prises en séance de Municipalité et de discuter de leur mise en œuvre ;
- débattre de toutes les questions intéressant plusieurs directions ;
- tendre à l'amélioration des prestations offertes et à l'optimisation du fonctionnement de l'administration.

Durant l'année 2020, le Greffe municipal a participé à la mise en place et/ou au suivi des projets particuliers suivants :

- la gestion de l'organisation administrative liée aux mesures de lutte contre le coronavirus ;
- au comité d'organisation de la journée des Communes vaudoises 2020 ;
- à la présidence du groupe de travail chargé de la révision du site internet ;
- au processus visant à se doter d'un nouveau programme de gestion des procès-verbaux des séances de Municipalité.

La Commune est représentée au sein de l'Association Vaudoise des Secrétaires Municipaux (AVSM), de l'Association des secrétaires du Nord-Vaudois ainsi que de la Conférence Itinérante des Secrétaires Municipaux (CISM) qui regroupe les principales communes du Canton.

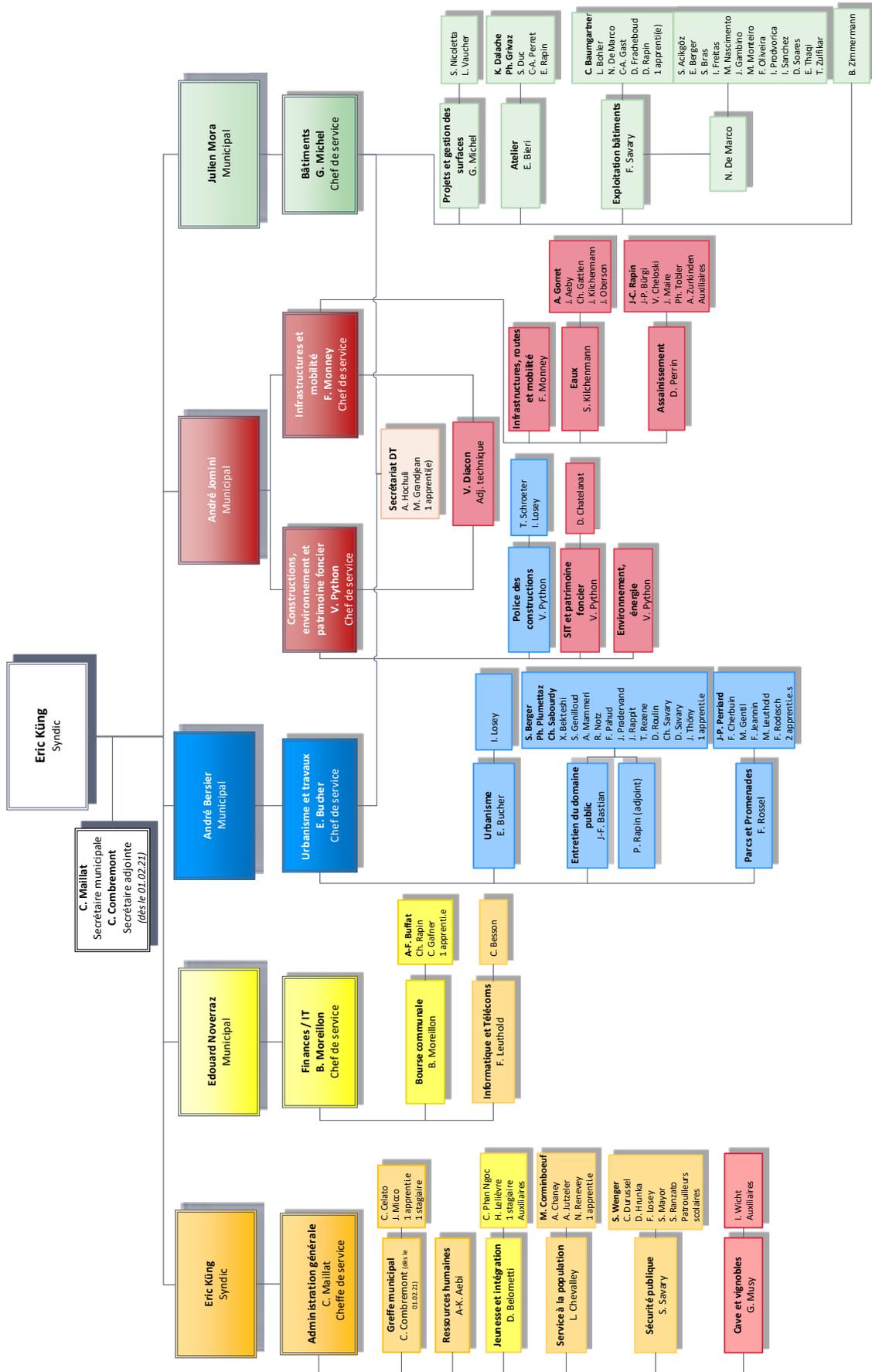
De plus, au cours de l'année 2020, le Greffe municipal a rédigé quelque 530 courriers.

5.2. Ressources humaines

Organigramme



VILLE DE PAYERNE
ORGANIGRAMME DU PERSONNEL COMMUNAL
au 31.12.2020



Personnel communal

Au 31 décembre 2020, l'effectif communal soumis au Règlement du personnel était de 108 collaboratrices et collaborateurs, pour un équivalent plein temps de 91.52 ETP. Comparativement au 31 décembre 2019, le nombre de collaborateurs a augmenté de + 17 personnes (91 au 31 décembre 2019). L'effectif global a évolué à la hausse de + 8.1 ETP (83.26 ETP en 2019).

Cette augmentation résulte principalement de la mise au statut des agentes de nettoyage (+ 5.6 ETP) et des patrouilleuses scolaires (+ 0.97 ETP), personnel engagé jusqu'au 31 décembre 2019 en qualité d'auxiliaires.

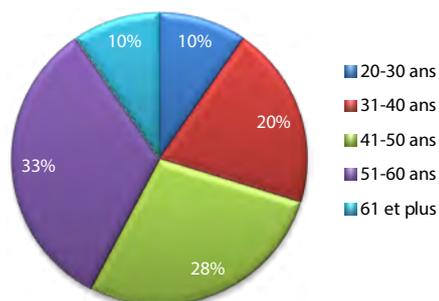
Les autres variations principales sont :

- l'externalisation effective au 1^{er} janvier 2020 d'une partie du personnel du Musée vers la nouvelle association ASAP chargée de l'exploitation muséale et de la mise en tourisme de l'Abbatiale (- 0.9 ETP) ;
- les dotations supplémentaires liées à des nouveaux postes ou des augmentations de taux d'activité (conformes au budget) pour un total de 3.4 ETP ;
- la réduction liée à des suppressions de poste ou diminution de taux d'activité : - 0.9 ETP ;
- le poste resté vacant suite à la réorganisation de la Direction des travaux a été pourvu en 2020 comme annoncé (poste d'adjoint technique) : + 1.0 ETP.

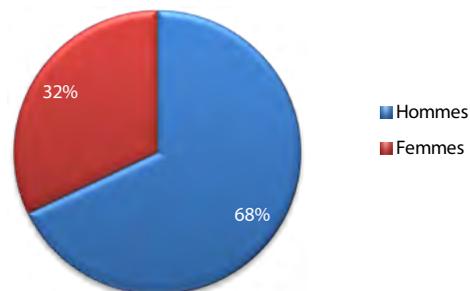
Le détail des variations par service et secteur se trouve dans le tableau « Effectif communal par service/secteur ».

Indicateurs de gestion

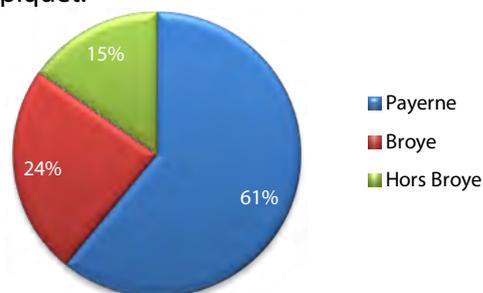
- **Structure des âges** : l'âge moyen du personnel est de 46.1 ans contre 45.4 en 2019 et l'âge médian passe de 47 à 48 en 2020. Contrairement aux années précédentes qui se démarquaient par une tendance au « rajeunissement » du personnel communal, 2020 connaît un léger rehaussement. Ceci s'explique par la mise au statut d'une partie du personnel auxiliaire, déjà en poste et au bénéfice d'une maturité professionnelle confirmée. 43 % de l'effectif est âgé de 51 ans et plus. 30 % du personnel communal soit 1 collaborateur sur 3 est âgé de 40 ans et moins.



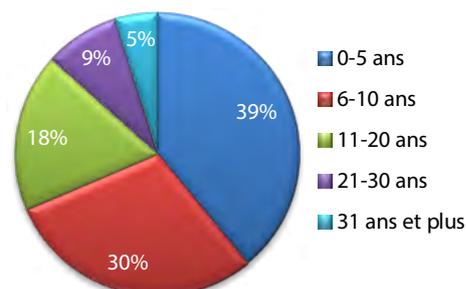
- **Répartition hommes/femmes** : la proportion du personnel féminin au sein de l'effectif communal a augmenté de + 12 % avec la mise au statut du personnel auxiliaire, très largement féminin, passant de 20 % en 2019 à 32 % en 2020. Un collaborateur sur 3 est une collaboratrice. L'accès des femmes à des postes à responsabilité est en voie de progression, notamment avec la recomposition du secrétariat municipal qui produira ses effets en 2021. Au 31 décembre 2020, le taux de femmes occupant des postes d'encadrement est de 10.5 %, soit 2 femmes cadres sur 19.



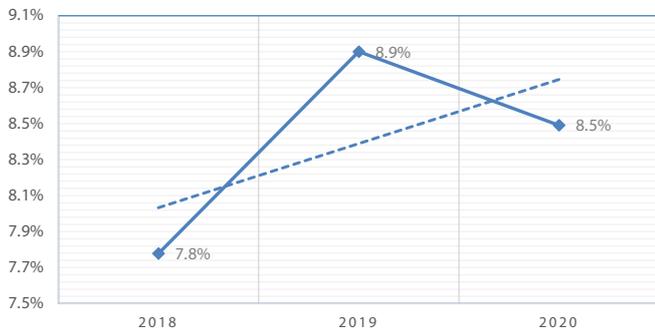
- **Lieu de résidence** : 61 % des collaborateurs habitent la Commune de Payerne (contre 57 % en 2019) et 8.5 sur 10 dans la région de la Broye (85 %). Bien que la proximité avec le lieu de résidence ne soit plus une obligation contractuelle, elle reste un critère d'exigence pour les fonctions qui requièrent une capacité d'intervention rapide, en particulier pour les services de piquet.



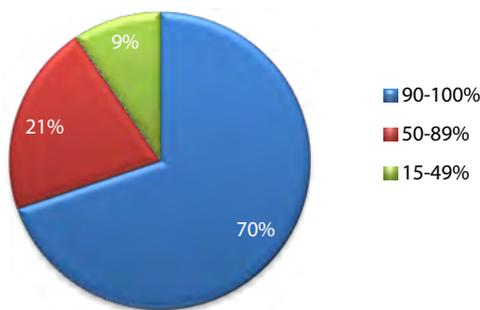
- **Ancienneté** : la durée moyenne des rapports de travail est de 7.1 ans. L'ancienneté médiane est de 6 ans, tendance stable par rapport à 2019. On peut observer, de manière générale, que la relation de travail au sein de l'administration communale s'inscrit dans la durée et que cela reflète le degré de fidélité élevé du personnel communal.



- **Turn-over** : en 2020, le taux de rotation du personnel se situe à 8.5 % (8.9 % en 2019). Ce taux comprend tous les départs de collaborateurs durant l'année proportionnellement à l'effectif. Sur l'année, il y a eu 8 départs, dont 3 départs à la retraite.



Taux d'activité



Traitements et introduction de la nouvelle échelle salariale

La nouvelle échelle des traitements est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2020, conformément au préavis n° 02/2019. Cette nouvelle grille salariale a entraîné des modifications pour une majorité du personnel, notamment sous forme d'augmentation de rattrapage (processus planifié sur 3 ans). Après une année de mise en œuvre de cette nouvelle échelle, l'expérience de terrain montre, en particulier lors des recrutements, que la politique salariale communale est en phase avec le marché du travail. En outre, elle corrige certains défauts de l'échelle de traitement antérieure notamment en gommant les effets de la séniorité (années de service) au profit des années d'expérience. Elle offre une progression moins soutenue, limite l'amplitude des classes source d'écart salarial excessif et permet une classification des fonctions plus fine.

Recrutement

La Commune de Payerne reste un employeur attractif sur le marché du travail. Les ressources humaines ont traité durant l'année 539 postulations dont 115 candidatures spontanées. L'administration a procédé à 13 appels d'offres pour des postes à pourvoir diffusés par voie d'annonce (journaux et internet). Ces mises au concours

ont donné lieu à 424 candidatures, soit une moyenne de 32.6 postulations par appel d'offres.

Ce chiffre est une bonne moyenne qui démontre la capacité de la Commune de Payerne à pourvoir aux postes ouverts, requérant parfois des profils spécialisés.

Tous les postes ouverts ont été repourvus durant l'année.

Le taux de départs volontaires de collaborateurs (démissions) a été de 2 %. Ce taux est modéré et peut être qualifié de sain. Cela traduit la satisfaction globale du personnel ainsi qu'une gestion saine du capital humain, évitant ainsi la déperdition du savoir-faire par des départs prématurés. En outre, tout départ engendre des coûts de recrutement importants et des risques de vacances de poste susceptibles d'impacter l'organisation et les prestations de service public. La rétention du personnel et sa fidélisation est donc un enjeu important pour la Commune de Payerne et de manière générale les employeurs.

Projets et implications RH dans l'organisation communale

L'année 2020 a été fortement impactée par la crise sanitaire de la Covid-19. En mars, l'administration communale a dû réagir très rapidement aux mesures de confinement édictées par les autorités politiques fédérales et cantonales. Cela a impliqué la mise en place d'un plan de continuité des activités (PCA), d'un plan de pandémie, l'adaptation des infrastructures informatiques et de certains processus nécessaires aux suivis des affaires courantes pour permettre le télétravail. Les services et les secteurs ont dû faire preuve d'adaptation et d'une capacité à réagir à une situation totalement inédite. Les RH ont été en appui à la Municipalité et aux services dans la gestion de cette crise, tant pour la mise en place du plan de pandémie, que pour l'établissement du PCA, la communication interne ainsi que la mise en place de mesures organisationnelles et de protection. Fin avril, la Commune de Payerne a été une des premières administrations communales à rouvrir ses guichets, moyennant l'établissement d'un solide plan de protection pour le personnel et les administrés.

A ce jour, au niveau sanitaire, l'administration peut se prévaloir de ne déplorer que peu de cas de contaminations et surtout aucun foyer en son sein. La 1^{ère} et la 2^e vagues ont entraîné peu d'absences liées à des mises en quarantaine ou d'isolement sur décision du médecin cantonal, ceci malgré une reprise rapide du travail à fin avril.

La crise sanitaire a impacté la planification des dossiers et projets RH prévus en 2020. Le projet de révision du processus d'évaluation du personnel a néanmoins pu être tenu dans les temps entre mars et juin pour un déploiement au sein de l'administration communale en juillet. Pour rappel, la révision du processus d'évaluation découle de la nouvelle politique salariale qui prévoit que les salaires peuvent en partie être influencés par la performance des collaborateurs. Ce projet a permis à la Commune de se doter d'un référentiel de compétences, de clarifier les domaines d'évaluation et d'uniformiser les formulaires. La Municipalité, le personnel d'encadrement ainsi que les collaborateurs ont été formés en juillet sur le nouveau processus. D'autres formations en lien avec les entretiens d'évaluation suivront. Il est également prévu à terme de digitaliser le processus.

Au niveau de l'organisation communale, les RH ont été impliquées en 2020 sur le projet transversal « Gouvernance et organisation de l'administration communale », les modifications organisationnelles découlant de la création du service Population et de la cellule état-major et la conduite du changement liée au départ de postes clés.

Entreprise formatrice

Durant l'année 2019-2020, la Commune de Payerne a formé 7 apprentis dans les métiers suivants : employé-e de commerce (4), agent-e d'exploitation (1), horticulteur-trice (1) et a accueilli une stagiaire MPC.

Au 31 juillet, deux apprenties et une stagiaire ont achevé avec succès leur formation en obtenant respectivement leur CFC et leur diplôme. Félicitations à elles !

En août, la Commune de Payerne a engagé cinq nouveaux apprentis. Il s'agit de Madame Clémence Lecoultré et Monsieur Bryan Michel, apprentis de commerce, Messieurs Sacha Beuret et Benjamin Oguey, apprentis horticulteurs, ainsi que Monsieur Loïc Zurkinden, apprenti agent d'exploitation. L'administration a également engagé une stagiaire MPC, Madame Rita Da Costa Duarte ainsi qu'une stagiaire en animation socioculturelle, Madame Méline Godel.

Responsabilité sociale

La Commune de Payerne assume sa responsabilité sociale et s'engage activement dans différentes mesures relatives au marché du travail en qualité d'entreprise partenaire. En collaboration avec les différents organismes œuvrant avec le service de l'Emploi de l'Etat de Vaud et les assurances sociales, elle accueille régulièrement des personnes en situation de recherche

d'emploi afin de favoriser leur retour à la vie active par des stages professionnels.

Malgré la situation sanitaire, la Commune a ainsi accueilli une dizaine de personnes pour des missions temporaires qui se sont déroulées dans des secteurs d'exploitation et des secteurs administratifs, notamment au secteur Jeunesse et intégration. La durée habituelle des mesures est de 3 mois, mais peuvent aller jusqu'à 6 mois.

Les conditions cadres nécessaires à la mise en œuvre de ses différents stages sont évidemment la capacité d'accueil et d'encadrement du personnel des secteurs concernés mais également l'ouverture d'esprit, la motivation des services à contribuer au retour à l'emploi des bénéficiaires en leur redonnant confiance et en leur permettant de mettre à niveau leurs compétences professionnelles.

Formation continue et perfectionnement

Les possibilités de formation continue ont été limitées en raison de la situation sanitaire. En 2020, il y a eu par conséquent moins de formation. Seuls 36 cours ont pu être tenus dont 3 formations qualifiantes et quatre formations organisées en interne. Ramené au nombre de participants, cela correspond à un total de 149 actions.

L'investissement financier dans la formation continue des collaborateurs représente 1 % de la masse salariale (hors coût des absences).

Communication et événements

Les restrictions sanitaires liées à la pandémie ont impacté la tenue des traditionnels événements réunissant l'ensemble du personnel. Si la séance d'information du mois de juin a pu être organisée, moyennant un plan de protection strict, celle du mois de novembre a été annulée.

La soirée grillades et la soirée de fin d'année ont été annulées. En contrepartie, la Municipalité a offert aux collaborateurs des bons d'une valeur jusqu'à Fr. 50.-- pour un repas dans un restaurant payernois.

Jubilaires

En 2020, dix collaborateurs ont fêté un jubilé, marquant leurs années de service au sein de la Commune de Payerne. Il s'agit de :

- 10 ans :
 - Madame Monique Corminboeuf
 - Monsieur Christophe Gattlen

- Monsieur Sébastien Mayor
- Monsieur Philippe Plumettaz
- Monsieur Stéphane Savary
- Monsieur Alexandre Zurkinden
- 15 ans :
 - Monsieur Jean-Pierre Bürgi
- 20 ans
 - Monsieur Jean-Pierre Perriard
 - Monsieur Daniel Rapin
- 30 ans
 - Madame Anne-Françoise Buffat

La Municipalité les remercie chaleureusement pour leur belle fidélité et leur engagement au service de la collectivité payernoise.

Effectif

Services/Secteurs	Personnel 2019	ETP 2019	Personnel 2020	ETP 2020	Variation ETP 2019-2020	Personnel en formation	Remarques
Administration générale	20	17.75	25	19.95	2.2	4	
Greffe municipale	4	3.4	4	3.2	-0.2	2	La stagiaire MPC tourne dans les différents secteurs de l'administration
Ressources humaines	1	0.9	1	1	0.1	0	
Service à la population	4	3.5	5	4.1	0.6	1	
Sécurité publique	7	7	10	8.2	1.2	0	
Jeunesse & intégration	2	1.6	3	2.1	0.5	1	
Cave	2	1.35	2	1.35	0	0	
Finances	6	4.6	6	4.5	-0.1	1	
Finances	4	3	4	3	0	1	
Informatique et télécoms	2	1.6	2	1.5	-0.1	0	Augmentation en 2019 limitée à 12 mois
Urbanisme et travaux	24	23.8	25	24.5	0.7	3	
Urbanisme	1	1	1	1.3	0.3	0	Dotation supplémentaire (0.1) avec poste réparti sur 2 services
Entretien du domaine public	17	16.8	17	16.8	0	1	
Parcs et promenades	6	6	7	6.4	0.4	2	Poste supplémentaire selon budget (dotation augmentée de 0.4 au lieu de 0.5)
Infrastructures et mobilité	15	14.3	15	14.6	0.3	0	
Gestion et planification des infrastructures	1	1	2	2	1	0	Création d'un poste d'adjoint découlant de la réorganisation de la direction des travaux en 2019
Centre des déchets carnés	1	0.7	0	0	-0.7	0	Externalisation du poste auprès du CCSPA
Eaux	6	6	6	6	0	0	
Assainissement	7	6.6	7	6.6	0	0	
Constructions, environnement et patrimoine	6	5.4	6	5.3	-0.1	1	
Gestion et planification	1	1	1	1	0	0	
Police des constructions	2	1.8	2	1.7	-0.1	0	Poste partagé avec l'urbanisme, transfert de 0.1 ETP
SIT et patrimoine foncier	1	1	1	1	0	0	
Secrétariat des services techniques	2	1.6	2	1.6	0	1	
Bâtiments	20	17.6	31	22.7	5.1	1	
Projet et gestion de surfaces	2	1.5	4	2.4	0.9	0	Création d'un poste de gestionnaire des locations selon budget et réaffectation du poste d'organiste
Exploitation bâtiments	8	8	21	14.3	6.3	1	Mise au statut des postes d'agentes de nettoyage et réaffectation interne du poste de technicien de musée
Atelier	6	6	6	6	0	0	
Abbatiale / Musée	4	2.1	0	0	-2.1	0	Réaffectation du personnel du musée (ASAP et interne)
TOTAL	91	83.46	108	91.55	8.1	10	

Mutations

Arrivées

Administration générale

Perrin Olema	Patrouilleuse scolaire	01.01.2020
Würsten Patricia	Patrouilleuse scolaire	01.01.2020
Chaney Alessia	Collaboratrice administrative	01.04.2020
Losey Florian	Assistant de sécurité publique	01.06.2020
Othman Nahla Noori	Patrouilleuse scolaire	23.08.2020
Lelièvre Hélène	Coordinatrice andragogique	01.10.2020

Infrastructures et mobilité

Diacon Vincent	Adjoint technique	01.06.2020
----------------	-------------------	------------

Urbanisme et travaux

Cherbuin François	Horticulteur-paysagiste	01.09.2020
-------------------	-------------------------	------------

Constructions, environnement et patrimoine

Losey Ilona	Technicienne police des constructions et urbanisme	01.06.2020
-------------	--	------------

Bâtiments

Açikgöz Seyhan	Agente de nettoyage	01.01.2020
Almeida Costa Sanchez Isabel	Agente de nettoyage	01.01.2020
Ascensao Graça Do Nascimento Marie José	Agente de nettoyage	01.01.2020
Atina Gambino Julienne	Agente de nettoyage	01.01.2020
Berger Elizabeth	Agente de nettoyage	01.01.2020
Bras Pereira Sophie	Agente de nettoyage	01.01.2020
Monteiro Borges Maria	Agente de nettoyage	01.01.2020
Oliveira Da Silva Maria Fatima	Agente de nettoyage	01.01.2020
Podvorica Xhemalji Indire	Agente de nettoyage	01.01.2020
Soares Moreira Rocha Dina	Agente de nettoyage	01.01.2020
Thaqi Maria Helena	Agente de nettoyage	01.01.2020
Zulfikar Turkjan	Agente de nettoyage	01.01.2020
Vaucher Laura	Gestionnaire des locations	01.09.2020

Mutations internes

Administration générale

Maillat Cynthia	Secrétaire municipale	01.10.2020
-----------------	-----------------------	------------

Bâtiments

Fracheboud Dominique	Technicien de musée	01.01.2020
Zimmermann Benoît	Organiste	01.01.2020

Départs

Administration générale

Duriaux Johan	Assistant de sécurité publique	28.02.2020
Rubatel Kyoko	Patrouilleuse scolaire	30.06.2020
Wicht Stéphane	Secrétaire municipal	15.09.2020

Urbanisme et travaux

Enggist Anne-Michèle	Collaboratrice police des constructions et urbanisme	28.02.2020
Perriard Jean-Pierre	Horticulteur-Floriculteur, rempl. du chef de secteur	31.12.2020

Bâtiments

Cherpillod Sophie	Chargée d'inventaire	01.01.2020
Zimmermann Lydie	Guide, responsable de l'accueil	01.01.2020
Cuany Thomas	Agent d'exploitation bâtiments	30.06.2020

Infrastructures et mobilité

Rollier Charles Henri	Ouvrier équarisseur pour le CCSPA	30.09.2020
-----------------------	-----------------------------------	------------

Nouveaux apprentis et stagiaires

Administration générale

Michel Bryan	Apprenti de commerce (CFC)	01.08.2020
Le Coultre Clémence	Apprentie de commerce (CFC)	01.08.2020
Da Costa Duarte Rita	Stagiaire MPC	01.08.2020

Jeunesse et intégration

Godel Méline	Stagiaire socioculturelle	17.08.2020
--------------	---------------------------	------------

Bâtiments

Zurkinden Loïc	Apprenti agent d'exploitation (CFC)	01.08.2020
Beuret Sacha	Apprenti horticultriceur (CFC)	01.08.2020
Ogney Benjamin	Apprenti horticultriceur (AFP)	01.08.2020

5.3. Promotion économique

En appui à Monsieur le Syndic, le chef de service de l'Urbanisme et travaux suit les contacts et les offres pour l'établissement d'éventuelles nouvelles entreprises.

Ce processus se fait souvent en collaboration avec la Coreb, voire avec swiss aeropole SA.

En 2020, l'effet de la pandémie a estompé les prises de contacts avec des entreprises intéressées. Outre les discussions en cours pour le projet Losinger-Marazzi sur Aeropole II (projet mis à l'enquête publique), la Commune a pu soumettre 2 offres, une pour un terrain sur Aeropole II et l'autre sur une partie de la zone industrielle du DDP de la route de Neuchâtel / Champ Cheval.

En terme de propriétés foncières, l'offre en terrains communaux pour des petites PME qui recherchent des terrains d'une surface de moins de 5'000 m² est manquante.

Opérations immobilières en 2020 (prises en compte au moment de la réquisition de transfert)

(Le présent tableau ne tient pas compte des modifications de surface touchant le domaine public)

OPERATIONS (approuvées par le Conseil communal)	Augmentation de surface	en m ²	Diminution de surface	en m ²
Vente à Musliu Ramadan et Zyla			Chemin du Pramey	172 m ²
Vente à Argramat SA			Champ Cheval	4'920 m ²
Cession à l'Etat de Vaud et l'Etat de Fribourg			Passage de la Blancherie	1'076 m ²
Echange avec Gérard Jenzer	Rue Montpellier	14 m ²	Rue Montpellier	16 m ²
	Total des ACQUISITIONS	14 m²	Total des CESSIONS	6'184 m²
			Diminution de surface	6'170 m²
DDP Prolongation du DDP en faveur de la Société de cavalerie de Payerne	La Banderette			1'144 m ²

5.4. Service à la population (SPOP)

Avant toute chose, il convient de rappeler ici les tâches premières dévolues au contrôle des habitants (CdH). La Loi cantonale sur le contrôle des habitants (LCH) indique que le CdH doit fournir aux administrations les informations dont elles ont besoin en matière d'identité, d'état civil et de séjour ou d'établissement des personnes résidant plus de trois mois sur le territoire communal, qu'il s'agisse de ressortissants suisses ou étrangers.

Le CdH enregistre les données des habitants ainsi que les arrivées, les départs, les déménagements et toutes les mutations (changement d'état civil, naissance, décès, etc.) conformément à la Loi fédérale sur l'harmonisation des registres (LHR) et à la LCH. Dans le cadre de la transmission des données au Registre cantonal des personnes (RCPers – cyberadministration), il fait application du principe de l'arrivée fait foi. Le CdH doit veiller à traiter rapidement les communications électroniques ATI (automatisation des transferts d'informations) qui lui parviennent et tient à jour son registre informatique des habitants.

En outre, le bureau des étrangers, intégré au contrôle des habitants, a pour rôle d'enregistrer les étrangers et pourvoir aux communications d'informations nécessaires aux différentes administrations cantonales et fédérales :

- enregistrer les étrangers dans le registre des habitants (conformément à la LCH, la LHR et la Loi sur les étrangers et l'intégration - LEI) ;
- assurer une mise à jour constante de ces données ;
- constituer, puis transmettre au service cantonal de la population, un dossier pour chaque étranger demandant un titre de séjour ;
- remettre la documentation sur l'intégration aux nouveaux (primo) arrivants en Suisse et dispenser des conseils y relatifs (cours de langue, emploi, etc.) ;
- délivrer les permis de séjour ou d'établissement ;
- percevoir les émoluments y relatifs ;
- convoquer les ressortissants étrangers pour le renouvellement des titres de séjour et mettre à jour leur dossier ;
- dénoncer les infractions à la LEI auprès du Ministère public ;
- préavisier les demandes de visa en vérifiant notamment les déclarations de prise en charge des invitants ou garants ;
- contrôler et enregistrer les départs des étrangers cas échéant signaler les cas au SPOP ;
- recueillir les demandes d'autorisation de travail (formulaire 1350) transmises par les employeurs

des entreprises sises sur la Commune pour les ressortissants états tiers soumis à cette obligation. Ces requêtes sont ensuite transmises pour examen et décision au Service cantonal de l'emploi ;

- pour les frontaliers, la demande est, en principe, déposée auprès du CdH de la Commune du lieu de l'activité, l'autorisation est émise par le SPOP.

Ce secteur joue un rôle central dans chaque commune suisse. Les exigences imposées aux collaborateurs et collaboratrices du secteur ont augmenté ces dernières années. Des connaissances approfondies de droit public et de droit privé sont indispensables. Outre le droit d'annonce (LCH et LHR), le droit de migration (LEI), la protection des données (Loi sur la protection des données – LPD), le droit pénal, la protection de l'enfant et de l'adulte, ainsi que le droit du mariage et de la famille revêtent une importance capitale. Un grand nombre de lois et de directives règlementent nos pratiques quotidiennes. Les bases légales et directives sont en constante mutation et les collaborateurs doivent continuellement se mettre à niveau.

A Payerne, en plus des tâches susmentionnées, le Service à la population (SPOP) doit gérer les naturalisations, l'établissement des cartes d'identité, le registre civique (rôle des électeurs et contrôle des signatures initiatives/référendums), le secrétariat de la Commission communale Suisses - Immigrés (CCSI), la distribution des macarons d'accès à la déchetterie et à la Place du Marché, la distribution des sacs poubelles aux familles nombreuses, la distribution des cartes magnétiques Moloks, la gestion administrative du plan canicule, le suivi/coaching d'un(e) apprenti(e) et d'un(e) stagiaire, la vente des entrées piscine à demi-tarif (enfants payernois et ceux scolarisés à Payerne), les élections/votations et la centrale téléphonique pour toute la Commune.

Ce secteur, même s'il est administratif, a également des missions en soirée et les weekends : permanence du jeudi soir, secrétariat CCSI, votations/élections et naturalisations.

Des changements dans les pratiques de tous les jours ont été initiés dans le secteur, visant notamment à réformer les processus de travail, les formaliser et les simplifier. La digitalisation des documents et des dossiers en traitement a été décidée, afin de favoriser l'efficacité. Elle est mise en œuvre au fur et à mesure des activités du secteur par toutes et tous.

Tâches du contrôle des habitants et bureau des étrangers : données chiffrées

Avec l'augmentation de la population payernoise, les demandes de documents (attestations diverses) et les

mutations à saisir dans le système sont en constant accroissement. En effet, il y a beaucoup de mouvements de personnes et de mutations de données par exemple.

Automatisation des transferts d'informations (ATI)

Mise en place depuis 2016, l'ATI, imposée aux communes vaudoises par l'Etat, définit comment les mutations enregistrées par le contrôle des habitants doivent être traitées et/ou transférées au Registre cantonal des personnes par exemple. Ces échanges d'informations automatiques ont notamment cours entre les différentes bases de données cantonales (RCPers, Siti, Infostar, etc.) ou fédérales (SYMIC, UPI, etc.) et notre logiciel communal.

Chaque différence signalée entre les bases de données ou annonce de modification (qui est automatiquement générée) doit être vérifiée manuellement, traitée, validée ou refusée. Au niveau technique, force est de reconnaître que les divergences entre les bases de données impactées ont nécessité d'y consacrer de plus en plus de temps, et cette tendance est plutôt à la hausse. Certains processus métier ont donc dû être adaptés et des mesures ont été prises.

Documents délivrés/envoyés	5'938
Annonces ATI – Activités Nest	9'779
Documents enregistrés	14'566
Demandes de renseignements	1'848
Mutations et statistiques d'événements	68'510

	2020	2019
Arrivées	810	756
Départs	797	773
Déménagements	597	641
Cartes d'identité	236	355
Demandes de naturalisation	38	25
Naissances	138	131
Mariages	64	53
Divorces	46	45
Décès	80	93

Guichets

Depuis la mise en service du système de ticketing en 2015, une augmentation constante des passages au guichet a été constatée, avec un pic atteint en 2019 (10'832). En 2020, nous constatons une forte baisse, à 8'189.

Cette diminution s'explique par différents facteurs :

- la crise sanitaire a obligé la fermeture des guichets durant six semaines, mais il est à noter que Payerne a été une des premières administrations communales à rouvrir en date du 29 avril. En outre, les citoyens ont nettement limité leurs passages à la fin de la première vague et depuis le début de la deuxième vague ;
- l'envoi de certaines autorisations de séjour/établissement par courrier aux citoyens étrangers, afin de leur éviter de se déplacer aux guichets pour les récupérer ;
- la reprise souhaitée par le Service Bâtiments de l'Office des réservations au 1^{er} septembre 2020, ce qui diminue de facto les contacts avec le secteur.

Sur l'année, il y a en moyenne 46 personnes qui se présentent chaque jour à nos guichets. Un pic a été atteint en date du 11 juin, avec 92 passages.

Les temps d'attente avant prise en charge s'améliorent encore cette année, puisque 81 % des citoyens sont servis en moins de 6 minutes (contre 75 % en 2019).

Centrale téléphonique communale

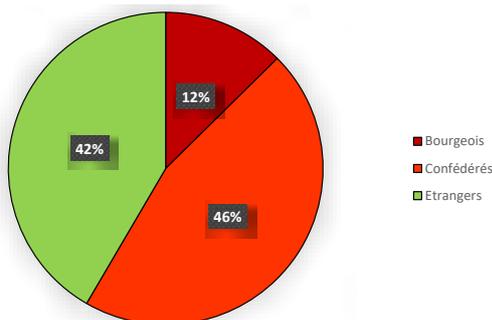
La centrale téléphonique communale suscite une importante activité, avec 10'223 appels comptabilisés. Il en résulte une très forte augmentation de près de 22 % par rapport à l'année précédente. Ces chiffres concernent uniquement les appels reçus par le SPOP, qui traite tous les appels effectués sur le numéro central ou non pris en charge par les autres secteurs. Cela représente environ 38 appels par jour. Le tiers de ces appels sont destinés aux autres services communaux et leur sont par la suite transférés.

Quelques statistiques concernant la Ville

Nombre de ménages payernois			
2017	2018	2019	2020
4'334	4'314	4'469	4'456

Personnes enregistrées dans le Registre des habitants

	2020	2019
Bourgeois de la Commune	1'298	1'296
Confédérés	4'743	4'748
Total population suisse	6'041	6'044
Etrangers	4'305	4'292
Total général	10'346	10'336

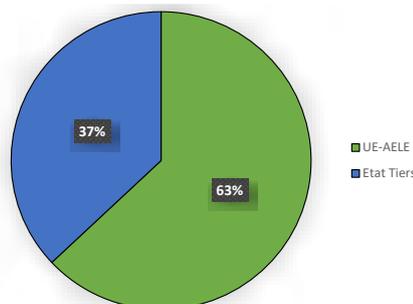


Bureau des Etrangers

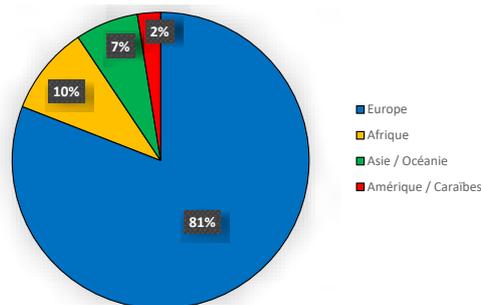
Au 31 décembre 2020, la population étrangère enregistrée dans le registre des habitants de Payerne était de 4'305 (42 % de la population totale), provenant de 91 nations différentes.

Voici quelques données intéressantes :

Population étrangère : UE-AELE / Etats Tiers



Population étrangère par continent



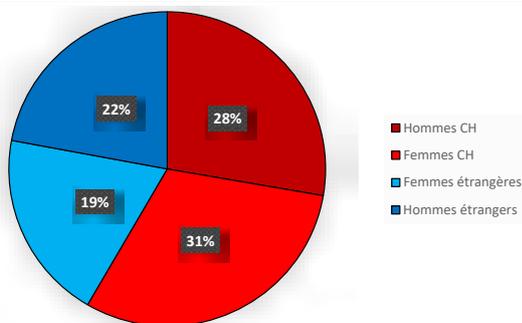
Population étrangère, pays principaux (plus de 60 ressortissants)

Le Portugal est la nation étrangère la plus représentée dans notre Commune au 31 décembre 2020, représentant 38 % de la population étrangère totale.

Pays	Nombre
Portugal	1'626
Kosovo	536
Italie	373
France	364
Espagne	113
Serbie	90
Syrie	83
Turquie	77
Macédoine du Nord	73
Érythrée	72
Pologne	72
Congo (Kinshasa)	62
Autres	764
Total	4'305

Selon le sexe et la nationalité

	Hommes	Femmes	Total
Suisses	2'868	3'173	6'041
Etrangers	2'285	2'020	4'305
Total	5'153	5'193	10'346

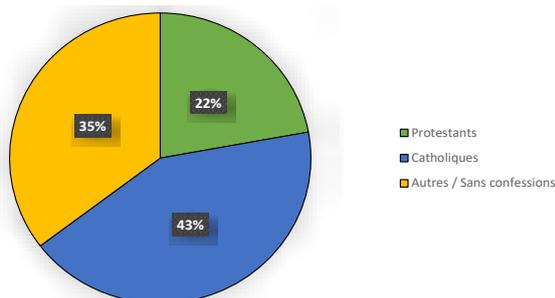


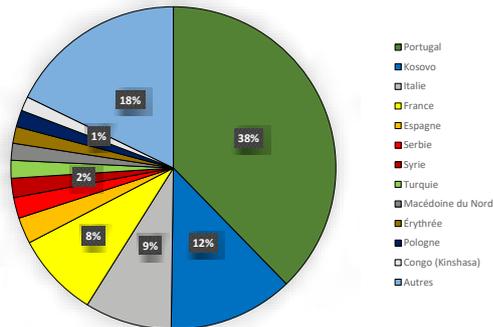
Quelques statistiques

Confessions

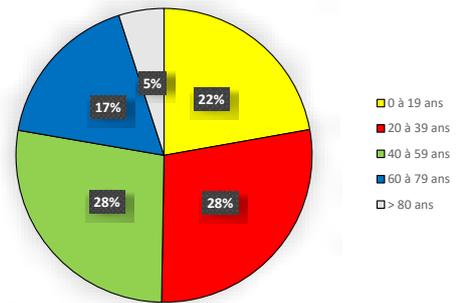
La statistique des confessions est demandée par le canton au 1^{er} octobre sur le total de la population en résidence principale. Dans notre Canton, seules les églises protestantes et catholiques, ainsi que la communauté israélite, sont reconnues de droit public. Toutes les autres religions intègrent en conséquence le chapitre « Autres confessions ».

	2020	2019
Protestants	2'289	2'409
Catholiques	4'401	4'563
Autres confessions/sans confession	3'656	3'364





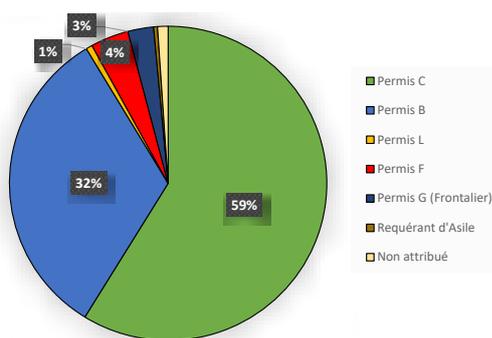
Répartition de la population selon les âges



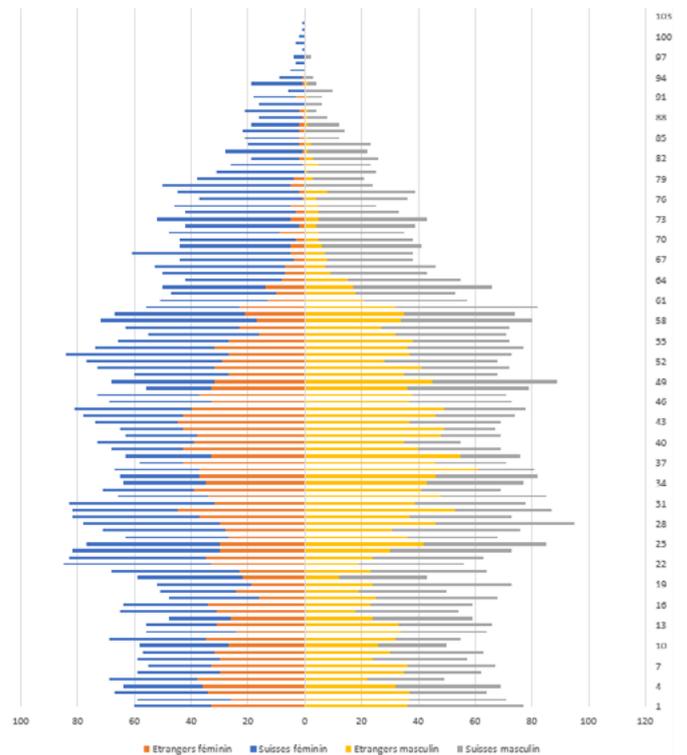
Population étrangère : type d'autorisation

La population étrangère vivant à Payerne est très majoritairement titulaire d'une autorisation d'établissement (permis C). Nous pouvons également constater que malgré la distance nous séparant de la frontière la plus proche, un certain nombre de frontaliers (permis G) travaillent dans notre Ville. Enfin, le type « non-attribué » correspond en principe à des dossiers en cours d'analyse auprès des autorités cantonales ou fédérales.

Type	Nombre
Permis C	2'531
Permis B	1'403
Permis L	28
Permis F	167
Permis G (frontalier)	113
Requérants d'asile	17
Non attribués	46
Total	4'305



Pyramides des âges



5.5. Sécurité publique

Les 2 collaborateurs engagés au 1^{er} juillet 2019 ayant terminé leur formation fin 2019, il a été possible de mettre en place des patrouilles en soirée, du lundi au samedi, jusqu'à 22 h 30. Les objectifs sont prioritairement de marquer une présence accrue dans le centre-ville et plus particulièrement à la gare ou dans d'autres lieux sensibles comme les places de jeux ou écoles.

L'année 2020 a été marquée par des missions spéciales. En effet, lors du semi-confinement, comme la Gendarmerie, la Sécurité publique a fait des patrouilles « Covid-19 » dont le but était de faire respecter la distanciation et le nombre de personnes maximum pouvant se rassembler.

Dès le deuxième semestre, les agents de la Sécurité publique, en partenariat avec la Police Cantonale du Commerce, ont effectué près de 200 visites d'établissements publics ou commerces, afin de

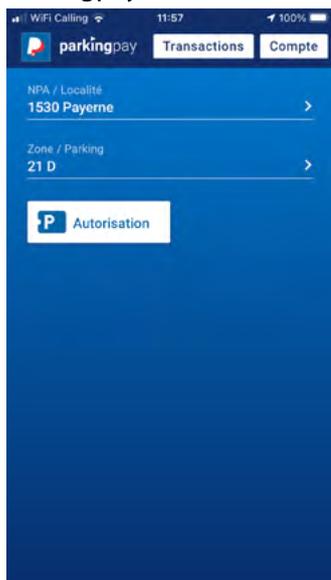
Age de la population

L'âge moyen de la population payernoise est de 39.4 ans, avec des différences notables entre les Suisses et les étrangers :

	Hommes	Femmes
Suisses	41.9	45.4
Etrangers	34.1	32.2
Total :	38.4	40.3

contrôler que les plans de protection soient respectés ou que seuls des biens de première nécessité soient mis en vente.

Depuis le 1^{er} juillet 2020, le contrôle de la validité des autorisations mensuelles de stationnement (macarons) s'effectue avec l'application « Parkingcheck ». Les citoyens payernois et les automobilistes pendulaires peuvent également demander et payer directement leur autorisation de stationnement via internet ou via l'application « Parkingpay ».



Avec la modernisation des horodateurs, l'application « Parkingcheck » permet également de contrôler on-line si l'horodateur a bien été enclenché et que la durée n'est pas dépassée, en scannant simplement une plaque. Avec ce système, les automobilistes n'ont ainsi plus besoin de mettre le ticket derrière le pare-brise. Ils peuvent également enclencher le parcomètre directement avec leur smartphone en utilisant l'application « Parkingpay ».



Masque de l'application « Parkingcheck » qui permet de contrôler les paiements à l'horodateur ou la validité des autorisations mensuelles de stationnement

Depuis septembre 2020, la Sécurité publique a la responsabilité de la mise en place et de la gestion du marché hebdomadaire du samedi, venu s'ajouter à celui du jeudi. Un agent est présent chaque samedi matin dès 06 h 30 sur la Place du Marché, afin d'ouvrir cet endroit et placer les étalagistes.

Le secteur de la Sécurité publique, a été un des premiers en Suisse romande, dès le 5 octobre 2020, à avoir remplacé les bulletins d'amende d'ordre standard accompagnés d'un bulletin de versement, par un bulletin d'amende avec QR-code. L'automobiliste recevant une amende, peut la payer directement sur un portail internet ou alors il reçoit automatiquement un BVR trente jours après, sans frais. Les amendes sont directement enregistrées par les agents à l'aide d'un smartphone, après scannage de la plaque d'immatriculation. Un des avantages est la diminution du travail administratif, étant donné qu'il n'est plus nécessaire de saisir les amendes dans un programme pour leur suivi.



CAS
521 009 4 (STS)

IDENTIFICATION
CH VD999999
AUT Skoda

LOCALISATION
Place de l'Hôtel de Ville
1530 Payerne

HEURE
Date d'infraction:
17.02.2021 11:50

LAO
203.3
40,- CHF

TRANSFERER



Masque de saisie dans l'application « App Amende » après scannage de la plaque avec le smartphone de l'agent

Pour l'année 2020, les chiffres des heures de patrouille par lieu ou mission ciblée sont les suivants :

- patrouilles Covid-19 : 834 heures ;
- proximité (quartiers d'habitations et centre-ville) : 1'411 heures ;
- écoles : 208 heures ;
- places de jeux : 87 heures ;
- gare : 122 heures ;
- contrôles littering : 112 heures ;
- contrôles chiens : 69 heures ;
- contrôles établissements publics : 145 heures.

Concernant le contrôle des véhicules, les heures suivantes ont été enregistrées :

- contrôles de stationnement : 1'161 heures ;
- contrôles de circulation (riverains autorisés) : 85 heures.

Encaissements d'amendes et de taxes

	2020	2019
Amendes		
Nombre d'amendes d'ordre délivrées	10'515	11'671
Somme encaissée	Fr. 531'122.31	Fr. 596'006.68
Taxes de contrôle du stationnement		
Horodateurs	Fr. 129'912.76	Fr. 151'132.76
Macarons pendulaires	Fr. 147'093.30	Fr. 155'754.50
Macarons résidants	Fr. 131'278.94	Fr. 135'930.--
Total	Fr. 408'285.--	Fr. 442'817.26

Le secteur de la Sécurité publique a procédé aux encaissements divers suivants :

	2020	2019
Encaissements divers		
étalagistes, foires, marchés, patentes, patentes temporaires	Fr. 3'985.--	Fr. 35'070.--
divertissements, taxe spectacle et musique	Fr. 15'756.40	Fr. 57'837.15
notifications commandements de payer et divers	Fr. 83'280.--	Fr. 74'860.--
inhumations (permis d'inhumation/incinération et concessions)	Fr. 39'405.45	Fr. 18'235.--
Total	Fr. 142'426.85	Fr. 186'002.15

Commandements de payer notifiés	1'726	1'563
---------------------------------	-------	-------

Etablissements publics		
ils ont bénéficié des permissions suivantes (heures supplémentaires)	166	921
représentant un total de taxes encaissées pour	Fr. 2'120.--	Fr. 29'790.--
Lotos		
autorisations accordées	0	15
Tombolas		
autorisations accordées	2	5
Permis temporaires pour vente de boissons alcooliques		
permis délivrés	49	90
Demandes de manifestation via le portail cantonal POCAMA		
demandes traitées	56	96
Licences de taxis		
nombre de licences A	5	5
nombre de licences B	7	7
Marché du logement		
logements vacants au mois de juin de l'année de référence	95	96

Rapports résultant des compétences de la sécurité publique	2020	2019
dénonciations stationnement sur le domaine privé	421	452
infractions au règlement communal de police	102	85
infractions élimination déchets (avertissements inclus)	189	244
Total	712	781

	2020	2019
Services funèbres		
Nombre d'annonces de décès traitées concernant des personnes décédées à Payerne et/ou inhumées au cimetière St-Jacques	236	187

5.6. Informatique et télécoms

Le secteur informatique et télécoms s'occupe principalement des tâches suivantes :

- gestion du parc informatique ainsi que du support aux utilisateurs ;
- gestion et maintenance des serveurs de données, de messagerie, de l'application métier ainsi que d'autres systèmes annexes ;
- gestion et maintenance du réseau informatique ;
- gestion et maintenance du central téléphonique de la Commune ;
- gestion et maintenance des sites Internet de la Commune, de la cave ainsi que de l'Intranet ;
- mise en forme de documents, affiches, flyers et autres pour les services communaux ;
- service d'impression de tous les gros volumes d'impressions comme :
 - le Trait d'Union ;
 - les factures déchets ;
 - les factures de l'impôt foncier ;
 - les factures de la consommation d'eau ;
 - les factures égouts/épuration ;
 - les flyers et affiches pour le Musée et les diverses manifestations en lien avec la Commune ;
 - les impressions des rapports de gestion, des comptes et des budgets communaux ainsi que des rapports d'activités de la COREB, de l'ARAS Broye-Vully, de l'ARAJ, d'Estavayer-le-Lac - Payerne Tourisme, du SDIS et de l'ORPC.

Il est à noter que les impressions effectuées pour des tiers se limitent à des entités en relation directe avec la Commune et les frais sont facturés à ces dernières.

Projets en cours

Mesures d'urgences Covid-19

Avec la mise en place de mesures de semi-confinement en mars 2020, le secteur informatique et télécoms a mis en place différentes possibilités de télétravail pour les collaborateurs, allant de la mise à disposition d'ordinateurs portables, l'accès à des ressources partagées ou du bureau à distance, jusqu'à la mise en place de téléphones de secrétariat chez les collaborateurs.

Les serveurs actuels, toujours en attente de remplacements, n'étant pas suffisant pour la mise en place de l'infrastructure « télétravail », il a été nécessaire de procéder à la location de 2 serveurs et d'une baie de stockage auprès d'un fournisseur. La mise à disposition

de ce matériel, moyennant une faible redevance de location, a permis de passer le cap des différents confinements et de proposer des solutions satisfaisantes aux collaborateurs.

Par contre, les sous-projets de migration dans Abacus ont de ce fait pris du retard, et seront réalisés en 2021, 2022.

Néanmoins, les migrations Abacus et NEST à leur dernière version (2020) ont été exécutées afin de pouvoir mettre en place les factures avec QR code selon les nouvelles normes. Ces changements de factures sont prévus durant le premier trimestre 2021.

Mise en réseau des stations de pompage d'eaux usées

Durant les 2 derniers mois de l'année, le secteur a participé à la mise en réseau via des « tunnels virtuels privés » de différentes stations de pompage du réseau d'épuration. Ceci devenait une obligation par l'abandon par Swisscom de la technologie 2G, largement utilisée dans ces stations de pompes pour envoyer les alarmes de dysfonctionnement. Hormis le saut technologique (tunnel VPN sur de la 4G), il est maintenant aussi possible de directement piloter ces stations depuis la STEP et de centraliser les mesures.

Infrastructure de serveurs et de stockage

Une étude de « cloud onboarding » a été réalisée afin de vérifier si une opportunité de mettre dans le cloud l'infrastructure communale était envisageable. Il en ressort que les coûts et la complexité engendrés seraient supérieurs par rapport à une infrastructure hébergée en interne. Fort de ce constat, le préavis n° 26/2020 a été présenté et adopté par le Conseil communal. Le matériel a été commandé fin 2020 en vue d'être mis en service durant le premier trimestre 2021.

Voici quelques chiffres représentant le réseau informatique de la Commune de Payerne à fin 2020 :

- nombre de bâtiments en réseau : 36, y compris des sites comme le vignoble, les Cluds, les Centres de Vie Infantile « Les Passerelles » de Corcelles et Payerne, les SDIS de Valbroye et Avenches ;
- nombre de PC communaux et para-communaux en réseau : plus de 120 ;
- nombre de MAC scolaires en réseau : environ 450 ;
- points d'accès WiFi : 167 ;
- serveurs virtuels : 52 (sur 3 serveurs physiques VMware ESXi) ;
- capacité totale de stockage physique : 18 TBytes.

6. Finances Affaires sociales

Santé Culture

Edouard Noverraz

Finances : Cette année 2020 est marquée par la Covid-19. Cette pandémie engendre une crise tant sanitaire qu'économique. Avec l'accord du Conseil communal, un Fonds de Solidarité est débloqué pour venir en aide aux restaurateurs, commerçants et associations, ainsi qu'à la population de manière indirecte (bons, actions).

Affaires sociales : Là aussi, la pandémie a frappé et a entraîné des fermetures temporaires de structures. Dans l'ensemble, les charges sont maîtrisées, même si le coût à l'habitant a augmenté (fin de certaines aides au démarrage, départ de l'ASIA, augmentation du nombre de places). Les informations sur l'action sociale dans le district peuvent être consultées dans le rapport de gestion de l'ARAS sur le site interne : www.arasbroyevully.ch.

Santé : Une permanence de soutien a été mise sur pied, lors de la première vague, pour venir en aide à la population (courses à domicile, paiements, soins aux animaux de compagnie, contacts téléphoniques, liens).

Cet élan de solidarité s'est une nouvelle fois ressenti, lorsqu'une septantaine de bénévoles est allée livrer une Abbatiiale en chocolat et un mot signé de la Municipalité, juste avant les Fêtes de fin d'année, aux seniors de notre Commune de + 75 ans.

Au niveau de l'ABSMAD, l'activité a fortement augmenté dès le printemps et de manière significative lors de l'arrivée de la deuxième vague en automne.

Culture : Un des secteurs les plus touchés par la Covid-19 à soutenir, dès que la situation et les normes sanitaires le permettront.

Que ce soit dans nos rues ou pour favoriser les échanges multiculturels, un effort de relance doit être fait, afin de donner vie à notre Ville et offrir des possibilités multiples de divertissements à notre population.

L'Abbatiiale a réouvert au public, le 11 mai 2020 et les échos sont unanimement positifs. La visite captive et séduit. Malgré les fermetures imposées en fin d'année, les chiffres d'affluence sont encourageants.

6.1. Finances

L'analyse du résultat des comptes renforcement figure dans le fascicule distinct « Extrait des comptes 2020 », ainsi que dans le préavis n° 09/2021.

6.2. Jeunesse et intégration

L'année 2020 a laissé une empreinte certaine du fait de la pandémie, mais cette pandémie a aussi marqué la population par l'élan de solidarité et de renforcements des liens sociaux et générationnels qu'elle a généré.

Activités de jeunesse

- « Sports Week-end, Payerne » est un projet qui vise à la promotion de la santé des jeunes ainsi qu'à offrir un espace pour créer du lien, par l'ouverture des salles de sports, durant la période froide et en week-end. Cette offre s'adresse aux jeunes payernois-es, les samedis pour les jeunes âgé-e-s de 10 à 15 ans et les dimanches pour les jeunes âgé-e-s de 16 à 25 ans. En 2020, les séances ont eu lieu de janvier à fin février. Lors de ces huit séances, ce sont plus de 240 jeunes qui sont venu-e-s. Suite aux mesures sanitaires prises par le Conseil Fédéral pour lutter contre la pandémie, cette prestation a dû être arrêtée pour les mois de mars et d'avril. Cependant, elle a repris dès le mois de septembre et ceci jusqu'à fin octobre. Pour le reste de l'année civile et suite à la 2^e vague de la pandémie, l'accès à cette offre a été restreint, pour l'offrir uniquement aux jeunes de moins de 16 ans. Suite à des recherches de fonds, ce projet est cofinancé par l'Etat de Vaud dans le cadre de la promotion de la santé par le sport et l'activité physique. Les séances exclusivement réservées pour les filles ont été financées par la Fondation Ethique et Valeur.
- Dans le cadre d'une collaboration avec le GYB, le secteur Jeunesse et intégration met en place un projet avec des élèves du GYB afin que ceux-ci développent des compétences professionnelles. Cette collaboration a permis aux jeunes de mettre en place le projet Urban Baz'art. Cependant, suite à la pandémie de la Covid-19, ce dernier n'a pas pu être réalisé. Mais les jeunes ont tout de même pu développer des compétences professionnelles.
- Laureus Street Soccer est un projet autour du football de rue. Celui-ci a permis à des jeunes payernois, de moins de 16 ans, de participer à la finale régionale à Berne. Les jeunes ont remporté le tournoi et vont pouvoir participer à la finale nationale qui devrait avoir lieu en 2021.



L'équipe payernoise au Laureus Street Soccer.

- Tournoi de Street Soccer pour tous a eu lieu en août sur la Place du Marché, une activité qui a été portée par des jeunes côtoyant les salles de sports en week-end. Ceux-ci avaient à cœur, d'amener une activité réunissant un esprit de fair-play et de camaraderie au centre de la ville.



Tournoi de Street Soccer sur la Place du Marché.

- Suivis et aiguillages vingt jeunes, à des partenaires spécifiques, qui ont des difficultés d'ordre varié.
- L'année 2020 représente une année particulière en raison de la pandémie, des activités du secteur Jeunesse et intégration n'ont pas pu voir le jour à cause des restrictions sanitaires (Plage du Marché, Urban Baz'art, Animations de quartier). De ce fait, il a fallu faire preuve de créativité et d'adaptabilité pour garder contact avec les jeunes de Payerne et pour offrir des espaces pour qu'ils puissent se voir dans un cadre sécurisant. Les réseaux sociaux ont été l'un des moyens utilisés.

Activités d'intégration

- La réalisation des projets d'intégration a subi un coup d'arrêt entre mars et août, malgré cela des projets ont été préparés et financés.
- La Halte-garderie « La Smala » a accueilli les enfants des participants au cours de français les mardis et jeudis soir. Les enfants ont entre 2 et 10 ans et une moyenne de 12 enfants sont présents par ouverture. Dans ce cadre, 6 monitrices-éducatrices ont été engagées,

dont une stagiaire de l'EVAM. Ces personnes sont rattachées à l'animateur socioculturel et sont payées à l'heure. « La Smala » est subventionnée par le Bureau Cantonal de l'intégration de l'Etat de Vaud.

- Le secteur a travaillé d'octobre à mars 2020 pour la préparation de la semaine contre le racisme et la discrimination qui devait se dérouler fin mars. Stoppée par la Covid-19, l'activité sera reproduite en partie en 2021.
- Maintien des liens réguliers avec les communautés étrangères de Payerne et de la région de la Broye.
- Participation à différentes rencontres cantonales et régionales de professionnels du monde de la jeunesse et de l'intégration.

La Commission Communale Suisses-Immigrés CCSI

- La CCSI s'est réunie 5 fois au long de l'année 2020, présidée par Madame Christelle Luisier Brodard jusqu'à mars et par Monsieur Dino Belometti par la suite, la commission réunit 3 membres du Conseil communal (un par parti), des représentants de communautés étrangères et des personnes issues d'associations en lien avec la migration. Le comité est aussi composé d'un secrétaire, Monsieur Lionel Chevalley, responsable du SPOP et un comptable, Monsieur Michel Marguet.
- La CCSI organise, sous la responsabilité de Monsieur Jean-Luc Chaubert, des cours de français pour les personnes non francophones. Les cours sont dispensés dans les locaux du collège de la Nouvelle Promenade les soirs du mardi et du jeudi, le mercredi après-midi et le samedi matin. Les niveaux dispensés vont de l'alphabétisation au B2. En moyenne, 185 élèves ont suivi les cours en 2020, 1'969 cours de 45 minutes ont été donnés. Toutefois, une partie des cours n'a pas pu se dérouler convenablement à cause de la Covid-19. Visioconférences, appels téléphoniques et devoirs à la maison ont été les nouvelles méthodes pour assurer le minimum des cours. 27 enseignants ont œuvré pour dispenser ces cours. Cette prestation est soutenue financièrement par le Bureau Cantonal de l'Intégration de l'Etat de Vaud, les communes dans lesquelles ces personnes sont résidentes et les élèves qui paient une part d'écolage. L'année 2020 a été marquée par l'arrêt de l'organisation. Depuis 2018, Messieurs Chaubert et Belometti et des collaboratrices du BCI (Bureau Cantonal de l'Intégration) se retrouvent régulièrement pour accompagner le changement demandé par le SEM (Secrétariat d'Etat au Migration) dans le cadre de l'Agenda Intégration et les nouvelles lois. Au terme de la réflexion en fin 2019, plusieurs rapports ont

été rédigés à l'attention de la Municipalité pour ce changement. Une négociation a été entamée avec le BCI pour l'augmentation de la subvention et un accompagnement vers la nouvelle organisation. En septembre, Madame Hélène Lelievre a été engagée en tant que coordinatrice andragogique, en novembre 2 formatrices et 3 aides-formateurs ont finalisé les engagements pour ce nouveau défi.

- Café Contact s'est déroulé normalement pendant les premiers 3 mois de l'année. A cause de la pandémie, l'activité s'est ensuite déroulée principalement au travers des réseaux sociaux.
- 1001 Histoires, en raison d'un manque d'impact probant, malgré les visites et les rapports de l'organisation, la Commune a décidé en milieu d'année d'interrompre la prestation.

Vivre ensemble

- Les médiateurs urbains ont conclu une année de travail intense avec des sorties ponctuées par l'intervention des forces de l'ordre ou des secours. Ils sont vraiment en première ligne. Les sorties se font en binôme les vendredis soir entre 21 h 00 et 01 h 00 du matin toute l'année et les samedis soir entre mars et octobre. Les médiatrices et médiateurs ont bénéficié d'une formation continue et d'une supervision. Ils sont sous la responsabilité du chef de secteur Jeunesse et intégration.
- Les marraines et parrains de gare se relayent en binômes à la gare, du mercredi au dimanche, dans le cadre du programme Rail-Fair. Le programme a été arrêté pendant les mois d'avril, mai et décembre par les CFF. Des nouvelles personnes se sont inscrites au programme, leur formation initiale et intégration a été reportée en 2021.
- Le Marché hebdomadaire : malgré les incertitudes dues à la pandémie, 28 commerçants se sont inscrits au marché du samedi. L'inauguration a eu lieu le samedi 5 septembre. Le secteur a terminé sa mission.
- La commission Place de jeux et de loisirs, présidée par Monsieur André Bersier, est composée de Messieurs Ernest Bucher et Frédéric Monney, chefs de service, Messieurs Jean-François Bastian et Patrick Rapin, chef du secteur Entretien du domaine public et son adjoint, Messieurs Stéphane Savary et Fabien Rossel, chef du secteur de la Sécurité publique et des Parcs et promenades, Monsieur Dorian Chatelanat, responsable SIT, et Monsieur Dino Belometti pour la gestion de la commission. Elle s'est réunie une fois pour statuer sur un futur projet de place de jeux au Collège Derrière-la-Tour porté par l'ASIPE.
- La Nuit du Conte 2020 : différentes rencontres ont eu lieu, mais la manifestation a été reportée en 2021.

Autres activités

- le secteur a organisé une rencontre avec les professionnels travaillant dans le domaine du social. Malgré la pandémie, plus de 45 professionnels y ont participé ;
- participation régulière aux rencontres de sécurité locale avec la Gendarmerie, la sécurité des transports et la Sûreté vaudoise. Mise sur pied de rencontres entre la gendarmerie et les acteurs concernés (services de la ville, écoles, CarPostal, ASIPE, etc.). Elles se déroulent le premier mercredi du mois à 08 h 00 à l'Hôtel de Ville ;
- participation à la Chambre Consultative Cantonale des Immigrés (CCCI) ;
- fin du suivi de la formation du travailleur social de la Commune de Moudon à la suite de la réussite de ses examens ;
- recherche intense de fonds, subsides et dons pour les différentes activités ;
- le secteur poursuit ses missions transversales au sein de l'administration et a porté son regard sur différents projets en 2020.

Gestion de la crise Covid-19 – Réseau d'entraide entre mars et juin

Sous l'ordre de l'autorité cantonale, un réseau d'entraide a été mis en place le jeudi 19 mars 2020. 28 bénévoles, 4 agents de la Sécurité publique, 4 apprentis de l'administration communale et un coordinateur ont assuré la gestion des prestations de ce réseau pour 3 mois de 07 h 30 à 20 h 00. Des protocoles d'actions et des processus ont été créés et approuvés par la Municipalité pour venir en aide à plus de 130 personnes de 65 ans et + et/ou à risque.

Prestations effectuées	Nombre
Commissions	225 fois
Livraisons	15 fois
Courrier	6 fois
Lessive	3 fois
Retrait d'argent	3 fois (avec ASP)
Paiements	4 fois (avec ASP)
Livraisons de rouleaux de sacs poubelle	8 fois (avec ASP)
Dépôt à la déchetterie	4 fois, orientés chez le Service des infrastructures
Ecoute	9 fois, dont 3 orientées vers des services spécialisés
TOTAL	240 fois

6.3. Accueil de jour de la petite enfance

La Commune de Payerne adhère au Réseau d'accueil de jour de la Broye – Vully (ARAJ Broye-Vully) depuis le 1^{er} janvier 2009. Cette adhésion au réseau a permis à la population payernoise d'avoir accès durant cette année 2020 à des places d'accueil dans 5 garderies (Les Passerelles à Payerne et à Corcelles-près-Payerne, Pomme-Cannelle à Moudon et Lucens et Pinocchio à Avenches), ainsi qu'à toutes les accueillantes en milieu familial de la région.

Pour ces deux types de placement, les Communes membres versent leur participation à l'ARAJ, soit Fr. 85.84 par habitant pour 2020 (sur la base des habitants au 31 décembre 2018). Des informations détaillées sur ces éléments ainsi que sur les places d'accueil à disposition figurent dans le rapport de gestion de l'ARAJ Broye-Vully.

Jusqu'au 31 décembre 2020, le réseau comptait 26 communes membres sur les 31 du district. En effet, la fin de l'année 2020 est marquée par le départ de la Commune d'Avenches qui a désiré créer son propre réseau. Malgré les regrets générés par ce « divorce », la date du 31 décembre 2020 est synonyme de renouveau pour le réseau d'accueil de jour de la petite enfance. Ceci offre la possibilité d'écrire un nouveau chapitre de son histoire avec des perspectives de modernisme insufflées par le nouveau Président en poste depuis le 27 octobre 2020, Monsieur Edouard Noverraz, et le nouveau Responsable de la Petite Enfance, Monsieur Samuel Crudo en poste depuis le 1^{er} février 2020.

L'association scolaire compte deux structures d'accueil parascolaires actives sur son territoire. Avec le Croc Bonheur à Payerne et depuis la rentrée d'août 2020 le P'tit Château à Grandcour, c'est la possibilité d'accueillir plus de 70 enfants le matin avant l'école, pour le repas de midi, puis l'après-midi. L'élaboration des contrats, le suivi administratif de la facturation jusqu'à la résiliation du contrat est assuré par l'ARAJ. Les tarifs sont identiques aux autres structures de ce type du réseau ARAJ et ils sont établis en fonction du revenu des parents placeurs. Le déficit à charge des Communes, après enregistrement des pensions payées par les parents et des subventions cantonales, se répartit entre les Communes membres de l'ASIPE.

6.4. Accueil familial de jour (mamans de jour)

Les Communes membres de l'ARAJ Broye-Vully ont délégué les compétences en matière d'accueil familial

de jour que la Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants (LAJE) leur attribue à l'ARAS Broye-Vully.

La structure de coordination de l'Accueil Familial de Jour de l'ARAS Broye-Vully dispose de 0.1 ETP responsable de 3 coordinatrices pour 1.3 ETP pour effectuer les enquêtes, organiser et assurer la surveillance des placements, encadrer les accueillantes en milieu familial, participer à leur formation et assurer la permanence téléphonique du service.

L'ARAS Broye-Vully, en tant que structure de coordination de l'accueil familial de jour, est membre de l'Association du Réseau d'Accueil de Jour Broye-Vully (ARAJ Broye-Vully) qui subventionne le secteur placement familial de jour. L'ARAJ Broye-Vully est l'association régionale qui regroupe 26 Communes et une société en fait partie. Elle est l'organisme qui subventionne les institutions, établit les barèmes des prix de pension (qui sont fixés en fonction des revenus des parents placeurs) et se charge de la facturation aux parents. L'entrée en vigueur de la LAJE a imposé le système de la caisse centrale au réseau d'accueil de jour, cela signifie que les accueillantes en milieu familial sont sous contrat avec L'ARAS Broye-Vully et rétribuées par l'employeur.

Au 31 décembre 2020, la structure de coordination de l'ARAS Broye-Vully recensait 76 accueillantes pour 437 places d'accueil disponibles, confirmant ainsi une certaine stabilité de l'offre par rapport à 2019 (77 accueillantes pour 419 places offertes).

6.5. Expulsions et relogements de secours

Le secteur Jeunesse et intégration a pris en charge le suivi des expulsions forcées. Dans ces cas, il a, d'une part entreposé les meubles et autres biens dans des locaux communaux et d'autre part, assuré un logement d'urgence pour les locataires expulsés. Treize expulsions ont été ordonnées mais seulement 10 ont eu lieu. La Covid-19 a ralenti la démarche des expulsions mais le secteur reste un peu inquiet face à l'augmentation actuelle du nombre de cas (7 expulsions en moyenne depuis 2005).

6.6. Aide Complémentaire Communale (ACC)

En 2020, près de 140 personnes ou familles ont bénéficié de l'ACC pour un montant total de Fr. 62'337.45 (Fr. 64'966.55 en 2019). Les rentes versées s'élèvent au maximum à Fr. 400.-- par an pour les personnes seules

et à Fr. 600.-- par an pour les couples, auxquelles s'ajoute un complément de Fr. 200.-- par an pour chaque enfant à charge. Les bénéficiaires sont tous des rentiers AVS ou AI à faible revenu. Les limites de revenus donnant droit à l'ACC sont calquées sur celles des prestations complémentaires AVS/AI. Les bénéficiaires doivent résider à Payerne depuis 10 ans au moins et ne pas disposer d'une fortune supérieure à Fr. 15'000.-- pour les personnes seules et Fr. 20'000.-- pour les couples.

6.7. Anniversaires des nonagénaires et centenaires

Le secteur Jeunesse et intégration a démarré la préparation pour les anniversaires des nonagénaires et centenaires. 28 nonagénaires et un centenaire ont fêté leur anniversaire en 2020.

7. Infrastructures

Environnement Vignes

André Jomini

L'année 2020 a, une nouvelle fois, été à l'image des précédentes, très intensive. La gestion des projets en cours et la planification de nouveaux projets devenant toujours plus complexe, certains objets prennent beaucoup plus de temps que prévu. Les nouvelles directives fédérales et cantonales en matière de sécurité, d'environnement ou de coûts font que certains projets que l'on croyait près d'aboutir sont régulièrement remis en question et nous obligent à trouver d'autres solutions.

Eaux : Le chef de secteur et ses 5 collaborateurs ont entretenu notre réseau d'eau avec toute l'attention nécessaire afin d'assurer un approvisionnement en qualité et en quantité à la population. L'apparition du chlorothalonil dans nos analyses du mois de décembre 2019 nous a interpellé et nous a obligé à communiquer rapidement et à informer la population. Les analyses supérieures aux normes fixées par la confédération ont interpellé tous les intervenants de notre approvisionnement. Dans le cadre de la rénovation du Puits de la Vernaz, notre bureau d'ingénieurs a mis sur pied, en collaboration avec les instances fédérales, cantonales et des institutions privées, un projet unique en Suisse romande de traitements de ces micropolluants, les premiers résultats sont très encourageants. La rénovation du Puits de la Vernaz, en collaboration avec la Commune de Corcelles-près-Payerne est terminée et nous donne entière satisfaction. Dans le but d'assurer de nouvelles ressources en eau potable, des démarches sont entreprises avec d'autres partenaires potentiels.

Déchetterie : La réflexion sur l'agrandissement et la modernisation de notre déchetterie se poursuit activement par le secteur.

Epuration des eaux : L'augmentation de la population oblige notre STEP à faire des miracles afin de répondre aux normes toujours plus sévères. Les travaux de préparation de la nouvelle STEP régionale, L'Éparse, se poursuivent à tous les échelons. Actuellement, le Codir met l'accent sur la légalisation du terrain et nomme, après un appel d'offres soumis aux marchés publics, un planificateur général. Des négociations avancées sont menées afin d'y adjoindre un chauffage à distance pour notre Commune.

Domaines et forêts : Le Groupement forestier de la Broye-Vully se charge de l'exploitation de nos forêts, l'administration de cette association se situe maintenant dans la forêt de Belmont dans des locaux nouvellement aménagés.

ORPC ET SDIS : Comme à l'accoutumée, notre Commune siège au Codir des 2 associations et suit les activités de celles-ci avec toute l'attention requise.

Mobilité : En 2020, la Municipalité a introduit des actions afin de sensibiliser la population à utiliser davantage les transports en commun. Une étude de circulation et de mobilité sera initiée par voie de préavis en 2021.

Cave : Année faste pour notre cave avec de très nombreuses distinctions et particulièrement au Mondial du Chasselas avec une 3^e place pour le Chasselas Château de Montagny et la 12^e place pour le Château de Bertholod. Notre vigneron tâcheron, Monsieur Nicolas Pittet, ayant pris sa retraite, nous avons engagé Monsieur Arthur Pidoux pour lui succéder.

7.1. Assainissement et STEP

Bilan général

Construction de la STEP : 1968

Rénovation de la STEP : 2002 - 2005

Le fonctionnement de la STEP est satisfaisant, bien que sa capacité biologique soit fréquemment dépassée. Depuis plusieurs années, nous devons avoir recours à l'ajout de polymères dans la biologie afin de réduire le problème du moussage sur les bassins biologiques.

La base de dimensionnement et capacité de traitement de notre STEP en 2020 est la suivante :

- débit moyen journalier : 3'300 m³/jour (3'346 m³/jour) ;
- débit maximum de traitement : 1'080 m³/h ou 25'920 m³/jour ;
- capacité hydraulique maximale : 18'000 équivalents-habitants (EH) ;
- capacité biologique maximale : 13'125 équivalents-habitants (EH) ;
- les charges d'entrées réelles étaient de : DCO moyenne 14'216 EH (14'479 EH) et DBO5 à 15'572 EH (14'338 EH) ;
- en 2020, les précipitations ont été de 991.4 mm (908.2 mm). La moyenne des 5 dernières années est de 906.9 mm (855.5 mm). Elles influencent le débit moyen (1 mm = 1 litre/m²).

Les principaux volumes traités à notre STEP ont été les suivants :

	2020	2019
Quantité d'eau épurée	1'207'930 m ³	1'221'447 m ³
ou	env. 3'300 m ³ /jour	env. 3'346 m ³ /jour

soit 43.65 % (44.26 %) de la capacité maximale selon les charges calculées lors de la rénovation de 7'560 m³/jour.

	2020	2019
Quantité de boues digérées	4'407 m ³	4'467 m ³
ou	12.0 m ³ /jour	12.2 m ³ /jour

	2020	2019
Quantité de chlorure ferrique utilisée pour précipiter les phosphates contenus dans l'eau	155.92 t	156.59 t

Boues d'épuration

En 2020, ce sont 532 m³ (515 m³) de boues déshydratées à 32.22 % (33.14 %) de matière sèche qui ont été incinérées à la SAIDEF à Posieux.

Durant la même année, nous avons traité 240 m³ (180 m³) de boues liquides en provenance de la Commune de Trey.

Énergie

Le couplage chaleur-force (CCF) a été en fonction 12 mois sur 12 durant l'année 2020.

	2020	2019
Production de biogaz	137'962 m ³	120'718 m ³
Production du CCF	245'873 kWh	222'459 kWh
Rendement	56.1 %	54.3 %

On constate que la production de biogaz en 2020 est supérieure de 14.3 % par rapport à l'année 2019. Ceci s'explique par le fait que la crise sanitaire a contraint les payernois à rester chez eux ou à limiter leurs déplacements.

Prestations et marche du service

Le personnel du secteur assainissement gère, entretient, contrôle et surveille l'ensemble des collecteurs EU/EC, des stations de pompage et des installations de la STEP et de la déchetterie.

Des analyses régulières sont exécutées en collaboration étroite avec le Laboratoire cantonal.

Les résultats respectent la législation en vigueur. Les éléments suivants peuvent être relevés.

Achats

- d'une sonde d'oxygène pour le bassin SBR ;
- d'une pompe pour le dosage de la chlorure ferrique ;
- d'une sonde de niveau pour la mesure de la Broye sous le Pont de Ville ;
- d'un compresseur « Air commande » pour la STEP ;
- d'une sonde pour la mesure du niveau hydrostatique du gazomètre du digesteur secondaire ;
- d'une pompe dilacératrice pour l'aspiration du sable aux pieds des vis ;
- d'une nouvelle pompe avec variateur pour la STAP de la Grosse Pierre.

Remplacements

- du moteur du couplage chaleur - force ;
- des 8 buses d'injection de la centrifugeuse de l'unité de déshydratation ;
- d'un capteur de position sur une vanne pneumatique permettant l'aération dans les bassins biologiques ;
- des 4 clapets anti-retour à la STAP de la piscine (1) et Bas de Vuary (3) ;
- du compresseur à la STAP Aéroport II ;
- du compresseur à la STAP de la Foule ;
- des membranes des diffuseurs d'air du bassin SBR ;
- du rotor du convoyeur pour le laveur de sable ;
- d'une pompe Hydrostal pour la recirculation du bassin biologique n° 4 ;
- d'une sonde de niveau dans la fosse de relevage du bassin SBR.



Remplacement d'un clapet à boule à la STAP de Bas de Vuary



Remplacement du rotor du convoyeur pour le laveur de sable

Révisions

- de la soufflante n° 2 ;
- de la pompe verticale de recirculation des boues du digesteur n° 1 ;
- du moteur pour l'entraînement des racleurs de fond des bassins biologiques ;
- du pot détenteur du biogaz dans le digesteur primaire.

Vidange, nettoyage et détartrage

- vidange, nettoyage et détartrage du bassin SBR ;
- vidange et nettoyage du dessableur – déshuileur ;
- vidange et nettoyage des stockeurs n° 1 et n° 2.

Divers travaux d'entretien sur des collecteurs communaux

- curage des collecteurs à la rue de Guillermaux suite à l'incendie d'un véhicule avec pollution d'hydrocarbure ;
- campagne de curage : centre-ville - rue de la Gare - avenue du Stade et bâtiments scolaires - fontaine de Vuary - jardins familiaux - rue des Vernes - St-Claude ;
- campagne de curage et passage caméra des secteurs chemin du Bornalet - rue de la Vieille Tuilière - rue des Jumelles - rue de la Vignette (secteur aval) - rue de la Boverie ;
- curage de la canalisation depuis la STAP de la Foule en direction de Vers-chez-Perrin et celle depuis la STAP Bas de Vuary via la rue de la Bergerie ;
- curage des canalisations du Bâtiment des Services d'Exploitations (BSE).

Autres travaux

- adaptation des liaisons de la supervision des STAP suite à la suppression de la 2G, comprenant la modification des tableaux de commandes pour les STAP En Vernex – Halle des Fêtes - Pont de Ville – Bas de Vuary et pour la station de relevage (vis) des Abattoirs, les mises en service et les essais de liaison ;
- construction et montage d'une passerelle sur le bassin SBR permettant lors des vidanges de laver efficacement le réacteur biologique.



Mise en place d'une passerelle sur le bassin SBR

Gestion de la pandémie de la Covid-19

Le service assainissement a continué durant toute l'année à assurer sans restriction le fonctionnement de la station d'épuration et celui du réseau.

La mise en place des directives de la Municipalité et la gestion du personnel communal, ainsi que la recherche et la mise en place de solutions ont demandé beaucoup d'énergie et de temps.

Evénements particuliers

Arrêt de la STEP à deux reprises suite à d'importantes précipitations, soit :

- du 5 au 6 mars 2020 ;
- du 23 au 24 octobre 2020.

Déchetterie

- achat d'une génératrice insonorisée ;
- achat de container 800 l.

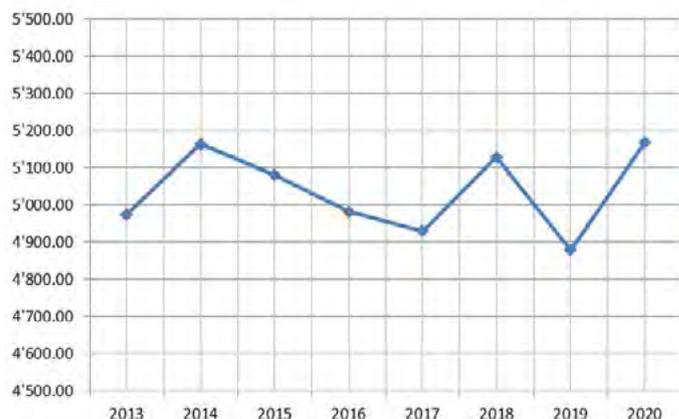
Le mandat d'études pour une déchetterie intercommunale est terminé, le rapport final transmis aux Communes de Fétigny et de Payerne. Au final, aucun accord n'a pu être trouvé avec le propriétaire du fond. Ce projet a été, de ce fait, abandonné. L'évaluation de l'agrandissement de la déchetterie actuelle à la route de Grandcour a ainsi repris.

7.2. Élimination des ordures et autres déchets

Gestion annuelle des déchets

Le tonnage global des déchets est en augmentation et représente :

	2020	2019
Ensemble des déchets traités	5'169.01 t	4'878.32 t
	511.07 kg/hab	483.28 kg/hab



Le tonnage global des déchets 2020 est donc en augmentation de 5.96 % (- 4.86 %). Le pic de 2018 pouvait en partie s'expliquer par l'ouverture de la déchetterie privée à Sévaz, qui avait occasionné un report de déchets encombrants sur Payerne. Pour 2020, la crise Covid-19 a induit le télétravail et une diminution des déplacements en Suisse et à l'étranger, ce qui s'est manifesté, entre autre, par une augmentation des tonnages à la déchetterie. Les habitants de Payerne ont fait de l'ordre chez eux, ce qui se manifeste, par exemple, par une augmentation des encombrants de l'ordre de 11 %.

Cet « effet Covid-19 » est également visible ailleurs, comme par exemple au niveau de la consommation d'eau potable, qui a augmenté de plus de 30 %. De son côté, la production de biogaz à la STEP a augmenté d'environ 15 %, permettant une production locale d'électricité record.

La population était donc bien présente à Payerne en 2020.

Ordures ménagères et matériaux incinérés

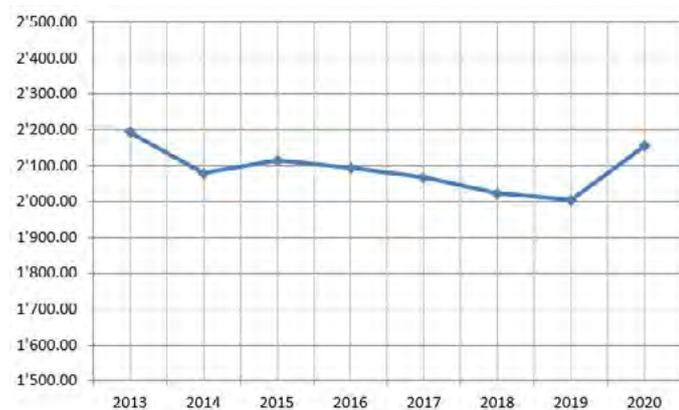
Le tonnage des ordures ménagères, collectées par une entreprise privée, et les déchets incinérés à la SAIDEF ou à la CRIDEC, sont en augmentation par rapport aux valeurs des dernières années.

Dans le détail, les déchets incinérés représentent :

	2020	2019
Sagex*	0.00 t	0.00 t
Ordures ménagères	1'953.25 t	1'927.94 t
Déchets en matière plastique (partiel)	81.00 t	77.00 t
Déchets de balayage**	120.96 t	0.00 t
Total	2'155.21 t	2'004.94 t
	213.10 kg/hab	198.63 kg/hab

*Evacuation avec les ordures ménagères.

**Incinérés à la Cridec depuis 2020



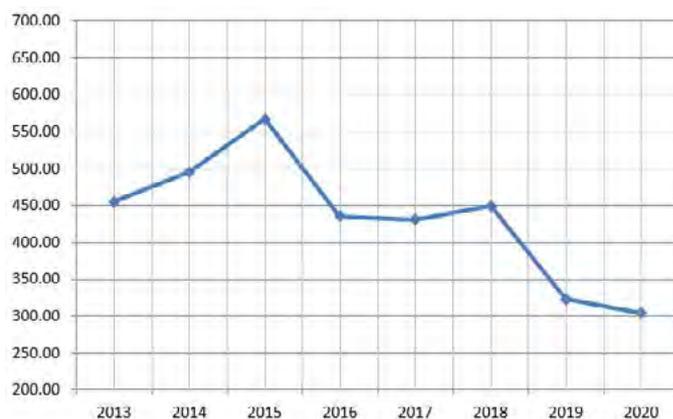
Concernant les sacs poubelles, pour les ordures ménagères, il est à relever que des contrôles sur la voie publique de sacs non conformes se font régulièrement. En 2020, plus de 109 (186) dénonciations ont été envoyées. En règle générale, cela débouche sur une amende, conformément à la réglementation communale. De plus, 66 (90) avertissements ou dénonciations pour dépose de sacs officiels en dehors des horaires de ramassage ont également été donnés. Cette année, depuis l'introduction systématique des contrôles et sanctions, on constate de manière générale une amélioration de la situation en Ville.

Matériaux inertes déposés en décharge

Le tonnage des matières transportées en décharge est en diminution et représente :

	2020	2019
Matériaux inertes non recyclables	304.53 t	264.55 t
Déchets de balayage	*00.00 t	58.32 t
Total	304.53 t	322.87 t
	30.10 kg/hab	31.98 kg/hab

*Incinérés à la Cridec dès 2020

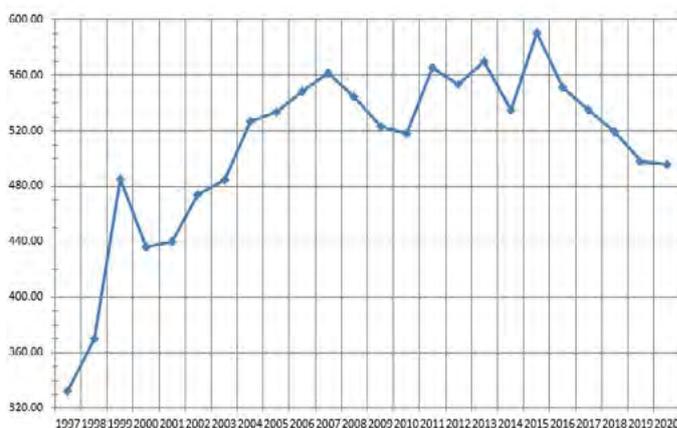


Papiers - cartons (recyclés)

Les papiers - journaux sont récupérés et revalorisés par des entreprises spécialisées. Leur coût de traitement varie en fonction de l'offre et de la demande.

Dans le détail, les papiers/cartons évacués et revalorisés représentent :

	2020	2019
Papier ordinaire et carton	482.51 t	477.32 t
Ramassage trimestriel du papier et journaux	13.32 t	20.58 t
Total	495.83 t	497.90 t
	49.03 kg/hab	49.32 kg/hab



D'une manière générale, le taux de recyclage du papier est en baisse de 0.42 % (- 4.08 %).

Verre (recyclé)

Le verre récupéré a été conduit en 2020 par nos soins ou par une entreprise privée et acheminé à VetroSwiss.

Dans le détail, le verre récupéré représente :

	2020	2019
Verre mélangé (bennes et containers en Ville)	165.07 t	142.79 t
Verre blanc	76.99 t	72.38 t
Verre brun	52.30 t	46.14 t
Verre vert	98.68 t	99.31 t
Total	393.04 t	360.62 t
	38.86 kg/hab	35.72 kg/hab

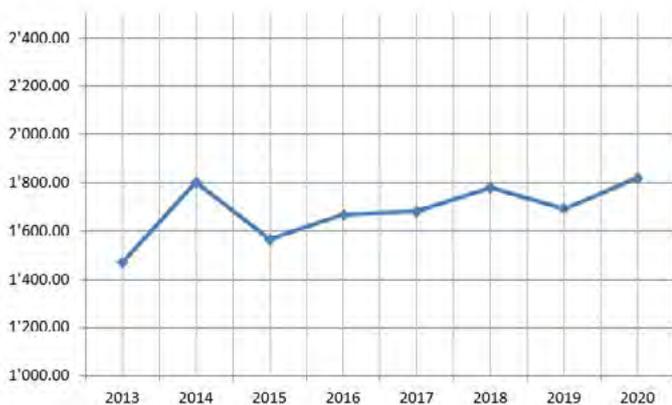
Le tonnage total de recyclage du verre est en légère augmentation de 9 % (1.78 %).

Rapporté par habitant, on constate une augmentation de 8.8 % (- 3.64 %).



Autres matériaux recyclés

	2020	2019
Ensemble des autres déchets recyclables	1'819.40 t	1'691.98 t
	179.89 kg/hab	167.62 kg/hab



Liste des autres matériaux recyclés

Désignation	Evacuation	2020	2019
Objets encombrants non métalliques	Récupérateur	85.20 t	76.80 t
Matières organiques	Compostière	912.63 t	848.19 t
Bois	Récupérateur	390.60 t	359.87 t
Ferraille	Récupérateur	102.81 t	103.83 t
Cuivre	Récupérateur	0.00 t	0.00 t
Fer blanc et aluminium	Récupérateur	24.22 t	21.35 t
Objets encombrants métalliques	Récupérateur	60.68 t	22.17 t
Petit électroménager	Récupérateur	1.98 t	0.00 t
Gros électroménager	Récupérateur	0.00 t	0.00 t
Matériel électronique	Récupérateur	1.99 t	0.00 t
Materiel informatique	Récupérateur	2.20 t	0.00 t
Réfrigérateur	Récupérateur	0.00 t	0.00 t
Télévisions	Récupérateur	5.07 t	4.77 t
Flaconnage bouteilles plastique	Récupérateur	6.61 t	8.83 t
Capsules Nespresso	Récupérateur	7.85 t	8.19 t
Huiles minérales et végétales	Cridec	7.60 t	5.56 t
Déchets en matière plastique	Récupérateur	82.20 t	77.09 t
PET	Récupérateur Déchetterie	39.15 t	36.66 t
Fils, câbles	Récupérateur	4.99 t	3.00 t
Piles batteries-accumulateurs		3.76 t	3.25 t
Briques à boisson	Récupérateur	0.00 t	0.00 t
Vêtements usagés	Récupérateur	79.86 t	77.65 t
Total		1'819.40 t	1'691.98 t

Objets encombrants non métalliques et bois

Ceux-ci sont soit récupérés à la déchetterie, soit ramassés sur appel pour les personnes au bénéfice d'une rente AVS et/ou AI, par le secteur de l'Entretien du domaine public.

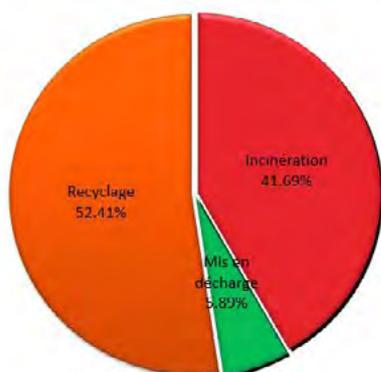
Proportion de type de déchets par habitant /année

Le tonnage total de l'ensemble des déchets produits sur la Commune de Payerne est en augmentation et représente 5'169.01 tonnes (4'878.32), soit 511.07 kg/habitant (483.28), alors que la moyenne suisse est d'environ 706 kg/habitant.

Si la Suisse est le troisième plus gros producteur de déchets en Europe, elle fait cependant partie des élèves-modèles en matière de recyclage et de production d'humus.

Dans le détail, la proportion des déchets représente :

	2020	2019
Déchets incinérés	213.09 kg/hab (41.69 %)	198.63 kg/hab (41.10 %)
Déchets mis en décharge	30.11 kg/hab (5.89 %)	31.98 kg/hab (6.62 %)
Déchets recyclés	267.87 kg/hab (52.41 %)	252.67 kg/hab (52.28 %)
Total	511.07 kg/hab	483.28 kg/hab



La part de recyclage à Payerne évolue peu, et reste stable d'année en année. Elle se situe cependant en dessus de la moyenne suisse.

Vente de sacs - ramassage des containers

	2020	2019	2018	2017	2016
rouleaux de 10 sacs de 17 litres	6'450	6'390	6'330	4'950	4'260
rouleaux de 10 sacs de 35 litres	15'540	15'060	14'610	14'730	14'790
rouleaux de 10 sacs de 60 litres	1'050	960	1'200	1'080	1'104
rouleaux de 5 sacs de 110 litres	1'820	1'740	1'480	1'280	1'340

Volume des déchets récupérés au moyen des sacs officiels :

- 2016 : 7'300 m³
- 2017 : 7'348 m³
- 2018 : 7'770 m³
- 2019 : 7'895 m³
- 2020 : 8'166 m³

Le volume moyen de sac à ordures par habitant est d'environ 15.52 l/hab./semaine (15.04 l/hab./semaine), ce qui représente une dépense de l'ordre de Fr. 46.10 hab./an. (Fr. 44.66).

- 17 l environ 4.07 kg (4.15)
- 35 l environ 8.37 kg (8.55)
- 60 l environ 14.35 kg (14.66)
- 110 l environ 26.32 kg (26.88)

De plus, 154 (142) rouleaux de 35 l ont été distribués aux familles de 3 enfants et plus, à titre de mesures d'accompagnement.

Accès à la déchetterie - macaron

Le macaron autocollant à poser sur le véhicule est en vigueur depuis 2015. Face à la difficulté grandissante de gérer les flux de véhicules dans la déchetterie, et afin de mieux pouvoir contrôler les personnes autorisées à y accéder, le macaron a été muni depuis l'année dernière d'un numéro d'identification. De plus, pour tout achat d'un deuxième macaron, il est exigé de l'attribuer à un véhicule, sur présentation de sa carte grise.

Des contrôles inopinés sont effectués, soit par le personnel du secteur assainissement, soit par la Sécurité publique. Les personnes n'ayant pas pu présenter leur macaron se sont vues refuser l'accès à la déchetterie.

Travaux et événements à la déchetterie

- diverses réparations sur le matériel (containers, bennes) ;
- mise en place d'un contrôle d'accès (10 véhicules maximum dans l'enceinte) ;
- participation aux séances pour le projet d'installation de barrières de gestion des entrées et sorties, évaluation de l'entrée par la route côté berge de la Broye ;
- participation aux séances pour le projet d'agrandissement de la déchetterie ;
- participation aux séances pour le projet de ressourcerie (2^e main) ;
- avec l'apparition de la crise sanitaire Covid-19, la mise en place des directives de la Municipalité, la gestion du personnel communal et des utilisateurs de la déchetterie ainsi que la recherche et la mise en place de solutions ont demandé beaucoup d'énergie et de temps.

Gestion de la pandémie de la Covid-19

La crise sanitaire de la Covid-19 a nécessité d'adapter l'accès à la déchetterie. Afin de permettre un contrôle

efficace du personnel communal, ainsi que de pouvoir garantir les gestes barrières et distances sociales, un nombre maximal de 10 véhicules à l'intérieur de l'enceinte de la déchetterie a été instauré. Au début du printemps 2020, lorsque les mesures ont été imposées par le Conseil d'Etat, cette gestion a été confiée à une société de surveillance. Cette gestion s'étant montrée très efficace et sécuritaire, il a été décidé de la conserver à futur. De ce fait, la société de surveillance a été remplacée par un ou deux auxiliaires de déchetterie, gérant les entrées et les sorties.

Le service a continué durant toute l'année à assurer sans restriction le fonctionnement de la déchetterie, qui n'a jamais été fermée, conformément aux exigences de la Municipalité.

7.3. Secteur des eaux

Pluie

En 2020, les précipitations ont été de 991.4 mm (908.2 mm). La moyenne des 5 dernières années est de 906.9 mm (855.5 mm). Elles influencent le débit moyen (1mm = 1 litre/m²).

Neige

Total des chutes de neige cumulées : 5 cm (23 cm), issu des relevés de Météo Suisse.

Nos ressources en eau sont

Sources	2020		2019	
	en m ³	en %	en m ³	en %
Planche au Loup (Aches – Bretonnière – Praz Chevrey – Vers-chez-Savary – Creux-de-Nervaux)	450'699	33.13	392'772	37.65
Turbidité, nettoyage, etc.	3'611	0.80	1'690	0.43

Ces dernières années, on constatait un abaissement des ressources de nos captages, dû principalement à des saisons plus sèches et à des épisodes pluvieux souvent intenses, mais insuffisamment longs pour pénétrer dans le sol et alimenter les nappes. Pour 2020, on constate un apport d'eau en augmentation d'environ 15 %, dû aux types de précipitations survenues. En même temps, les rejets ont augmenté de 114 %, indiquant que ce type

de précipitation entraîne une forte turbidité, ce qui rend l'eau de nos captages impropre à la consommation.

Aujourd'hui, nos captages représentent environ un tiers de l'approvisionnement total.

Evolution des débits aux captages Les Aches

	2020	2019	
	en m ³	en m ³	en %
Consommation	69'631	56'665	+ 22.9
Rejet	7'659	7'223	+ 0.6

Suite à plusieurs années lors desquelles l'approvisionnement des captages « Les Aches » était en baisse significative, on constate pour 2020 une augmentation des débits, principalement due aux conditions météorologiques. L'augmentation constante des rejets indique quant à elle un mauvais état des drains et conduites, entraînant une forte turbidité.

On constate toujours au niveau des chambres de captages une mise en charge (v. figure 1 ci-dessous), qui provoque une mise en pression des drains, ce qui est contraire aux directives en vigueur de la SSIGE. Des résurgences d'eau en surface apparaissent même en certains endroits. Le maintien en service de ces captages devient problématique. Il est probable que pour 2021 ces captages ne pourront plus être valorisés.



Captage des Aches, mise en charge des drains

L'approvisionnement en eau de ces captages étant d'importance, il apparaît peu probable que les assainir à l'identique soit la solution. Le niveau actuel de la nappe se tarit en effet de plus en plus, sans compter la problématique des drains affaiblis. Leur réfection intégrale représenterait également un coût prohibitif, car situés intégralement en forêt. Après avoir procédé à des investigations par un hydrogéologue et un sourcier, il semblerait que de plus grandes quantités d'eau se confirment à grandes profondeurs. Pour 2021, le projet

de réalisation de deux puits de pompage permettra de déterminer s'il y a de l'eau en quantité et en qualité, permettant de renforcer et de pérenniser cette ressource pour le futur.

Evolution des débits au captage La Bretonnière

	2020	2019	
	en m ³	en m ³	en %
Consommation	107'938	91'694	+ 17.7
Rejet	2'571	5'069	- 49.3

On constate que l'approvisionnement du captage « La Bretonnière » est également en hausse en 2020, après plusieurs années en baisse significative.

La diminution des rejets s'explique du fait que l'année précédente, des travaux avaient été réalisés en amont sur d'autres communes, et que par sécurité ces captages avaient été mis en décharge ponctuellement. L'état des drains et des conduites reste à surveiller de par leur état.

Evolution des débits au captage Les Bohémiens

	2020	2019	
	en m ³	en m ³	en %
Consommation	47'808	37'264	+ 28.3
Rejet	365	983	- 62.9

On constate que l'approvisionnement du captage « Les Bohémiens » est également en hausse en 2020, après plusieurs années en baisse.

La diminution des rejets s'explique du fait que l'année dernière, des travaux de curage des drains ont été entrepris, ce qui améliore la qualité de l'eau transportée. L'état des drains et des conduites reste à surveiller de par leur état.

Evolution des débits au captage Praz Chevrey – Vers-chez-Savary - Creux-de-Nervaux

	2020	2019	
	en m ³	en m ³	en %
Consommation	225'322	207'149	+ 8.8

On constate que l'approvisionnement de ce captage (pompages) est également en hausse en 2020, après plusieurs années en baisse. Il n'y a aucun rejet possible.

Evolution des débits aux pompages

	2020		2019	
Pompage	en m ³	en %	en m ³	en %
L'Entente, Montagny	111'172	8.17	90'397	8.66
La Vernaz, Corcelles	798'558	58.70	560'227	53.69
Total	909'730	66.87	650'624	62.35

Approvisionnement d'eau total pour 2020 : 1'360'429 m³ (1'043'396 m³).

Déduction faite de l'eau vendue à la Commune de Fétigny, soit 75'655 m³ (73'018 m³), ainsi que les 43'605 m³ (41'439 m³) vendus à l'Aérodrome, la consommation journalière de notre Commune pour 2020 s'est élevée à environ 333 litres/habitant/jour (256 l/h/j), y compris l'utilisation pour l'industrie, l'agriculture, les fontaines ainsi que les pertes du réseau. La consommation globale annuelle a ainsi augmenté de plus de 30 % (- 7.58 %) par rapport à l'an dernier.

Le débit des sources a progressé en 2020 de 14.75 % (- 16.1 %). Elles ont contribué pour 33.13 % (37.65 %) de nos besoins. L'approvisionnement des puits de Montagny appartenant à l'Entente a légèrement augmenté et couvre le 8.17 % (8.66 %) de notre approvisionnement. Dès lors, l'apport du puits de la Vernaz à Corcelles-près-Payerne, en hausse, couvre le 58.70 % (53.69 %) de nos besoins. Nous privilégions bien entendu, dans la mesure du possible, l'eau de nos sources avant de devoir acheter l'eau aux communes voisines. L'approvisionnement en général a augmenté de 30 % (- 7.23 %) par rapport à l'année dernière. Cette augmentation importante s'explique en partie par d'importantes casses de conduites sur le réseau de distribution, par un comptage plus précis au réservoir de la Planche au Loups, où le compteur a dû être remplacé, et par des conditions météo favorables (arrosages, etc.). L'impact de la Covid-19 n'est pas à sous-estimer, car la population était dans son ensemble beaucoup plus présente à Payerne en 2020.

Suite aux différentes campagnes d'écoute de réseau et de recherche de fuites, et par comparaison des volumes d'eau d'approvisionnement et de facturation, on peut estimer sur l'ensemble du réseau de distribution d'eau communal un taux de fuite d'environ 13 %, en augmentation pour 2020. Ne sont pas comprises les eaux de construction, de traitement, des fontaines, etc. La moyenne suisse est d'environ 15 %. A l'avenir, avec un prix de l'eau qui va aller en augmentant (traitement, pompage, raccordement sur un autre distributeur), il

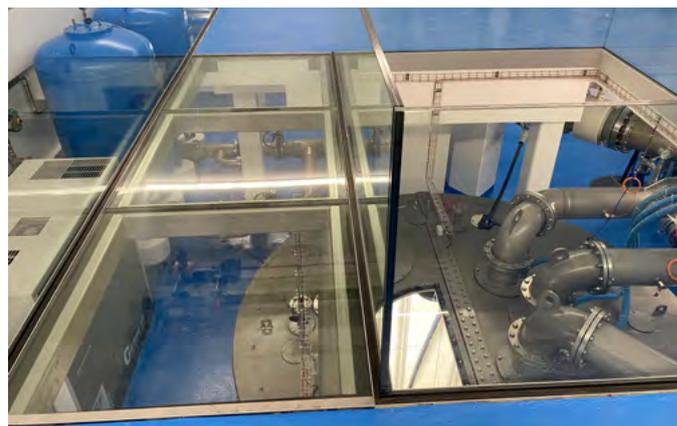
deviendra de plus en plus important de pouvoir surveiller le réseau de distribution de manière à identifier et réparer rapidement les fuites, évitant également ainsi au maximum les risques de ruptures brutales des conduites.

En 2020, l'écoute permanente d'un secteur du réseau a donné un retour d'informations très intéressant, permettant de détecter rapidement tout type de fuite, grande ou petite. Un effet préventif a également été relevé, car le secteur des eaux a pu intervenir sur des conduites fortement abîmées et avant leur rupture, évitant ainsi d'importants coûts de remise en état des chaussées.

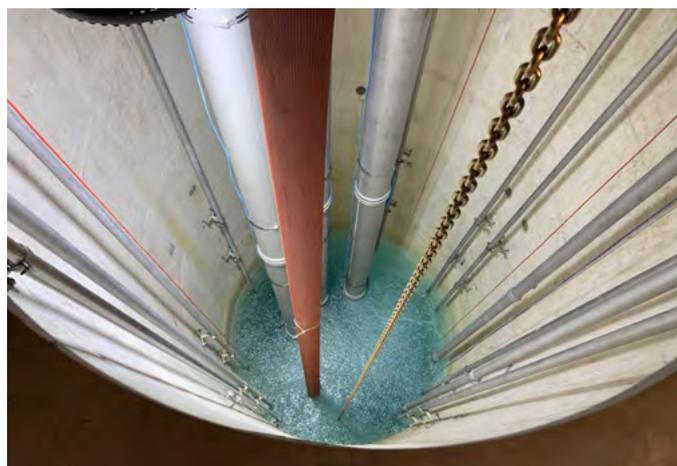
Extension ou remplacement de conduites dans le réseau

En plus des contrôles techniques et sanitaires des captages, chambres de visite et réservoirs, le personnel du secteur a effectué les travaux suivants :

- remplacement de la conduite d'eau à la caserne DCA ;
- remplacement de la conduite d'eau au GYB ;
- remplacement de la conduite d'eau à la nouvelle école des Rammes ;
- participation active à l'assainissement du puits de la Vernaz.



Station de pompage de l'AIEPV, assainissement total du puits



Intérieur du puits avec colonnes de refoulement

Chantier du puits de la Vernaz – Accident du 28 juin 2020

Le 28 juin à 01 h 00, il a été constaté une inondation complète du puits, provoquée par la casse d'un raccordement effectué sur une conduite d'eau située à l'extérieur de la station de pompage. La fouille étant encore ouverte, et le passage mural de la conduite non obstrué, l'eau s'est engouffrée, entraînant avec elle une quantité importante de terre et de boue.

De par le travail du secteur des eaux, rapidement présent sur place, et avec l'aide des Communes de Payerne et Corcelles-près-Payerne ainsi que du bureau d'ingénieurs mandaté, il a été possible de rétablir la situation le soir à 20 h 30. Cette casse a été annoncée aux assurances de chaque partie. Le règlement suit son cours.

Les Communes de Payerne et de Corcelles-près-Payerne sont passées à deux doigts d'un arrêt d'alimentation de leurs réservoirs. Cette situation, bien qu'exceptionnelle, renforce la démarche actuellement en cours d'évaluation, et qui est de se doter d'un raccordement sur un grand distributeur, nous permettant de disposer d'eau de secours. Ce point relève d'ailleurs aujourd'hui d'une exigence cantonale.



GYB, dépose et repose de la conduite d'eau existante



La Coulaz, remplacement de la conduite d'eau



Intérieur du puits, inondation de boue

Chlorothalonil

En décembre 2019, l'alerte chlorothalonil a été lancée en Suisse. Après analyses de nos ressources, il s'est avéré que la plupart d'entre elles étaient touchées par cette problématique, et que le seuil admissible était dépassé.

Ainsi, une première information a été donnée à la population en juin 2020. S'il est utopique de vouloir traiter de petits débits (préconiser la dilution), la principale ressource communale qu'est le puits de la Vernaz a attiré toute l'attention.

En effet, ce puits datant des années soixante, et que nous partageons avec la Commune de Corcelles-près-Payerne, était à ce moment-là en complet assainissement. Le bureau d'ingénieurs responsable des travaux a alors proposé aux Communes de pouvoir procéder sur le puits à des essais de filtration, au moyen de charbon actif. Deux chaînes distinctes de traitement ont été installées, utilisant chacune du charbon actif, mais selon une schématique différente. Il est à noter que ces essais se font sur des échantillons d'eau du puits, et que l'eau distribuée dans le réseau n'est de ce fait pas traitée.

Entre temps, une deuxième information à la population a été donnée en décembre 2020. A la même période, la RTS relevait avoir procédé à une analyse indépendante chez un habitant, relevant un taux de chlorothalonil 10 fois supérieur à la norme. Ce résultat étant bien supérieur aux analyses de début d'année, le secteur des eaux a programmé pour le printemps 2021 un prélèvement au même endroit.

Cependant, l'Office de la consommation (OFCO) informait en début d'année l'ensemble des distributeurs d'eau qu'il prenait la main sur la problématique chlorothalonil et les analyses d'eau, souhaitant pouvoir mettre sur pieds une cartographie cantonale. Le Canton financera les analyses, dont les résultats seront communiqués aux distributeurs.

Dernièrement, les premières analyses de la filtration au puits de la Vernaz ont démontré des résultats encourageants. En effet, le charbon actif utilisé absorbe bel et bien le chlorothalonil. Il reste à définir encore si ce procédé est viable au niveau de la durée de vie, ou de remplacement, du charbon actif. Ces essais, débutés en début d'année 2021, dureront entre 18 et 24 mois.

Défense incendie

Le nombre de bornes hydrantes s'élève à 385 unités (388). Plus aucune hydrante souterraine ne se trouve sur le réseau communal. Toutes les bornes hydrantes sont contrôlées, repeintes et, si besoin, réparées ou remplacées.

Une quinzaine de bornes hydrantes ont été équipées de détecteur d'utilisation. En effet, il est strictement interdit d'utiliser une borne hydrante sans en avoir fait la demande auprès du secteur. Ce système a permis d'attraper sur le fait de nombreuses personnes ou entreprises, à qui un rappel des règles d'usage a été fait, ou sanction si récidive.

Le secteur est intervenu sur plusieurs constructions ou assainissements de bâtiments prévoyant un système de défense incendie interne de type Sprinkler, afin qu'un disconnecteur soit installé, en lieu et place d'un simple clapet anti-retour. Le disconnecteur pour Sprinkler est à nos yeux le seul équipement permettant de garantir qu'aucune pollution du réseau de distribution d'eau communal ne soit possible. Après en avoir échangé avec l'Office de la consommation (OFCO), ce dernier l'a imposé dans son règlement.

Entretien du réseau

Notre réseau d'eau (diamètre entre 100 et 300 mm) a une longueur totale d'environ 87'458 m. Cette longueur comprend les conduites pression communales (81'261 m), ainsi que les conduites gravitaires des captages (6'197 m).

La campagne de contrôle et de réfection des vannes de chaussées a été poursuivie durant l'année 2020 avec 608 (721) vannes contrôlées. Notre réseau ne compte pas moins de 3'228 (3'208) vannes de réseau ou de branchements privés.

Le secteur des eaux a réparé 5 (14) fuites sur les embranchements de distribution et 12 (17) fuites sur les conduites principales du réseau.

Compteurs

Les nouvelles constructions ont nécessité la pose de 28 (43) compteurs.

Par ailleurs, la démolition ou l'inoccupation de divers bâtiments a occasionné la dépose de 6 (4) compteurs. Dans le cadre de l'échange périodique destiné à maintenir un parc ne dépassant pas 16 ans d'âge, 120 (110) compteurs ont été échangés. Actuellement, 1'835 (1'813) compteurs sont installés sur le réseau de Payerne, y compris sur les bâtiments communaux et postes d'arrosage. Tous possèdent aujourd'hui une installation de relevé à distance.

Lors de l'échange périodique des compteurs, chaque installation est contrôlée et remise en conformité si nécessaire.

Gestion de la pandémie de la Covid-19

Durant la crise sanitaire du printemps 2020, le secteur a continué à assurer les tâches prioritaires, tout en mettant en application les gestes barrières et comportements exigés par la Municipalité. Cependant, le secteur a repris rapidement l'ensemble des tâches de gestion et chantiers, les reports effectués allant avoir des répercussions plus tard dans l'année.

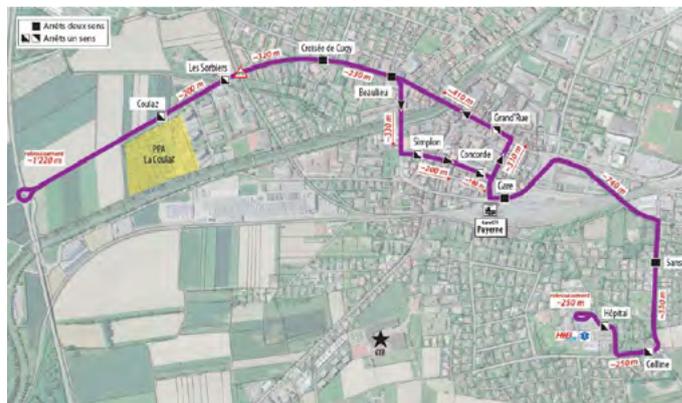
Divers

- contrôle et maintenance des vannes de chaussée ;
- documentation du dossier de l'autocontrôle ;
- révision et échange partiel des bornes hydrantes sur le réseau ;
- remplacement des bornes hydrantes « blanchies » sous garantie ;
- remplacement des branchements privés sur le domaine public sur les chantiers susmentionnés ;
- équipement de compteurs dans les chambres d'arrosage et de traitement, aux fontaines et dans les refuges ;
- contrôle des installations intérieures des bâtiments (~ 500 par année) ;
- équipement de compteurs dans les bâtiments communaux.

7.4. Mobilité

Ligne de bus

La première ligne de bus de Payerne a été inaugurée en décembre 2018. Son tracé (du quartier de La Coulaz à l'HIB en passant par la gare) offre une bonne desserte Est - Ouest. Une future ligne Sud - Nord répondrait à la demande d'une partie de la population.



Circuit de la ligne de bus avec ses arrêts

Pour 2020, la Municipalité a introduit des actions ayant pour but de sensibiliser la population à utiliser davantage les transports en commun plutôt que de prendre un véhicule privé. Pour cela, il est important que l'utilisation gratuite du bus reste simple pour l'utilisateur, de manière à ne pas l'en dissuader.

Deux actions ont donc été initiées, financées par le subventionnement communal figurant au budget :

- La première consiste à rendre complètement gratuite l'utilisation du bus les samedis, pour l'ensemble de la population, jour où une faible utilisation a été identifiée. L'évaluation du coût de la gratuité du bus le samedi a été estimé à Fr. 5'000.--. Ainsi, en 2020, ce sont 2'826 voyageurs qui ont bénéficié de cette offre, représentant au final un coût de Fr. 4'239.--, à charge de la Commune.
- La seconde consiste à rendre en partie gratuite l'utilisation du bus en semaine, pour les enfants en scolarité obligatoire et/ou jusqu'à 16 ans révolus. Pour en bénéficier, il faut que ces personnes acquièrent un abonnement et se le fassent rembourser auprès de l'administration communale à hauteur de 75 %. Ces subventions sont allouées jusqu'à concurrence du montant de subventionnement prévu dans le budget annuel, selon l'ordre des demandes. Le coût de ces subventions a été estimé à Fr. 30'000.--. Au final, 33 adultes et 2 enfants ont bénéficié de ces subventions, représentant un coût de Fr. 3'053.--, à charge de la Commune. Pour rappel, ces abonnements bénéficiaient déjà de subventions accordées par la Commune. Initialement, le taux de subvention était

de 40 % la première année d'exploitation de la ligne (2019), 30 % la deuxième et 20 % la troisième. Pour 2020, il a été décidé le maintien de la subvention communale de base à 40 %, au lieu des 30 % prévus initialement, ceci afin de maintenir l'augmentation de la courbe de croissance des utilisateurs, dont le nombre est encore inférieur aux prévisions. Pour le budget, seule la part excédentaire à la subvention déjà allouée a été comptabilisée (35 %). A noter qu'une gratuité totale n'a pas été retenue. En effet, un subventionnement à hauteur de 100 % ferait prendre à la Commune le risque qu'un nombre important de familles, remplissant les conditions, acquiert un ou des abonnements, du fait de leur gratuité, même si au final ils ne sont que peu ou pas utilisés. L'impact recherché ne serait alors pas atteint, avec en prime un coût prohibitif à charge de la Commune. Pour cela, mettre une valeur à l'acquisition d'un abonnement est beaucoup plus efficace, en proposant comme retenu un subventionnement total à hauteur de 75 % du prix d'achat plein.

En complément à ces mesures, la Municipalité a également introduit la gratuité du bus lors des nocturnes de Noël, soit 4 allers - retours depuis l'hôpital avec un départ à 20 h 16, 20 h 46, 21 h 16 et 21 h 46. Le coût de cette gratuité représente Fr. 450.--. Aucun billet n'est délivré, ces courses étant facturées par CarPostal à forfait.

Aucune subvention n'est à attendre, ces initiatives étant propres à la Commune de Payerne.

La stratégie 2020 était la suivante :

- utilisation du bus gratuite les samedis, pour l'ensemble de la population ;
- subvention initiale de 40 % sur tous les abonnements ;
- subvention supplémentaire de 35 % pour l'utilisation du bus en semaine pour les enfants en scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans révolus.

Une prolongation de la ligne de bus jusqu'au cimetière est actuellement évaluée.

De son côté, CarPostal continue ses campagnes de promotion de la ligne, initiées dès 2019.

Exemples :



bandeau présents dans le bus



bandeau présents aux arrêts de bus

Cette 1^{ère} ligne de bus urbain à Payerne participe activement au changement de mobilité qui doit être initié en Ville de Payerne. Si aujourd'hui, sa fréquentation et sa rentabilité se situent un peu en dessous des attentes de l'entreprise CarPostal, il est certain qu'une politique communale visant à promouvoir les mobilités douces et à redonner au centre-ville un espace piétonnier convivial permettra le développement de cette ligne de bus, et pourquoi pas, en initiera une seconde, dans l'autre axe de la Ville.

Participations financières de l'HIB et de La Coulaz

Dans le cadre de la mise sur pied de la 1^{ère} ligne de bus urbain à Payerne, des discussions avaient eu lieu avec l'HIB et la société Implenla Immobilier SA concernant leurs participations financières, du fait de l'amélioration de l'offre faite à leurs collaborateurs et locataires, qui pourraient, entre autres, profiter de cette ligne pour leurs déplacements à leur lieu de travail. Une participation annuelle de Fr. 50'000.-- avait été proposée.

Deux conventions avaient ainsi été préparées, et envoyées par la Municipalité, soit une pour l'HIB et une pour la société Implenla Immobilier SA.

Dans les deux cas, aucune convention signée n'est jamais venue en retour à la Municipalité.

Il est aujourd'hui nécessaire de régulariser cette situation. Des contacts ont donc été pris avec l'HIB et la société Implenla Immobilier SA, afin de finaliser leur participation à la ligne de bus urbain.

Pour tout complément d'informations, le rapport du 13 janvier 2021, traitant de la rétrospective de la ligne de bus depuis sa mise en service, est à consulter.

Circulation et mobilité

Chaque projet de réaménagement routier (rue de la Vignette, avenue Général Jomini, route de Grandcour, etc.) fait l'objet d'une réflexion systématique concernant la mobilité douce.

Les infrastructures liées à la mobilité douce, présentes sur le territoire communal, sont :

- avenue de la Colline, bande cyclable ;
- route de Morens, bande cyclable ;
- route d'Aéropôle pour la connexion sur le site d'Aéropôle I et II ;
- rue de la Vignette, bande cyclable ;
- route du Chatelard, trottoir mixte partagé ;
- rue des Cerisiers, bande cyclable ;
- avenue de la Promenade, bande cyclable ;
- avenue Général Jomini, bande cyclable ;
- route de Grandcour, bande cyclable ;
- rue des Grandes Rayes, bande cyclable avec contre-sens ;
- route de Bussy, bande cyclable ;
- rue d'Yverdon, bande cyclable ;
- rue des Berges, bande cyclable avec contre-sens ;
- rue du Favez, contre-sens cyclable ;
- multiples liaisons piétonnes à travers des rues ou chemins à circulation interdite.

Plusieurs autres aménagements de mobilité douce sont prévus dans les projets suivants, en cours d'étude :

- réaménagement de la Place Général Guisan ;
- réaménagement de l'avenue Général Jomini et de la route de Grandcour ;
- réaménagement de la rue de la Vignette ;
- réaménagement du secteur des Rammes (maison de Paroisse) ;
- réalisation de plusieurs parcours empruntant une majorité de chemins forestiers ou AF, projet initié et piloté par le Lion's Club, avec participation de la Commune pour la signalisation ;
- réalisation d'un cheminement piétonnier entre Corcelles-près-Payerne et Payerne, en suivant la ligne CFF, point d'accroche côté Payerne : garage AutoNova à la route de la Grosse Pierre.

7.5. Domaines

Le Municipal des domaines fait partie du comité du Syndicat d'Améliorations Foncières de Corcelles. Il suit également les travaux du syndicat de Grandcour.

Les comptes ayant été bouclés, les Syndicats d'Améliorations Foncières de Corcelles et de Grandcour seront dissouts durant l'année 2021, dès que les conditions sanitaires le permettront.

7.6. Forêts

Un bail à ferme pour biens-fonds forestiers lie la Commune de Payerne (107 ha) au Groupement Forestier Broye-Vully créé en 2019. Les travaux forestiers non prévus par le bail sont effectués par le personnel communal et se rapportent aux soins des plantations et à l'entretien des chemins et des lisières. Une attention particulière est portée sur l'accessibilité des forêts pour les activités en plein air. Dans ce sens, nous veillons à ce que ces espaces de loisirs, refuges, piste Vita, piste finlandaise, soient régulièrement contrôlés et entretenus pour qu'ils offrent un aspect accueillant et sécurisant pour la population.

En raison de la crise sanitaire, la 49^e plantation de « L'arbre des 7 ans », planifiée le 7 novembre 2020, a été annulée et repoussée en 2021.

7.7. Cours d'eau

La surveillance et l'entretien des ruisseaux et fossés sont assurés par le personnel communal. Les travaux de curage des fossés et de vidange des « dessableurs », de fauchage des berges et de stabilisation des rives font l'objet d'un décompte annuel. Ils sont subventionnés à raison de 60 % par le Département du territoire et de l'environnement, Direction générale de l'environnement (DGE).

Depuis le milieu de l'année 2016, le castor a fait une apparition remarquable sur le territoire, occasionnant des dommages dans et aux abords des cours d'eau, ainsi qu'aux ouvrages de drainage et aux cultures. Pour assurer le débit des cours d'eau, nous intervenons régulièrement, avec l'accord des milieux de la faune, pour démonter les barrages. Ces prestations sont subventionnées à raison de 95 % par la DGE.

7.8. Protection civile

L'année 2020 s'est naturellement orientée en priorité sur le soutien au domaine de la santé contre la Covid-19, en appui aux EMS, Hôpitaux et système de vaccination.

Soulignons l'appui apporté à la PCi fribourgeoise sur le site de l'hôpital de Fribourg.

Peu de cours de répétition ont été réalisés.

Quatre situations d'urgence ont nécessité un engagement :

- incendies sur les Communes de Payerne, Chevroux et Vully-Les-Lacs ;

- incident chimique sur la Commune de Missy.

Les activités en matière de soutien aux manifestations se sont naturellement réduites à zéro.

Depuis sa création en 2016, l'organisme a effectué en moyenne environ 2'000 jours d'engagement par année, en 2020 ce sont plus de 5'000 jours qui ont été effectués.

En application de la nouvelle Loi fédérale du 1^{er} janvier 2021, les effectifs de l'ORPC ont passé de 435 personnes à 299 personnes soit actuellement 3 compagnies.

7.9. SDIS

Effectifs

Année de transition pour le SDIS puisque jusqu'au mois de décembre le capitaine Didier Ney a assuré ad intérim le poste de commandant. Dès le mois de décembre, un nouveau commandant a été nommé en la personne de Monsieur Laurent Quillet.

A ce jour le SDIS Broye-Vully compte 17 communes réparties sur 171 km² avec 12 organes d'intervention (4 détachements premier secours et 8 détachements d'appui).

L'effectif total est de 277 personnes.

7.10. Centre de collecte de sous-produits animaux

L'Association intercommunale du CCSPA - Payerne a été constituée en mai 1971 dans le but de collecter les déchets carnés. Sa première tâche a été la construction d'un centre de collecte pour l'élimination des déchets carnés. Construit à Payerne, le bâtiment a été achevé en août 1972 et d'importantes transformations ont été entreprises en 1997.

Lié par convention avec l'Établissement d'assurance des animaux de rente (sanima), le centre de Payerne a pris en charge les déchets d'une partie du Canton de Fribourg.

En 2020, le centre a collecté 730 tonnes, 258 provenant du Canton de Vaud (35 %) et 472 du Canton de Fribourg (65 %).

7.11. Vignes et caves

Viticulture

Millésime marqué par la chaleur et la précocité.

Pour commencer, une météo capricieuse lors de la fleur a considérablement limité la quantité de la récolte. Le défi principal de cette saison était de maintenir une pression basse d'oïdium. En effet, avec cette météo quasi tropicale, le développement de ce champignon a été favorisé.

Les pluviométries estivales plus conséquentes et régulières que les millésimes précédents ont permis à la vigne de pousser dans des conditions idéales et sans stress hydrique. A la fin août, une longue période d'ensoleillement accompagnée d'une forte bise a obligé à avancer la date des vendanges, ces phénomènes favorisent la concentration des baies en sucre.

La récolte a débuté le 15 septembre avec quinze jours d'avance par rapport à la moyenne. Avec une diminution de récolte de 30 à 40 % selon les cépages, par rapport au millésime 2019, le bilan reste positif grâce à la qualité extraordinaire des fruits de ce millésime.

Œnologie

Avec les températures estivales lors des vendanges, les raisins étaient vendangés à plus de 20°C. Il fallait donc très rapidement refroidir les moûts pour éviter de péjorer la qualité de la récolte. Heureusement avec l'équipement à Montagny, le défi a été très bien maîtrisé.

Les vins du millésime 2020 sont très prometteurs, les vins rouges ont une puissance et une densité rarement atteintes à ce moment de la vinification. Les blancs ont un équilibre parfait grâce à une acidité bien présente. La puissance aromatique des vins blancs est plus faible qu'en 2019, en revanche, il y a une plus grande complexité, signe de raisins bien mûrs.

Il faudra attendre le mois de juin 2021 pour déguster ce millésime 2020.

Bilan 2020

L'année 2020 a été riche en émotions et en nouveautés.

Tout d'abord, par le changement d'identité visuelle pour une meilleure visibilité. La modification du nom de la cave (Cave L'Abbatiale), le changement d'étiquettes et l'uniformisation des bouteilles ont permis d'amener une ligne claire et précise. De plus, les changements

d'horaires du point de vente ont offert une plus grande accessibilité à notre clientèle privée.

Ensuite, la première « Cave ouverte payernoise » a eu lieu du 21 au 23 août avec un immense succès. Beaucoup de curieux ont pu venir déguster gratuitement les vins et vivre un moment de plaisir autour d'un verre. Beaucoup sont même repartis avec quelques bouteilles voire cartons, signe de l'excellent déroulement de cette manifestation qui reviendra à coup sûr dans les années à venir.

Mais les temps forts de la cave en 2020 resteront les nombreuses médailles obtenues dans les différents concours nationaux et internationaux. En quelques chiffres :

- 6 médailles d'or ;
- 5 médailles d'argent ;
- 4 labels or Terravin.

La cave n'avait jamais réalisé un tel résultat.

De plus, les Chasselas Tour Bertholod et Château Montagny se sont classés aux 3^e et 12^e places sur plus de 550 vins aux Mondial du Chasselas. Le Viognier était quant à lui qualifié pour la finale des 6 meilleures spécialités blanches de Suisse sur plus de 600 vins au Grand Prix des Vins Suisses.

Mais l'année 2020 c'est aussi et malheureusement la Covid-19. Les ventes ont diminué dans certains secteurs d'activités au niveau des manifestations payernoises et broyardes qui ont été annulées mais aussi à cause de la fermeture des restaurants. Ces deux secteurs de vente ont particulièrement souffert. Il y a également toutes les réservations des différentes salles qui ont été annulées donc également une perte des ventes de vin. Heureusement, grâce à la qualité des vins et une belle visibilité dans les différents journaux, la clientèle privée aura permis à la cave de vendre une belle quantité de vin. Pour preuve, nombreux de nos produits sont déjà en rupture de stock. En revanche la vente de Chasselas (vin de fête), notre principal secteur a été moins bonne que par le passé.

Et pour conclure, il faut mentionner le départ à la retraite de Monsieur Nicolas Pittet et l'engagement d'un nouveau vigneron-tâcheron en la personne de Monsieur Arthur Pidoux.

Répartition de la récolte 2020

	2020	2019
Bertholod	6'350 litres	7'500 litres
Treize Vents	1'550 litres	1'600 litres
Montagny	7'300 litres	11'800 litres
Vieilles Vignes	4'300 litres	4'300 litres
Total intermédiaire	19'500 litres	25'200 litres

	2020	2019
Pinot gris	1'000 litres	1'200 litres
Viognier	950 litres	1'200 litres
Sauvignon blanc	900 litres	1'200 litres
Rosé de Gamay	2'250 litres	3'200 litres
Merlot	1'700 litres	2'200 litres
Pinot noir	1'500 litres	2'600 litres
Gamaret		1'200 litres
Garanoir		800 litres
Gamaret-Garanoir	1'700 litres	
Cabernet Sauvignon	600 litres	600 litres
Récolte totale	30'100 litres	39'400 litres

8. Urbanisme Travaux Abbatiale

André Bersier

Arrivant au terme de mon mandat de Municipal, cela signifie que c'est aussi mon dernier rapport de gestion.

Même si c'est extrêmement passionnant, la complexité des procédures, l'intervention des services fédéraux ou cantonaux avec la LAT, l'importance des incidences juridiques, des oppositions font qu'il est difficile de mener avec un rythme régulier les différents projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

Bon nombre de projets comme la planification de l'EMS à la Coulaz, la finalisation du PDCom, la mise en place du Plan d'affectation (PA) du Général Guisan ainsi que l'aménagement de la place, le développement du PA de l'Hôpital, le dézonage des hameaux, ont subi des coups de frein, voire des arrêts.

Cet état de fait est regrettable mais cela est devenu coutumier.

Heureusement, quelques projets initiés lors de la législature précédente ont pu être finalisés et la population pourra à court terme contempler le nouveau bâtiment avec une salle communale à Guillermaux, un parc public attenant au projet précité ainsi que deux aménagements de renaturation des rives de la Broye en milieu urbain soit à Guillermaux et aux Rammes, proche du nouveau collège scolaire de la Coulaz.

J'espère que les autres projets se réaliseront aussi pour le bien de nos concitoyens mais il faut donner le « temps au temps ».

8.1. Urbanisme et aménagement du territoire

Outre l'exécution de tâches courantes, le service de l'Urbanisme et travaux a plus particulièrement participé :

- à la demande de l'examen préalable de la modification du Plan Général d'Affectation et de son règlement au lieu-dit « La Palaz » (zone sportive et d'utilité publique) en février 2013. Après deux examens préalables, la poursuite de la procédure est aujourd'hui dans l'attente du déclassement SDA (surfaces d'assolement) de ce territoire par le Canton de Vaud. Une autre voie de légalisation a depuis été communiquée au Conseil communal au printemps 2021 ;
- à la légalisation du PA en Favez par le biais d'un préavis au Conseil communal. La levée des oppositions a engendré un recours à la CDAP qui a finalement été rejeté. Le plan sera validé formellement au printemps 2021 par le Conseil d'Etat ;
- à l'adaptation du PDCom suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle LAT en mai 2014. A réception du rapport du 2^e examen préalable du Canton, le projet a été mis en attente. Après 2 examens préalables, le processus du PDCom a été stoppé par la Municipalité dans l'attente de l'établissement du Plan directeur régional (PDR) qui devrait se terminer en 2021. La fin du PDR est prévue en 2023. En octobre 2020, la Municipalité a décidé de réactiver et de terminer le PDCom. Toutefois, en novembre, la DGTL informait qu'il fallait attendre sur une nouvelle fiche sur les PDCom ;
- aux poursuites des études de redimensionnement de la zone des Hameaux ainsi que la révision du PEP. Le processus a continué mais les mesures sanitaires n'ont pas permis de mettre sur pied des séances avec la population des Hameaux ;
- à la poursuite du processus de vision intercommunale et de la stratégie de redimensionnement en collaboration étroite avec la Municipalité de Corcelles-près-Payerne. Ce document a été validé et a permis d'entreprendre les démarches en vue de la révision du PGA des deux Communes ;
- à la poursuite du projet de réaménagement de la Place Général Guisan et du giratoire. Le projet a été adapté suite aux remarques de la DGMR dans le cadre de l'examen préalable. Le dossier pourrait être mis à l'enquête à mi-2021 ;
- à la poursuite du projet de centre commercial à la Place Général Guisan et à l'étude de l'Addenda du PA Général Guisan. Des modifications et des adaptations ont dû être incluses suite au résultat de l'examen

- préalable mais aussi suite à l'intervention d'un propriétaire concerné ;
- à la poursuite du projet d'EMS dans le quartier des Rives de la Broye. Ceci nécessite un Addenda au PA La Coulaz. Des tractations financières sont en cours entre la Commune, Forems et le Canton ;
- au suivi de la révision du PEP Inuardes devant le site de l'HIB. La Commune fait partie du comité de pilotage du projet de développement de l'HIB ;
- au suivi du processus de légalisation de la zone de l'Eparse en vue de la construction d'une STEP régionale. L'examen préalable sera déposé en 2021 par le COPIL ;
- au suivi de la mise en place d'un Plan d'Affectation sur le site industriel de la Maladaire, initiée par les propriétaires. Ce dossier est actuellement bloqué par les propriétaires ;
- au suivi de l'expertise des défauts du tarmac civil. Une procédure judiciaire à l'amiable est en cours ;
- au développement du projet de requalification du parc aux biches ;
- au suivi de l'étude préliminaire et de faisabilité de revitalisation de la Broye en milieu urbain sur 2 sites ;
- au suivi de la finalisation du règlement sur les émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et de constructions, qui a été adopté en 2020 ;
- à la révision des tarifs en matière d'usage du domaine public ;
- au suivi de la finalisation du règlement sur les procédés de réclame et d'affichage ;
- au suivi de la gestion du DP et des espaces communautaires au Rives de la Broye ;
- au suivi des différents projets liés à des plans d'affectation ;
- au suivi des différents travaux sur Aéroport I et la gestion des remblais sur Aéroport II ;
- au suivi du projet d'extension du GYB.

8.2. Entretien du domaine public

Tâches courantes effectuées par le secteur EDP

- entretien des trottoirs, rues, places et lieux publics ;
- travaux de goudronnage ponctuels et travaux de reflâchage ;
- fauchage et entretien des accotements routiers, des zones vertes et des berges de ruisseaux ;
- service d'entretien hivernal en collaboration avec les services de l'Etat ;

- entretien des chemins AF (chemins gravelés) ;
- entretien des promenades, des places de jeux, des bancs publics et du mobilier urbain ;
- entretien et nettoyage réguliers des fontaines, des installations de voirie en général ;
- pose des drapeaux décoratifs à la Grand-Rue et à la rue de Lausanne (mai à octobre) ;
- ramassage des déchets ménagers, du verre, du papier et des objets encombrants ;
- balayage et propreté du domaine public ;
- contrôle des sacs à ordures illicites (recherche d'identité) avec transmission au secteur de la Sécurité publique pour les sanctions ;
- pose et entretien de la signalisation routière courante, aussi pour les chantiers ;
- gestion de l'affichage culturel en collaboration avec le secteur Atelier ;
- mise en place et démontage de l'éclairage de Noël dans le centre-ville, aux entrées de localité et aux Hameaux ;
- participation des deux bûcherons du secteur aux travaux du Groupement forestier (260 h) ;
- entretien des plantations existantes des arbres des 7 ans ;
- entretien des bords de forêts et des chemins forestiers ;
- taille de lisières des forêts.

Tâches particulières effectuées par le secteur EDP

- entretien routier ponctuel ou sectoriel ;
- assainissement du sentier des jardins Pré Thorin ;
- remise en état des grilles et regards ;
- réfection des berges du ruisseau de Channes ;
- entretien du parcours Vita et de la piste finlandaise ;
- remise en état des chemins AF ;
- installation d'un nouveau jeu (petit train) et d'une signalisation au Parc Montriant ;



Nouveau petit train au Parc Montriant

- forages des poteaux à la rue des Granges et au carrefour de la Rotonde ;



Nouveaux poteaux à la rue des Granges

- installation de nouveaux jeux aux Rammes ;



Nouveaux jeux aux Rammes

- suppression des barrages des castors ;
- fauchage des bords de route et des fossés ;
- désaffectation du cimetière ;
- fabrication et pose des décorations de Noël pour la SIC (258 h).

Tâches effectuées par le secteur EDP pour d'autres secteurs communaux

Voici ci-après les principales tâches réalisées :

- pour le secteur des Eaux (182 h) :
 - étanchéité des ouvrages ;
 - fabrication de plaques béton pour consolider les bornes hydrantes ;
 - modification de l'entrée du réservoir de la Planche aux Loups ;
 - diverses interventions en soutien au puits de la Vernaz ;
- pour le secteur des Parcs et promenades (411 h) :
 - transport de terre végétale pour différents chantiers et collaboration pour l'aménagement Derrière Chapelle ;
 - évacuation des branches de tailles ;
 - abattage d'arbres ;

- pour le secteur Exploitation bâtiments (621 h) :
 - fabrication d'un couvert au Chalet Blanche Neige ;



Couvert au Chalet Blanche Neige

- terrassement et mise en place de tout-venant avant finitions de la place autour de la halle multifonctionnelle au BSE ;
- pour le secteur Sécurité publique (344 h) :
 - pose de signalisation en Ville à divers endroits ;
 - fabrication de plots en béton pour les fermetures de routes ;
- pour le secteur Assainissement (64 h) :
 - divers aménagements ;
- pour swiss aeropole SA :
 - pose et fabrication d'une passerelle.



Nouvelle passerelle pour swiss aeropole SA

Au total, le secteur a fourni quelques 1'622 heures de prestations pour les autres secteurs, soit 0.85 ETP/année.

Des factures ProForma (manifestations) pour un montant total de Fr. 29'110.20 (main-d'œuvre environ Fr. 18'232.50 et matériel + machines environ Fr. 10'877.70) ont été envoyées aux différentes sociétés, à savoir notamment :

Décorations de Noël de la SIC - suite	Fr.	14'250.--
Sociétés USL diverses	Fr.	5'611.70
Diverses autres manifestations, fêtes de quartier, etc.	Fr.	9'248.50

Travaux effectués par différentes entreprises ou maîtres d'état

- curage de grilles de route au printemps et en automne ;
- pontage de fissures et gravillonnage ;
- travaux de gravillonnage ponctuels ;
- réfection du chemin de la Truitelle à Vers-chez-Perrin ;



Chemin de la Truitelle à Vers-chez-Perrin après sa réfection

- pose d'un enrobé coulé à froid à la route de la Charrière d'Estavayer ;



Pose d'un enrobé coulé à froid à la route de la Charrière d'Estavayer

- pose d'un tapis à la rue à Thomas ;
- pose d'un enrobé coulé à froid sur le trottoir côté Jura de la 1^{ère} partie de la Grand-Rue ;



pose d'un enrobé coulé à froid sur le trottoir côté Jura de la 1^{ère} partie de la Grand-Rue

- remplacement d'un collecteur défectueux en ciment par un PVC à St-Claude.

Au vu de la crise sanitaire, moins de travaux d'entretien routier que les années précédentes ont été effectués.

Eclairage public

Chaque année, des travaux d'entretien, de remplacement et de pose de nouveaux luminaires ont lieu. Ces travaux ont été effectués principalement dans le cadre du remplacement de divers candélabres endommagés par des accidents de la circulation ou dans le cadre de remplacement de candélabres usagés.

Remplacement et extension du réseau d'éclairage public

Dans le but de réduire les frais de consommation, le service a profité de commander le remplacement de quelques anciens luminaires par un éclairage LED :

- rue de Vuary ;
- rue de la Bergerie ;
- sentier des Invuardes ;
- chemin du Levant ;
- avenue de la Riollaz ;
- rue Derrière la Tour.

Au vu des délais de commande qui se sont rallongés avec la Covid-19, certains de ces luminaires seront posés courant 2021.

Pour le remplacement de l'éclairage décoratif du centre-ville et sur demande du Conseil communal, un appel d'offres marchés publics sur invitation a été réalisé par le biais d'un bureau spécialisé dans l'éclairage public a été réalisé.

Pour pouvoir assurer un éclairage satisfaisant durant l'hiver, malgré une installation d'éclairage obsolète, une solution qui n'a pas nécessité d'investissement en allumant l'éclairage de secours dès 17 h 00 et jusqu'à 08 h 00 a été trouvée. Cette solution temporaire a bien fonctionné.

La procédure juridique en cours pour l'installation de 2 luminaires à l'entrée du Hameau de Corges s'est prolongée.

L'éclairage de Noël sur l'ensemble de la Place du Marché a été renforcé.

8.3. Parcs et promenades

Tâches courantes exécutées par le secteur Parcs et promenades

- entretien des pelouses du centre-ville et des différentes places de sports (environ 57'000 m²) ;
- décorations florales des giratoires, des espaces publics intra et extra-muros de la cité et des édifices et bâtiments communaux (environ 600 m² de massifs de fleurs, 86 caissettes et 90 bacs à fleurs) ;
- taille des haies, des arbustes et des arbres (environ 1'300 pièces) ;
- entretien du cimetière ;
- préparation des fleurs en serre (16'000 pensées, 1'200 géraniums, 300 graminées, 10'000 plantes à massifs, 1'050 cyclamens, 80 chrysanthèmes cascades, 40 chrysanthèmes pyramides et 1'600 chrysanthèmes pots) ;
- décorations florales pour diverses manifestations.

Tâches particulières effectuées par le secteur Parcs et promenades

- fin des aménagements de la petite place publique à la rue Derrière Chapelle ;
- réfection d'une partie de la clôture du stade ;

- nouvel aménagement du giratoire de la route de Bussy ;



Aménagement du giratoire de la route de Bussy en cours

- divers travaux d'élagages d'arbres ;
- fabrication et mise en place de décorations de Noël supplémentaires pour les vitrines des commerces du centre-ville.

8.4. Police des constructions

Dès le 1^{er} octobre 2019, la Police des constructions a été détachée du service Urbanisme et travaux avec la création d'un nouveau service « Constructions, environnement et patrimoine foncier ».

Durant l'année 2020, 46 (48) dossiers ont été mis à l'enquête publique, 12 (8) dispensés d'enquête publique selon l'article 72 d RLATC, et 43 (41) permis de construire qui ont été délivrés.

De plus, la Municipalité a délivré :

- 64 (34) autorisations de construire sans enquête publique par le biais d'une procédure municipale simplifiée ;
- 5 (16) procédés de réclames ou publicitaires (enseignes, décors, etc.) ;
- 20 (21) autorisations pour la pose de panneaux solaires.

Au total, ce ne sont pas moins de 132 autorisations qui ont été délivrées par l'Autorité (environ 2-3 par semaine).

9. Bâtiments Formation Sports

Julien Mora 2020 a été pour toutes et tous une année spéciale où il a fallu faire preuve de flexibilité, d'adaptation et de patience. Je profite de ce rapport de gestion pour remercier tous les collaborateurs et collaboratrices du service Bâtiments et de l'ASIPE pour leur travail au profit de la Commune et des habitants de notre Ville et région.

Bâtiments : L'année 2020 a toutefois permis d'avancer dans certains projets planifiés pour cette année ou repoussés en 2019. Le carnotzet du caveau et le réfectoire des Cluds n'attendent plus que votre visite une fois que ces lieux pourront à nouveau vous accueillir. La dernière étape de la rénovation du Centre Sportif de La Promenade a pu être terminée et permettra maintenant de mettre les forces sur l'assainissement et l'agrandissement du bâtiment de La Nouvelle Promenade. Le bâtiment aéroportuaire se remplit et cela ne peut que nous réjouir. Tous les projets n'ont pas été sans difficultés et, malheureusement, ne pourront tous voir le jour. Je pense plus particulièrement à la Maison de Naissance qui se construira, je l'espère, dans l'enceinte de l'HIB suite à un changement de directives au niveau du Canton.

Formation : Cette année a rimé avec la phase d'exécution de la construction du nouveau collège aux Rammes mais aussi de l'agrandissement du GYB. Ces projets sont construits par l'ASIPE ou les Cantons de Vaud et Fribourg mais la Commune participe dans les différentes commissions de construction. Je me réjouis que les jeunes d'âges différents puissent y accéder dès la rentrée 2021. La Commune de Payerne se doit de donner aux jeunes les meilleures conditions possibles pour étudier. Nous sommes un pôle de formation avec des écoles des niveaux primaire, secondaire I, secondaire II ou enseignements spécialisés et nous devons le rester. L'étude de faisabilité du Canton de Vaud pour la construction d'une nouvelle école professionnelle à la Maladaire confirme que Payerne restera un lieu important pour le Canton.

Sports : Peu de manifestations ont pu voir le jour en 2020 à cause de la situation sanitaire. Nous étions prêts à soutenir ces sociétés locales qui s'investissent sans compter pour faire vivre notre Ville. Ce n'est que partie remise. Nos sociétés sont notre ADN et méritent d'être soutenues. Nous comptons également sur les habitants pour ne pas les laisser tomber, ne pas arrêter d'être membre et payer leurs cotisations même si les prestations d'une année ont été moindres.

Cultes : Là-aussi, les échanges ont été moins nombreux mais la réouverture de l'Abbatiale permettra de donner un nouvel élan à des manifestations œcuméniques dans ce lieu magnifique.

9.1. Bâtiments

L'activité du service Bâtiments a été particulièrement bouleversée par les mesures de protection et de lutte contre la Covid-19 principalement avec l'activité scolaire dès sa reprise le 11 mai 2020.

Durant l'application du plan de continuité des activités lors du confinement, le service a bien sûr réduit les activités d'entretien sur le terrain notamment pour les bâtiments scolaires mais a mis à profit cette période pour améliorer les processus d'activité, principalement pour le secteur Exploitation bâtiments.

Lors de l'assouplissement des mesures de confinement et la reprise scolaire, les activités de désinfections, la mise en place de plans de protection et les multiples adaptations ont fortement mobilisé les collaborateurs et les responsables du service.

Selon les statistiques du secteur Exploitation bâtiments, les coûts des mesures de fourniture de protection et de désinfection représentent :

- Fr. 22'360.-- de produits et équipements de désinfection et de lutte contre la pandémie dans les écoles ;
- Fr. 49'000.-- pour l'ensemble des bâtiments communaux, y compris les écoles, en terme de produits désinfectants, masques, gants, équipements, plexis, panneaux ;
- une totalité de 1'100 heures ont été employées par le secteur Exploitation bâtiments en activité de désinfection durant toute l'année 2020. Pour réduire les heures supplémentaires liées à ces activités exceptionnelles, des tâches de maintenance et de nettoyage ont été réduites. A relever également que les activités sportives réduites au minimum ont soulagé le secteur durant les périodes de fermeture édictées par les Autorités cantonales et fédérales.

Le secteur Projets et gestion des surfaces a été particulièrement actif dans les missions de planification et de conduite des chantiers de rénovation sur les bâtiments, principalement la dernière étape de rénovation du Centre Sportif de La Promenade, du Collège du Château, les cafés de la Vente et du Marché, du bâtiment de la Boverie 37 mais également le suivi de l'exploitation du nouveau bâtiment de l'Aéropôle.

Ces projets impliquent fréquemment le secteur Atelier pour des travaux particuliers. Ce dernier a également mené de nombreuses interventions de réparation et d'aménagement de plus petites envergures mais

non moins importantes sur l'ensemble des bâtiments communaux.

Le secteur Exploitation bâtiments a progressé sur le monitoring des énergies en mettant à profit les données récoltées pour effectuer des réglages plus précis des installations de chauffage avec l'objectif d'efficacité énergétique. La mise en place du pilotage à distance et la détection rapide des défauts et autres anomalies apparaissent comme des facteurs révélateurs de cette amélioration plus que nécessaire. Le secteur va poursuivre ce processus en lien avec les objectifs de cité de l'énergie.

Pour les activités de nettoyage et comme annoncé, l'utilisation de produits labellisés ECO est devenue la norme et seuls quelques produits indispensables à l'entretien de la piscine échappent encore à cet objectif.

L'activité de gestion des locations des salles et refuges a été transférée du service à la Population au service Bâtiments. La gestion des locations est désormais complètement pilotée par le service Bâtiments par l'engagement de Madame Laura Vaucher qui assure cette activité avec un taux de 0.4 ETP depuis le 1^{er} septembre 2020. Lors de ce changement, le service a saisi l'opportunité de redéfinir le processus de gestion avec des objectifs de simplification et l'optimisation des réservations en ligne.

Les activités de gérance sont en augmentation constante depuis 2018 et font l'objet actuellement d'une réflexion sur les outils nécessaires pour une meilleure efficacité et une efficacité de l'activité.

Refuges

- entretien courant de l'ensemble des refuges.

Cave communale

- rénovation du carnotzet du KVO en grande majorité par les collaborateurs du secteur Atelier. Le nouvel aménagement met notamment en lumière le vignoble de Payerne dans le Lavaux ainsi que la création d'une atmosphère agréable et moderne ;

Vignoble de Lavaux

- entretien courant ;
- rénovation des sanitaires du pressoir afin d'assurer une meilleure hygiène des lieux ;
- travaux de rénovation de l'appartement libéré par le vigneron ;

Belle-Ferme

- entretien courant ;
- remise en fonction des locaux d’habitation remis en location ;
- la totalité des locaux d’habitation de la Belle-Ferme étaient loués au 1^{er} octobre 2020. Le reste des bâtiments, rural et annexes sont particulièrement sollicités pour du stockage ;



Réfection des cheminées du bâtiment des Régents

Grange-de-la-Ville

- entretien minimum du site de Grange-de-la-Ville dans l’attente de la décision municipale et du Conseil communal quant à la vente ou la mise en location du domaine à la fin de l’activité de Monsieur Terrin ;



Réfection de la toiture du bâtiment des Régents

Alpages de Provence

- entretien courant ;
- travaux sur la toiture du bâtiment de Grange-Neuve en cours ;
- la toiture a été endommagée par la tempête Jorge à fin février 2020. Ainsi, une part de la réfection de la toiture sera prise en charge par l’ECA bien que pour une petite partie. Les travaux ne sont pas terminés à ce jour ;



Réfection de la toiture de l’alpage de Grange-Neuve

Bâtiment rue de la Boverie 37

- entretien minimum (voir préavis n° 05/2019 et n° 28/2020) ;



Remise en état STAP rue de la Boverie

Bâtiments divers

- achat et entretien des outils, équipements et diverses fournitures, relativement similaire à l’année 2019 ;
- entretien courant ainsi que mises en conformité des installations électriques ;
- gestion de l’évacuation des déchets recyclables dans les bâtiments communaux et écoles ;
- gestion des clés ;

Bâtiment de la Vente

- entretien minimum (voir préavis n° 15/2020) ;
- travaux en cours à la suite de la résiliation du bail par Monsieur Fabrice Bersier ;

Bâtiment du Café du Marché

- entretien minimum (voir préavis n° 15/2020) ;
- afin de mettre en valeur l’animation de la Place du Marché, la Municipalité a décidé d’ouvrir le Café du Marché, sous gestion communale, depuis début juillet. Elle a pour se faire engagé deux exploitants. Durant l’ouverture estivale, jusqu’à début octobre, le chiffre d’affaires a été de plus de Fr. 93’000.--. L’exercice s’est toutefois bouclé avec une perte finale de Fr. 4’300.--. Il a également été décidé de poursuivre l’ouverture jusqu’à la fin de l’année en mettant en place une cantine. Cette exploitation hivernale a été

plus compliquée avec une perte de Fr. 40'000.-- liée à la situation sanitaire et à la fermeture ordonnée des restaurants depuis début novembre.

Bâtiment Ancien Hôpital

- travaux d'entretien courant ;

Centre de Vie Infantile « Les Passerelles »

- finalisation des travaux d'aménagement (voir préavis n° 16/2018) notamment la mise en conformité de la ventilation des locaux en regard du cahier des charges ;
- l'exploitation est assurée par le Centre de Vie Infantile Les Passerelles qui est le sous-locataire de la Commune ;

Bâtiment aéroportuaire de l'Aéropôle

- le bâtiment n'a fait l'objet que de mesures de maintenance et de réglages ;
- le modèle de calcul de répartition des frais de maintenance et de consommation d'énergie a été finalisé en avril 2020 avec la société Anura SA ;
- les activités de promotion des locaux par swiss aeropole SA se poursuivent ;
- l'aménagement du 2^e étage du bâtiment a fait l'objet d'une nouvelle planification et les travaux ont été repoussés au printemps 2021 ;
- en marge de ces objectifs, les démarches visant à l'établissement d'une convention d'exploitation avec Anura SA ont été menées en 2020 mais n'ont pas encore abouties.



Espaces libres de Payerne Airport

Hôtel de Ville

- travaux courants, les principaux travaux sont prévus par préavis ;
- différentes mesures de maintenance de l'ascenseur, des locaux du SDIS, des appareils d'extinction ;

Abbatiale

- l'Abbatiale a ouvert officiellement ses portes le 11 juillet dernier après 6 ans de travaux de rénovation intenses ;

- l'essentiel des frais d'exploitation sont attribués à la surveillance de la stabilité de l'Abbatiale ainsi que la détection feu ;
- plus de détails figurent sous le chapitre Abbatiale et musée ;

Musée

- entretien courant ;
- planification de la réfection de la salle d'exposition du 2^e étage du musée ;
- les travaux prévus en interne n'ont pas été entrepris dans la mesure où le secteur Atelier était déjà passablement sollicité par d'autres missions ;

Tribunal

- démarches de planification de travaux notamment à l'intérieur des salles du Tribunal et de la Municipalité ont été entreprises en 2020 dans le but d'établir un cahier des charges avec la Direction générale des immeubles et du patrimoine du Canton de Vaud. Des travaux pourraient intervenir dès 2022.

Halle des Fêtes

- entretien courant du bâtiment non lié aux locations ;
- réfection du revêtement en bitume de l'entrée du bâtiment ;



Réfection de l'enrobé entrée Halle des Fêtes

- mise en place de douilles pour l'amarrage d'infrastructures de manifestation ;
- achat de nouveaux praticables visant à remplacer l'ancien équipement très lourd en encombrant ;
- derniers essais sur le parquet opérés en 2020 ;
- mise en conformité des installations électriques selon rapport OIBT ;

Colonie de vacances des Cluds

- travaux de remise en état à la suite d'une inondation du sous-sol par la rupture d'un robinet à la cuisine en date du 2 novembre 2019, travaux indemnisés par notre assurance Choses bâtiments ;
- réfection du plafond du réfectoire et remplacement de la lustrerie ;



Le réfectoire des Cluds après travaux

Halle de La Palaz

- entretien courant ;
- réparation de fissures du revêtement de sol à l'intérieur de la halle ;

Bâtiment des Services d'Exploitation

- entretien courant du bâtiment et des installations, y compris la halle multiple ;

Bâtiments des Parcs et promenades

- travaux d'entretien courant ;

Pavillon des Rammes

- entretien courant ;
- construction d'une cloison visant à créer deux classes selon demande de l'école primaire ;

Groupe scolaire de La Promenade

- entretien courant sur l'ensemble des bâtiments ;
- entretien courant et remplacement des revêtements de sol de trois classes de la Nouvelle Promenade ;
- entretien courant du Centre Sportif de La Promenade en parallèle aux travaux de rénovation de la 3^e et dernière phase des travaux de la 3^e étape de rénovation désormais terminée ;
- suite du remplacement des équipements de sport selon rapport Alder-Eisenhut dans la limite du budget disponible ;

Pavillon Promenade Moderne

- mandat de conciergerie et de nettoyage du bâtiment propriété de l'ASIPE ;

Collège du Château

- entretien courant en parallèle aux travaux prévus par le préavis n° 07/2020 ;

Centre Sportif des Rammes

- entretien courant ;
- suite du remplacement des équipements de sport selon rapport Alder-Eisenhut dans la limite du budget disponible ;

Pavillon scolaire OPTI

- entretien courant ;

Abris PC

- entretien courant ;

STPA communaux

- entretien courant ;
- travaux de peinture ;
- remise en état ;

Temple

- entretien courant ;
- remise en état de l'installation électrique courant fort et courant faible ;
- planification des mesures de conservation du Temple ;
- approche globale et proposition d'étapisation des travaux futurs ;

Abattoirs

- poursuite des démarches de mise en valeur ;
- entretien minimum.

Places de sport

Stade municipal

L'exploitation normale des terrains a été réalisée selon le plan d'entretien et de fumure établi en collaboration entre le secteur des Parcs et promenades et la société Swiss Green SA.

En regard des mesures sanitaires et de la fermeture des places de sport, par intermittence depuis le mois de mars ainsi que des activités plutôt réduites, les places de sport auront été très peu sollicitées en 2020. L'entretien s'est limité à la maintenance régulière des terrains et les nettoyages en fonction de la fréquentation, principalement pour les écoles.

En début d'année, le service a établi un projet de charte d'utilisation du stade dans le but d'améliorer la coordination des activités d'entraînements, de matchs et d'entretien entre les différents utilisateurs du stade. Cette charte pourra être finalisée et validée par les utilisateurs au printemps 2021.

Tennis

L'entretien normal des courts a été réalisé.

Les travaux d'amélioration prévus en 2020 ont été mis en standby dans l'attente de la réflexion sur une rénovation

en une seule étape mais plus conséquente selon les discussions menées avec le club de tennis.

Skate hockey

Le terrain du skater hockey est également au centre de l'attention du service Bâtiments. Le terrain et ses tribunes qui ne sont pas protégés par un périmètre de sécurité sont fréquemment souillés par des débris et déjections animales. Bien que le terrain fasse l'objet de ronde quotidienne des agents de sécurité, la situation ne semble pas s'améliorer et la pose d'une clôture pourrait être envisagée.

Projets – préavis 2020 et en cours

Préavis n° 08/2015 Réfection du Stade Municipal et achat de matériel d'athlétisme (en cours)

La démarche de preuves à futur est en passe de se terminer par la conclusion d'une convention avec le maître d'état. Cette convention comprend notamment la garantie de l'usage conforme de la piste ainsi qu'une indemnité en faveur de la Commune de Payerne.

Préavis n° 01/2017 Vente à la société Anura SA de la parcelle RF n° 5607 de 13'065 m², sise sur Aéroport I, en faveur des activités de la société Speedwings Business SA / Achat de la partie du bâtiment comprenant la zone d'aéroport et d'accueil d'entreprises à la société Anura SA / Création de la société d'exploitation swiss aeropole SA (terminé)

Les travaux de construction sont terminés depuis le printemps 2020. Le bouclage des comptes est en cours avec Anura SA ainsi qu'avec le Canton et la Confédération pour le versement des subventions. L'exploitation du bâtiment est aujourd'hui calée sur une répartition des frais énergétiques et de maintenance entre la Commune et Anura SA sur la base des comptages et différentes clés de répartition selon les équipements.

Préavis n° 16/2017 Démontage de la halle de stockage n° ECA 2861 située sur la parcelle RF n° 3503 et reconstruction sur la parcelle RF n° 2150 (en cours)

La halle a été remontée à l'arrière du bâtiment des services d'Exploitation en 2018. L'aménagement intérieur aura pris plus de temps mais sera achevé au printemps 2021. La Covid-19 aura eu raison de la planification de ces aménagements mais toutefois sans générer de plus-values quelconques.



Aménagement de la multi-halle (ex Progin)

Préavis n° 01/2018 Assainissement du Bâtiment des Services d'Exploitation (BSE) - étape 2 (en cours)

Les travaux seront achevés au printemps 2021 par l'assainissement urgent des chauffages radiant à gaz non conformes notamment quant aux émanations de combustion et de protection incendie. Cette mise en conformité a été exigée par l'exploitant du réseau SINEF. Ce dernier a donné un délai d'ores et déjà dépassé pour mettre en conformité l'installation. Les mesures prises par le service visent à anticiper la dernière étape du bâtiment, notamment l'assainissement de l'installation de production et de distribution de chaleur. La solution adoptée par le service Bâtiments est justifiée et définitive.

Préavis n° 04/2018 Déplacement et restauration des fontaines de la Place du Marché et des statues des Bannerets (en cours)

Les travaux sont terminés et les rapports de restauration et conservation sont encore en cours d'établissement par les spécialistes. Les décomptes seront bouclés au printemps 2021 avec l'ensemble des travaux des étapes et préavis liés. Un plan d'entretien sera mis en place pour la conservation des fontaines et Bannerets. Il est rappelé que le Banneret à proximité du Temple est un original.

Préavis n° 05/2018 3^e étape de rénovation du Centre Sportif de La Promenade : travaux intérieurs (terminé)

La dernière phase de cette dernière étape s'est déroulée dans de bonnes conditions malgré les mesures de protection sanitaire de lutte contre la Covid-19. A l'exception de quelques défauts mineurs encore à corriger, le résultat de cette rénovation donne une grande satisfaction. Cette dernière phase de travaux a surtout vu la réfection des revêtements des salles de sport ainsi que le parquet, le plafond et l'éclairage de la salle polyvalente. Le préavis à la suite du décompte final pourra être bouclé en 2021.



Rénovation salle de sport



Rénovation salle polyvalente

Préavis n° 08/2018 Demande de crédit pour la planification de la rénovation de la cuisine, de la ventilation et de l'évacuation des eaux usées de la Halle des Fêtes (en cours)

L'avant-projet a été défini par le comité de pilotage regroupant le service Bâtiments, un architecte, un cuisiniste, un ingénieur CVS et des utilisateurs. Le cahier des charges représente au final un investissement largement supérieur à la planification financière bien que la rénovation/transformation planifiée corresponde aux besoins. Cet investissement sera dès lors reporté à la législature suivante. Durant ce laps de temps, la planification sera reprise en vue de la définition d'étapes de travaux. L'attention est principalement portée sur la rénovation du parquet de la halle qui démontre une usure anormale.

Préavis n° 10/2018 Aménagement d'une institution d'accueil collectif de jour préscolaire à la rue de Guillermaux (terminé)

La structure d'accueil collectif de jour préscolaire de 66 places aux rez-de-chaussée des immeubles B et C à la rue de Guillermaux, propriété de Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances sur la Vie SA, s'est achevée à fin juillet et la crèche a ouvert le 26 août 2019.

Des compléments et travaux sous garantie ont encore été réalisés en 2020 et ont perdué malheureusement par la mise en demeure du fournisseur pour obtenir de nouvelles garanties de fonctionnement. Cette démarche est en passe de s'achever en 2021. Le préavis pourra être bouclé en 2021.

Préavis n° 05/2019 Assainissement du bâtiment de la rue de la Boverie 37 (en cours)

Préavis n° 28/2020 Rénovation de deux appartements du bâtiment de la rue de la Boverie 37 (en cours)

Le préavis n° 05/2019 est en lien avec le déménagement de la crèche la Courte-Echelle à l'immeuble de la rue Guillermaux en août 2019. Le projet prévoit l'assainissement de l'enveloppe du bâtiment ainsi que sa rénovation intérieure. La dernière locataire a résilié son bail au mois de novembre 2019 et le bâtiment est depuis totalement inoccupé. En parallèle, l'Association Ô Nenuphars, partie prenante au projet d'aménagement du rez-de-chaussée, devait se déterminer sur ses propres travaux. Au final, l'Association a été confrontée à la difficulté d'obtenir l'autorisation d'exploiter et n'a pas souhaité prendre un risque financier en cas d'échec. Cet abandon a nécessité le nouveau préavis n° 28/2020 pour la rénovation complète du bâtiment avec la création d'un studio et un appartement au rez-de-chaussée ainsi que deux appartements respectivement au 1^{er} et 2^e étages. Les travaux sont en cours et devraient se terminer à fin juin.



Isolation de la façade de la Boverie 37

Préavis n° 06/2019 Rafraîchissement des bureaux du secteur de la Sécurité Publique de l'Hôtel de Ville (terminé)

Les travaux sont terminés à satisfaction des utilisateurs des locaux à la suite des dernières finitions exécutées début 2020.



Les bureaux de la Sécurité publique en fin de chantier

Préavis n° 03/2020 Construction d'un bâtiment multifonctionnel public et privé « En Guillermaux » avec parking souterrain, aménagement d'un parc et d'un espace public, assainissement et mise en valeur de la Tour et de la Muraille des Rammes (en cours)

Les travaux ont débuté en mars 2021, en ce qui concerne la période 2020, seuls les travaux de planification ont été réalisés par le propriétaire et l'architecte. Pour mémoire, la Commune de Payerne sera propriétaire d'une partie du bâtiment en propriété par étages principalement affectée à l'exploitation d'une salle communale.

Préavis n° 06/2020 Achat de mobilier et équipements pour les manifestations publiques et cérémonies (en cours)

Le mobilier, principalement les chaises, a été acheté. Ce dernier a principalement servi à l'aménagement de l'Abbatiale lors de son inauguration et de cérémonies religieuses, ainsi qu'à la Halle des Fêtes. Certaines mesures comme la sonorisation de la Place du Marché sont en cours d'installation.



Mobilier de manifestation à l'Abbatiale

Préavis n° 07/2020 Remise en état du site historique et collège du Château – étape 1 (en cours)

Le préavis est prévu sur plusieurs interventions en fonction des vacances scolaires. Les premiers travaux ont eu lieu durant l'été 2020 et ont permis la rénovation des sanitaires du collège. En parallèle, la planification des travaux s'est poursuivie avec le service cantonal des Monuments et Sites notamment pour les futures interventions sur les fenêtres à remplacer et les peintures dans les corridors. Le déroulement du projet est conforme aux objectifs.

Préavis n° 15/2020 Rénovations et transformations du Café de la Vente et du Café du Marché (en cours)

Le préavis a été adopté par le Conseil communal au mois de juin 2020. La planification des travaux pour le Café de la Vente s'est déroulée conformément au cahier des charges moyennant quelques adaptations mineures. Pour le Café du Marché, la planification s'est trouvée plus laborieuse en regard des exigences de

la CAMAC ainsi que des souhaits des exploitants, au final, différents du cahier des charges. Le tout s'est déroulé dans un climat de doutes quant aux exigences sanitaires pour la réouverture des établissements de restauration. Une modification du projet a été introduite et une investigation du déplacement de la cuisine a été menée dans le but d'assurer les meilleures conditions d'exploitation possible du Café du Marché. Cette solution a été ensuite validée avec les futurs exploitants.

Les deux préavis accusent un retard de 3 à 5 mois sur le planning initial, essentiellement par la conséquence de la démarche de recrutement d'exploitants qui s'est rendue difficile avec la crise de la Covid-19. Cette dernière aura retenu un grand nombre de candidats et forcé la Municipalité à mettre en place un programme d'aide au démarrage pour les futurs exploitants. La situation économique actuelle des cafés et restaurants a remis en question la stratégie de développement d'une offre de restauration complète pour le Café du Marché d'ici 2025.

A la fin des travaux et malgré tout, les exploitants des deux établissements disposeront d'un outil de travail adapté à leurs besoins et à leur concept.

Préavis n° 16/2020 Participation communale au programme de relance du Musée (ASAP) suite à la crise sanitaire Covid-19 (en cours)

Le plan de relance établi par l'ASAP en collaboration avec la Municipalité de Payerne, a débouché sur un plan d'actions dont certaines se poursuivent en 2021, notamment l'enquête archéologique du Tombeau de la Reine. Ces actions ont été rendues nécessaires en l'absence de la fête d'inauguration qui était prévue le 14 mai 2020 et les changements de paradigmes de la saison culturelle dus à la Covid-19. Pour mémoire, la participation de la Commune de Payerne est associée à celle de la COREB soit au final une aide totale de Fr. 120'000.-- dédiée au plan d'actions.

Préavis n° 21/2020 Vente de la parcelle bâtie RF n° 233, rue à Thomas 17, Payerne (terminé)

La vente du bâtiment de la Rue à Thomas 17 a été réalisée en janvier 2021 pour le prix annoncé dans le préavis. Par la vente de ce bâtiment, la Commune de Payerne s'affranchit de l'investissement de rénovation d'un bâtiment inadapté aux besoins de la Commune et difficilement rentable.

Préavis n° 25/2020 Réponse à la motion du 28 juin 2020 de Monsieur le Conseiller communal Roland Bucher concernant le domaine de Grange-de-la-Ville (terminé)

La réponse à la motion et la décision du Conseil communal impliquent au final la remise en location du domaine de Grange-de-la-Ville. Cette stratégie aura pour conséquence la nécessité d'investissements importants pour la remise en état des bâtiments dès 2021.



Villa de Grange-de-la-Ville à rénover

Abbatiale et Musée

Musée

L'activité muséale a été déléguée à l'Association du Site de l'Abbatiale (ASAP) au 1^{er} janvier 2020. La Municipalité et l'ASAP ont conclu un contrat de bail pour les locaux exploités ainsi qu'une convention d'usage quant aux tâches déléguées par la Municipalité à l'ASAP. Selon ses attributions, le rapport d'activité est désormais établi par cette dernière et soumis à la Municipalité pour justification de la subvention communale mais ne figure plus dans le présent rapport de gestion.

L'activité muséale liée à l'entretien et la maintenance de la collection des œuvres et objets d'art demeurent sous la propriété de la Commune qui a mandaté l'ASAP pour sa mise en valeur.



Projection 3D au sol de l'Abbatiale

Travaux de mise en valeur de l'Abbatiale et de la Place du Marché

L'exécution des travaux planifiés depuis 2014 s'est terminée au printemps 2020 pour une ouverture qui était prévue en mai 2020 puis reportée en juillet en raison de la crise sanitaire.

A ce jour, le projet couvert par les préavis ci-dessous est en passe d'être bouclé mais reste dans l'attente des rapports d'archéologie et de conservation de l'Abbatiale. A la réception de ceux-ci, l'ensemble des préavis liés aux travaux de l'Abbatiale et à la Place du Marché pourra être bouclé à ce moment-là moyennant également la perception des dernières subventions liées à la production du décompte final.

Préavis n° 08/2016 Crédit d'étude pour la mise en valeur et le réaménagement du site historique de l'Abbatiale de Payerne (Terminé)

L'étude consacrée à la valorisation du site de l'Abbatiale sera achevée lors du décompte.

Préavis n° 10/2017 Mise en valeur du site de l'Abbatiale – Etape 2 - Restauration intérieure - nouveau concept muséographique – réaménagement de la Place du Marché (En cours)

Le projet aura duré pas loin de 4 ans pour aboutir à une restauration marquante de l'Abbatiale, de la dotation d'une activité muséale moderne et attractive ainsi que l'aménagement de la Place du Marché d'une grande qualité et en harmonie avec son environnement. Les travaux d'aménagements et de constructions se sont achevés au printemps 2020 dans les conditions particulières liées à la Covid-19. Pour ces raisons, l'activité du chantier a été réduite durant une dizaine de jours en raison de l'impossibilité des entreprises de respecter les règles sanitaires. Le chantier a repris par la suite avec une sectorisation des interventions.

L'éclairage extérieur artistique de l'Abbatiale a été mis en place et réglé début novembre 2020 et a terminé la mise en valeur du bâtiment. L'éclairage des Bannerets doit encore finaliser cet éclairage, la fourniture des projecteurs a connu des retards en raison notamment de la Covid-19.

Malgré tout, le projet peut être qualifié de terminé sur le terrain et se trouve dans la phase de la suppression des défauts en garantie. Ces derniers sont principalement liés à certains équipements de muséographie qui ne donnent pas satisfaction mais sans que cela remette en question les choix validés. A l'exception de la phase d'établissement du décompte final, une phase, non

moins importante, demeure la documentation du projet en lien à la maintenance mais plus généralement en vue de son archivage et qui comprend des milliers de fichiers, de photos, de plans, d'étude, de rapports, de notes etc. Cette documentation sera également archivée auprès du Canton. Cependant, il demeure impératif que la Commune soit également la détentrice de cette documentation et l'archive de manière ordonnée et fiable notamment pour les documents numériques.



Réglages de l'éclairage de l'Abbatiale

Processus de maintenance et d'entretien de l'Abbatiale

En parallèle à cette démarche, les opérations de maintenance et d'entretien de l'Abbatiale sont en cours. Le contrôle de la stabilité de l'Abbatiale se fait en permanence par l'enregistrement des données de tension des ancrages des murs ainsi que le contrôle annuel géométrique des points de repères à l'intérieur et à l'extérieur de l'Abbatiale. A ce jour, les résultats confirment la stabilité de l'Abbatiale. Les contrôles, bien que relativement coûteux (Fr. 25'000.-- annuels), seront toujours nécessaires dans le futur, seule la fréquence de contrôle pourrait diminuer.

Le monitoring de l'énergie notamment du chauffage à la suite de l'installation des compteurs de chaleur a permis de définir un réglage adapté à l'utilisation de l'Abbatiale.

De par sa nature, l'Abbatiale est un bâtiment énergivore et l'objectif demeure de maintenir un climat acceptable tant pour les visiteurs que pour le régime d'efficacité souhaité.

Le planning de la maintenance des toitures sera mis en place et englobera du même coup les toitures de l'ensemble du site historique.

D'autres interventions seront nécessaires dans le clocher de l'Abbatiale, soit la remise en état du beffroi ainsi qu'une maintenance importante des cloches afin d'assurer leur pérennité. Ces interventions feront l'objet d'un prochain préavis.

9.2. Bureau des réservations

Le bureau des réservations loue ou met à disposition de la population, des sociétés locales et de toute autre personne intéressée, les locaux ou espaces communaux suivants :

- abris PC : Rammes, Pré-du-Château et Vers-chez-Perrin ;
- Stade municipal : 4 terrains, dont 1 synthétique, 1 liste d'athlétisme et les vestiaires ;
- Halle des Fêtes : 3 salles dont une conforme pour la pratique du sport, cuisine, buvette, mur de grimpe et vestiaires ;
- Centre Sportif de La Promenade : 2 salles de sport, 1 salle polyvalente et 1 piscine couverte ;
- Centre Sportif des Rammes : 2 salles de sport, 1 cuisine-buvette et 1 salle de théorie ;
- refuges : Cadets, Boulex et Blanche Neige ;
- site historique : Abbatiale, Temple, salle Cluny, Cave, KVO et carnotzet, salles de la Municipalité, Pierre Viret, des avocats et du Tribunal ;
- domaine public : divers endroits en Ville, dont les principaux : Place Général-Guisan, rue du Temple, Place des Tireurs à la Cible, Place du Tribunal, Place du Marché, rue de Lausanne ;
- Ancien Hôpital : salle de rythmique et divers locaux ;
- Groupe scolaire de La Promenade : diverses salles de musique, de cuisine et de classe ;
- Colonie des Cluds.

En outre, les demandes comprennent fréquemment du matériel (tables, chaises, etc.) qu'il faut inclure en fonction des besoins de chaque personne ou société intéressée.

Pour cette année particulière, touchée par la pandémie de la Covid-19, une forte baisse de location des refuges

et de la Halle des Fêtes est constatée. Concernant l'occupation des salles Cluny et du Tribunal, les réservations privées ont diminué, mais celles-ci étaient très sollicitées pour les séances de notre administration communale, ainsi que d'autres organismes externes (sociétés locales, COREB, etc.) pour respecter l'espace nécessaire aux mesures sanitaires.

Principaux objets loués

• Refuges :

- **Cadets** : 79 locations, dont 5 avec également la location des dortoirs ;
- **Boulex** : 41 locations (ouverture de mi-mars à mi-novembre) ;
- **Blanche Neige** : 62 locations.

Le montant des locations perçu pour les refuges est d'environ Fr. 14'050.-- en 2020, soit une baisse de 50 % pour un total de Fr. 29'560.-- en 2019.

• Château :

- **Salle Cluny** : 17 locations privées et 27 réservations en faveur de l'administration communale et autres entités publiques (séances, visites guidées) ;
- **Salles du Tribunal et de la Municipalité** : 27 locations privées et 53 réservations en faveur de l'administration communale et autres entités publiques (séances, visites guidées). Le montant des locations perçu pour la salle Cluny et la salle du Tribunal est environ Fr. 5'150.-- en 2020, contre environ Fr. 5'210.-- en 2019 ce qui peut être qualifié de stable principalement du fait des activités qui peuvent s'y dérouler ;
- **Salle Pierre Viret** : cette salle est principalement occupée par des réservations hebdomadaires pour divers cours de musique (chant, orchestre, établissements scolaires) ;

- **Halle des Fêtes** : 32 réservations diverses ont eu lieu dans les salles en 2020. Ceci représente une baisse de 60 % de l'occupation. En parallèle, 10 jours ont été utilisés par les établissements scolaires primaires et secondaires et 25 jours pour des séances communales. Pour 2020, le montant des locations perçu n'est que de Fr. 4'560.--, contre environ Fr. 149'250.-- en 2019. Le nombre de réservations de la Halle des Fêtes pour les manifestations privées ou publiques n'aura été que très faible. Cependant, le nombre de réservations pour l'organisation de séances ou assemblées a fortement augmenté dans la mesure où la salle était aménagée en mode « Covid-19 », l'espace de la Halle des Fêtes offrant les distances suffisantes pour respecter les mesures sanitaires ;

- **Centre Sportif des Rammes** : 8 manifestations sportives ont eu lieu en début d'année 2020. Les écoles, l'OPTI et huit sociétés sportives se partagent l'occupation des 2 salles pour leurs entraînements et activités hebdomadaires. Au final, et comme pour les autres locaux sportifs, l'occupation aura été plutôt réduite et principalement pour les activités de sport des écoles ;

- **Centre Sportif de La Promenade** : en plus des écoles, des sociétés locales et professionnels se partagent l'occupation des salles de gymnastique pour leurs entraînements et activités hebdomadaires. En cette année de pandémie, ces salles ont également servi de remplacements, pour des créneaux de substitution de la piscine ou pour les guggens musiks qui cherchaient provisoirement un espace plus grand pour leurs répétitions. La location du Centre Sportif de La Promenade aura chuté de 60 % en regard de l'année 2019 ;

- **piscine couverte** : le bassin a fermé le 16 mars 2020, lors de l'application des mesures sanitaires établies par la Confédération et le Canton. Le 25 mai, le bassin était à nouveau accessible pour l'utilisation scolaire. Les cours du Payerne Natation, et autres cours privés, n'ont pas repris avant la rentrée scolaire du mois d'août. Le bassin était ouvert au public dès le 26 octobre pour une brève période car une nouvelle fermeture totale du bassin était appliquée dès le 9 novembre 2020, jusqu'à la fin de l'année ;

- **Colonie des Cluds** : la colonie a été réservée à 26 reprises dans le courant de cette année. A noter qu'à la suite de l'introduction des diverses mesures sanitaires, les traditionnelles colonies payernoises n'ont pas eu lieu. Les réservations des écoles payernoises et d'autres établissements scolaires ont également été annulées. Des travaux de rénovation et d'entretien ont été réalisés durant le mois de juillet afin de profiter de cette inoccupation ;

- En parallèle, des activités administratives de location, le bureau des réservations a été passablement mis à contribution pour renseigner les utilisateurs, émettre les directives des mesures sanitaires applicables dans les bâtiments communaux et fréquemment en soutien des clubs quant aux particularités liées à l'activité. Il est précisé également la très bonne collaboration avec l'ensemble des utilisateurs des salles et locaux ainsi que l'application sérieuse des mesures de protection sanitaire.

9.3. Instruction publique

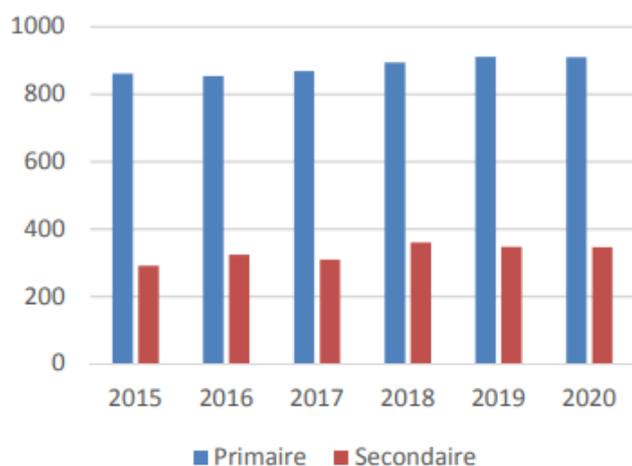
L'ASIPE établit un rapport de gestion indépendant à celui de la Commune de Payerne. Voici un résumé du rapport adopté par le Comité de direction en mars 2021.

Administration / Généralités

L'année 2020 a été marquée par la situation sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19, qui a particulièrement affecté les activités scolaires, ainsi que celles de l'ASIPE. L'évolution du nombre d'élèves dans le périmètre de l'ASIPE a connu une légère baisse de 0.78 % par rapport à 2019, alors qu'une année plus tôt, la croissance du nombre d'élèves était de 1.03 %. Entre 2017 et 2018, l'augmentation était de 1.6 %. On constate donc un léger ralentissement dans la croissance de la population d'élèves dans les Communes de l'ASIPE.

Au 31 décembre 2020, l'Etablissement primaire comptait 1'381 élèves (- 11), dont 1'340 à la charge de l'ASIPE (+ 1) et parmi eux 910 payernois (- 1). La baisse est surtout due à la diminution d'enfants requérants d'asile. L'Etablissement secondaire comptait 704 élèves (+ 1), dont 645 à la charge de l'ASIPE (- 5) et parmi eux 346 payernois (- 1).

Elèves de la commune de Payerne



Le Comité de direction est composé de sept membres et organisé comme suit :

- Monsieur Julien Mora de Payerne, président ;
- Madame Corine Ranzoni de Chevroux, vice-présidente et finances ;
- Madame Sandra Menétrey de Grandcour, transports ;
- Monsieur Philippe Cornamusaz de Trey, transports ;
- Madame Anne-Michèle Enggist de Missy, constructions en cours ;

- Monsieur Daniel Givel de Corcelles-près-Payerne, bâtiments en remplacement de Madame Dominique Losey, décédée accidentellement en octobre ;
- Monsieur Edouard Noverraz de Payerne, parascolaire, en remplacement de Monsieur Eric Küng.

Le CoDir est soutenu par Monsieur Pierre-Alain Lunardi, directeur à 100 %, par Madame Nadège Bulliard et depuis l'été de Madame Stefania Santos, toutes les deux à 40 % pour le secrétariat et la comptabilité. Ce dernier engagement fait suite à la mise à zéro de la convention entre l'ASIPE et la DGEO et la reprise des tâches déléguées par l'Association.

Actuellement, l'ASIPE emploie 29 collaboratrices et collaborateurs, sans compter les stagiaires. Le personnel est composé de 82 % de femmes. La moyenne d'âge est de 43 ans. La personne la plus jeune a 20 ans et la plus ancienne 70 ans.

Le Conseil intercommunal, présidé par Monsieur Laurent Cosendai de Corcelles-près-Payerne, s'est réuni deux fois et a validé les préavis suivants :

- préavis n° 04/2019 : Demande de crédit pour la construction d'un collège à Payerne ;
- préavis n° 01/2020 : Comptes 2019 et rapport de gestion ;
- préavis n° 02/2020 : Règlement du Conseil intercommunal ;
- préavis n° 03/2020 : Budget de fonctionnement 2021.

Le Conseil d'établissement s'est réuni à une seule reprise en 2020 sous la présidence de Monsieur Philippe Charmoy. Les autres séances et activités ont dû être annulées en raison de la situation pandémique.

Finances

Le budget 2020 de l'ASIPE était de Fr. 6'125'537.10. Les charges à répartir se sont finalement montées à Fr. 5'861'014.77, soit un écart en faveur des Communes de Fr. 264'522.33 dont Fr. 188'491.48 pour Payerne. La différence entre le budget et les comptes est de 4.32 %. Celle-ci s'explique notamment par les camps et autres activités qui ont été annulés ainsi que la non-construction d'une place de jeux au Collège Derrière-la-Tour.

Au 31 décembre, le total des crédits accordés (dette) se monte à Fr. 26'973'000.--, le plafond d'endettement étant fixé à 40 mios.

Transports scolaires

La rentrée 2020 a été marquée par une hausse des incivilités et des comportements inappropriés dans les bus scolaires. 19 avertissements ont dû être notifiés aux parents durant le 2^e semestre 2020, soit plus que le total des deux années précédentes. 5 exclusions temporaires ont même dû être ordonnées. La problématique touche malheureusement tous les âges et plusieurs lignes notamment entre Corcelles-près-Payerne et Grandcour, Trey et Payerne ou Payerne et le collège de Vers-chez-Perrin. CarPostal et l'ASIPE ont dû mettre en place la présence de médiateurs et même de surveillants dans les bus scolaires.

Parascolaire

En raison de la Covid-19, le Croc'Bonheur est resté portes closes durant 2 mois, de mi-mars à mi-mai. A la réouverture en mai, les mesures sanitaires, les désinfections de jouets et de surfaces, le tri des jeux non utilisables car impossible à laver suffisamment, ont pris une telle proportion qu'il était compliqué pour l'équipe d'équilibrer la balance entre les besoins de l'enfant et le respect des directives sanitaires. Les mois passant, l'équipe et les enfants ont appris à vivre avec ce virus et ses contraintes et ont pu fonctionner de manière beaucoup plus détendue dès la rentrée d'août. Le projet intergénérationnel a été mis à rude épreuve, et pour permettre de maintenir des liens avec les locataires de l'immeuble, à défaut de pouvoir les rencontrer, les enfants ont déposé à plusieurs reprises des petites attentions dans leur boîte aux lettres.

En 2020, presque tous les modules du Croc'Bonheur ont été ouverts avec 48 places. Le taux de remplissage des modules a pour la première fois été supérieur à 90 % durant l'année scolaire 2019-2020.

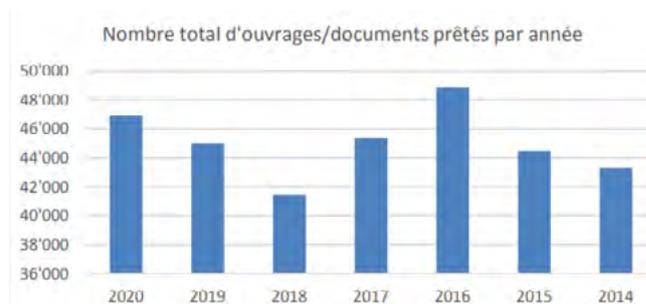
D'un point de vue financier, la part communale pour le parascolaire est en augmentation. Ceci est dû au fait que les salaires ont été payés durant la fermeture, sans possibilité de toucher des RHT alors que la part des parents n'a été que faiblement compensée par la subvention cantonale supplémentaire.

Au niveau de l'ASIPE, un nouvel accueil a été ouvert à Grandcour à la rentrée 2020 alors que l'ouverture de celui de Corcelles-près-Payerne a été repoussé à la rentrée 2021 et à la fin des travaux dans le collège. Dans l'intervalle, une cantine scolaire à l'Auberge communale a été ouverte. Au total, ce sont 43'034 heures d'accueil qui ont été fournies en 2020.

Au niveau du restaurant scolaire La Détente, ce sont 92 élèves du secondaire qui sont inscrits, soit pour un repas chaud, soit pour un pique-nique.

Bibliothèque

L'activité de la bibliothèque communale, gérée par l'ASIPE, a également été particulièrement marquée par la pandémie. De nombreuses activités ont dû être annulées. Malgré la fermeture de la bibliothèque durant deux mois, le nombre d'ouvrages prêtés est en augmentation en 2020.



Bâtiments

Le changement des fenêtres s'est poursuivi en 2020, avec celles de la bibliothèque et de l'aula du Collège Derrière-la-Tour. Suite à une demande d'un élève payernois, le CoDir a validé l'installation d'un nouveau parc à vélo du côté de l'arsenal. Enfin, deux bornes escamotables ont été installées aux extrémités du chemin piétonnier, en remplacement des chaînes régulièrement sectionnées. Les consommations d'électricité et de gaz ont très largement baissé. Vu l'utilisation inhabituelle des locaux au printemps, il n'est pas possible de poursuivre l'analyse des modifications énergétiques faites en 2018 et 2019.

Une place de jeux avait été prévue au collège Derrière-la-Tour. Aucune séance a pu avoir lieu en raison de la situation sanitaire avec les voisins dans le cadre de la mise à l'enquête. Un projet a pu être présenté au personnel enseignant et des devis pour les travaux obtenus. Le dossier a été validé par la commission payernoise des places de jeux. Les travaux sont donc reportés.

Le bâtiment de La Promenade Moderne a été la proie de nombreuses incivilités, notamment dans les WC, qui ont engendré des inondations. Des investigations techniques ont eu lieu afin de vérifier des problèmes notamment de pente des canalisations. Le passage de caméra a démontré que la pente est insuffisante, ce qui était connu au moment de la construction du bâtiment en raison de l'impossibilité de se brancher plus bas dans les chambres. Ceci a pour conséquence une accumulation de calcaire. Afin de remédier, ou du moins de diminuer cet impact, un adoucisseur a été posé en décembre.

La construction d'un nouveau collège aux Rammes a débuté au printemps 2020. Celle-ci n'a été que peu impactée par la crise sanitaire suite à différentes mesures mises en place et le calendrier est respecté pour une ouverture à la rentrée 2021. Le crédit d'étude du préavis n° 01/2019 d'un montant de Fr. 510'000.-- a pu être bouclé au 30 juin 2020 avec un solde positif de Fr. 45'900.--. Le coût du collège est lui prévu pour Fr. 16.2 mios.



Construction du nouveau collège aux Rammes

GYB et CPNV

Les travaux de l'agrandissement du GYB, où Monsieur Julien Mora est membre de la commission de construction, ont suivi leur cours en 2020. Le calendrier d'ouverture à la rentrée 2021 sera aussi respecté.

A la rentrée 2020, le GYB accueillait 1'270 élèves dans les différentes filières, soit une augmentation de plus de 100 élèves.

Suite au départ de Monsieur Thierry Maire, directeur, c'est Madame Sabine de Vito-Bolla qui a été engagée comme directrice cet automne.

Enfin, les discussions avec la DGEP, la DGAIC et le CPNV ont continué concernant la construction d'une nouvelle école à la Maladaire. Le projet en est à l'étude de faisabilité au niveau cantonal et la vente du terrain devrait être finalisée courant 2021. La Commune a montré son intérêt pour la participation à la construction d'une salle de sports triple et à la cantine pour les élèves du secondaire.

9.4. Cultes

Les représentants des différentes Autorités religieuses ont participé début février à l'accueil des nouveaux citoyens. Les autres rencontres n'ont pu avoir lieu, mais les contacts avec les différentes Autorités ont été maintenus.

Depuis l'ouverture de l'Abbatiale, les Eglises ont la possibilité d'y célébrer 5 cérémonies par année. Cela a été le cas le 20 septembre avec une messe de l'Eglise

catholique. De plus, chaque jeudi soir à 18 h 15, une célébration œcuménique a lieu dans ces locaux.

9.5. Sports

L'année 2020 a débuté de manière sportive pour de nombreuses classes de Payerne et la Municipalité in copore qui ont été regardé diverses épreuves des Jeux olympiques de la Jeunesse à Lausanne ou ailleurs dans le Canton de Vaud.

La Commune a soutenu l'organisation des 10 km de Payerne qui a été la dernière grande manifestation a avoir eu lieu sur le territoire communal, toutes les autres ayant dû être annulées. La Municipalité remercie toutefois toutes les sociétés pour leur implication dans la vie locale et souhaite que les manifestations d'envergure à Payerne puissent reprendre rapidement.

Durant cette année particulière, les salles de sports, terrains de football et/ou de skater-hockey, piscine couverte et piste d'athlétisme ont dû être fermés aux utilisateurs habituels durant de nombreuses semaines.

La Commune de Payerne a toutefois mis sur pied, dans une idée de promouvoir le sport pour tous et d'encourager l'activité physique, des sessions de courses matinales par niveau suivies d'un petit-déjeuner local et équilibré. Les « Payerne Morning Run » ont réuni à chaque fois une trentaine de participants pour ses débuts. Prévue tous les premiers vendredis du mois, l'activité n'a pu avoir lieu qu'en septembre et en octobre mais sera reconduite en 2021.



Payerne Morning Run



Petit-déjeuner du Payerne Morning Run

10. Conclusions

10.1. Justifications des principaux écarts entre les prévisions budgétaires et le résultat des comptes

Ce chapitre figure dans le préavis n° 09/2021, Compte 2020.

10.2. Rapport de la Commission de gestion 2019

En date du 24 juin 2020, la Municipalité a apporté une réponse au vœu émis par la Commission de gestion.

Il va de soi que les membres de l'Exécutif demeurent prêts à répondre à toutes les questions qui pourraient leur être posées à ce sujet.

10.3. Conclusions

Elles figurent dans le préavis n° 09/2021, Comptes 2020.

Payerne, le 21 avril 2021.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :



E. Küng



La Secrétaire :



C. Thöny

Table des matières

1. Avant-propos du Syndic	1
2. Conseil communal	3
2.1. Composition	4
2.2. Bureau	5
2.3. Séances	5
2.4. Mutations	5
2.5. Préavis	5
2.6. Communications	6
2.7. Composition des commissions permanentes	7
3. Votations élections	11
4. Municipalité	15
4.1. Composition / organisation	16
4.2. Séances	16
4.3. Programme et bilan de législature	17
4.4. Représentations et délégations	17
4.5. Visite préfectorale	17
4.6. Sortie des aînés	17
5. Administration générale Promotion économique Sécurité SPOP	21
5.1. Greffe municipal	22
5.2. Ressources humaines	23
5.3. Promotion économique	31
5.4. Service à la population (SPOP)	32
5.5. Sécurité publique	35
5.6. Informatique et télécoms	39
6. Finances Affaires sociales Santé Culture	41
6.1. Finances	42
6.2. Jeunesse et intégration	42
6.3. Accueil de jour de la petite enfance	44
6.4. Accueil familial de jour (mamans de jour)	44
6.5. Expulsions et relogements de secours	45
6.6. Aide Complémentaire Communale (ACC)	45
6.7. Anniversaires des nonagénaires et centenaires	45

7. Infrastructures Environnement Vignes	47
7.1. Assainissement et STEP	48
7.2. Élimination des ordures et autres déchets	50
7.3. Secteur des eaux	54
7.4. Mobilité	58
7.5. Domaines	60
7.6. Forêts	60
7.7. Cours d'eau	60
7.8. Protection civile	60
7.9. SDIS	61
7.10. Centre de collecte de sous-produits animaux	61
7.11. Vignes et caves	61
8. Urbanisme Travaux Abbatiale	63
8.1. Urbanisme et aménagement du territoire	64
8.2. Entretien du domaine public	64
8.3. Parcs et promenades	67
8.4. Police des constructions	68
9. Bâtiments Formation Sports	69
9.1. Bâtiments	70
9.2. Bureau des réservations	78
9.3. Instruction publique	80
9.4. Cultes	82
9.5. Sports	82
10. Conclusions	83
10.1. Justifications des principaux écarts entre les prév. budgétaires et le résultat des comptes	83
10.2. Rapport de la Commission de gestion 2019	83
10.3. Conclusions	83

Notes:

Notes:

Notes: